

FMI
2014

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2014
DE LA STABILISATION À LA CROISSANCE DURABLE



LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation dont les 188 pays membres, c'est-à-dire la quasi-totalité des pays du monde, œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser le niveau de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2013 et clos le 30 avril 2014. Son contenu reflète les opinions et politiques du Conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier. On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

En complément du *Rapport annuel*, des encadrés, tableaux et appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2014) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2014/eng). Pour obtenir une version imprimée des états financiers, prière de s'adresser à IMF Publication Services, P.O. Box 92780, Washington, DC 20090. Le *Rapport annuel*, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu à la même adresse.

©2014 International Monetary Fund
Annual Report 2014—From Stabilization to Sustainable Growth (French)
ISBN 978-1-48436-981-4 (version PDF)

Note : Les analyses et considérations de politique générale présentées dans cette publication sont attribuables aux administrateurs du FMI.

Les commandes peuvent s'effectuer sur Internet, par télécopie ou par courrier :
International Monetary Fund, Publication Services
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A.
Téléphone : (202) 623-7430 Télécopie : (202) 623-7201
Messagerie électronique : publications@imf.org

www.imfbookstore.org | www.elibrary.imf.org

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGE	Accords généraux d'emprunt
ASEAN+3	Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus Chine, Corée et Japon
AUPC	assistance d'urgence post-conflit
BCE	Banque centrale européenne
AUCN	assistance d'urgence en cas de catastrophe naturelle
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
CMFI	Comité monétaire et financier international
COFER	composition en devises des réserves de change
CRAT	centre régional d'assistance technique
CSF	Conseil de stabilité financière
CVD	cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu
DTS	droit de tirage spécial
EAA	exercice d'alerte avancée
ECID	enquête coordonnée sur l'investissement direct
ECIP	enquête mondiale sur les investissements de portefeuille
ETS	examen triennal de surveillance
FAS	enquête sur l'accès aux services financiers
GAFI	Groupe d'action financière
FCR	facilité de crédit rapide
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G-20	Groupe des Vingt
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IDC	Institut pour le développement des capacités
IFR	instrument de financement rapide
IFRS	normes internationales d'information financière
IPC-GBA	indice des prix à la consommation du Grand Buenos Aires
ISPE	instrument de soutien à la politique économique
LBC/FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LCM	ligne de crédit modulable
LPL	ligne de précaution et de liquidité
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NSDD	norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEM	Processus d'évaluation mutuelle
PESF	examen du programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	pays pauvres très endettés
RONC	rapport sur l'observation des normes et codes
SGDD	Système général de diffusion des données

FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2014

DE LA STABILISATION À LA CROISSANCE DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	Quotes-parts et gouvernance	44
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6	Révision des quotes-parts	44
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	8	Formule de calcul des quotes-parts	44
1 VUE D'ENSEMBLE	9	Développement des capacités	45
L'économie mondiale	10	Initiatives d'assistance technique	46
Surveillance et programmes financés par le FMI	10	Répondre aux besoins urgents	46
Conseils de politique économique, gouvernance et renforcement des capacités	11	Aider les pays membres à développer leurs capacités	47
Ressources et responsabilisation	11	Formation	48
2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS	13	Soutien extérieur	48
Introduction	14	Initiatives concernant les données et les normes en la matière	50
L'économie mondiale : évolution des contributions à la croissance	14	Système général de diffusion des données, norme spéciale de diffusion des données et norme spéciale de diffusion des données Plus	51
Vers une reprise dynamique et créatrice d'emplois	16	Indice des prix à la consommation et PIB de l'Argentine	51
3 DE MULTIPLES TRANSITIONS À GÉRER	17	Autres activités en rapport avec les données et les statistiques	51
Définir des politiques pour un monde interconnecté	18	Collaboration avec d'autres organisations	54
Surveiller les évolutions mondiales	18	Groupe des Vingt	54
Surveillance	18	Conseil de stabilité financière	54
Pays à faible revenu	24	Groupe de la Banque mondiale	55
Pays émergents	25	Autres organisations	55
Pays arabes en transition	26	5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION	57
Petits États	27	Budget et recettes	58
Les activités de financement et le dispositif de sécurité financière mondial	27	Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges	58
Ressources financières	27	Ventes d'or	59
Conception des programmes	28	Budgets administratif et d'équipement	61
Conditionnalité	29	Arriérés à l'égard du FMI	62
Activités de financement pendant l'exercice	30	Mécanismes d'audit	62
4 POUR UNE REPRISE DURABLE ET UNE RÉSISTANCE RETROUVÉE	35	Gestion des risques	63
Conseils de politique économique	36	Politique de ressources humaines et organisation	65
Politique budgétaire	36	Ressources humaines	65
Viabilité des finances publiques	39	Prolongation du mandat du Président du CMFI	66
Politique monétaire	40	Responsabilisation	67
Politique macroprudentielle	42	Bureau indépendant d'évaluation	67
Réforme réglementaire	42	Transparence	68
Emploi et croissance	43	Réexamen de la stratégie de communication	70
Niveau des réserves	43	Information et contacts avec les parties prenantes extérieures	70
Quotes-parts et gouvernance	44	ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	72
Développement des capacités	45	CADRES DE DIRECTION	73
Initiatives concernant les données et les normes en la matière	50	ORGANIGRAMME DU FMI	74
Collaboration avec d'autres organisations	54	NOTES	75

ENCADRÉS

3.1. Comment les femmes contribuent à la croissance économique	24
4.1. Initiative d'actualisation du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques	38
4.2. Les nouveaux outils d'évaluation standardisés	45
4.3. Nouvelles formations de l'IDC	50
4.4. Le premier forum statistique illustre le rôle des statistiques dans la stabilité économique et financière mondiale	53
5.1. La rénovation du siège avance	62
5.2. Évaluation des sauvegardes : politique et activité	65
5.3. In memoriam : Wabel Abdallah	67
5.4. Initiatives du Bureau régional Asie et Pacifique pour renforcer le dialogue sur la politique économique	71

GRAPHIQUES

3.1. Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2005–14	31
3.2. Encours des prêts non concessionnels, exercices 2005–14	31
3.3. Encours des prêts concessionnels, exercices 2005–14	31
4.1. Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2011–14	46
4.2. Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2011–14	46
4.3. Prestation d'assistance technique avec ou sans programme, exercices 2011–14	46
4.4. Prestation d'assistance technique par région, exercices 2011–14	46
4.5. Formation dispensée par groupe de revenu, exercices 2011–14	49
4.6. Formation dispensée par thème, exercices 2011–14	49
4.7. Formation dispensée par région, exercices 2011–14	49
4.8. Dépenses de développement des capacités, exercices 2011–14	49

TABLEAUX

3.1. Facilités et mécanismes de financement du FMI	32
3.2. Accords relevant du compte de ressources générales approuvés pendant l'exercice 2014	34
3.3. Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2014	34
5.1. Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2013–17	60
5.2. Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2014	61
5.3. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2014	63

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2014, 1 dollar était égal à 0,64529 DTS et 1 DTS à 1,54969 dollar (au 30 avril 2013, ces taux étaient de 0,662691 DTS et de 1,509 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christine Lagarde, Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

L'année 2014 marque le 70^e anniversaire de la fondation du FMI. En 1944, les dirigeants mondiaux avaient à cœur de tourner définitivement le dos au chaos et au carnage de la guerre, et de construire un monde fondé sur la collaboration plutôt que sur le conflit, sur l'intégration plutôt que sur le repli sur soi. Le FMI repose sur le principe fondamental que la prospérité nationale passe par la prospérité mondiale.

Cette année marque aussi le septième anniversaire de l'éclatement de la crise financière mondiale, qui a conduit au pire dérèglement économique planétaire depuis la Grande Dépression. Pourtant, nous n'avons pas sombré dans une deuxième Grande Dépression. Et ce n'est pas un hasard. Si nous avons pu éviter ce sort, c'est grâce à l'application bien comprise du principe fondateur du FMI, selon lequel la collaboration mondiale doit primer. Je suis fière du rôle que le FMI a joué dans la réponse collective apportée à la crise mondiale.

Cela dit, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à une reprise durable, marquée par une croissance forte et solidaire et la création rapide d'emplois. La reprise est bien là, mais elle est encore trop lente et trop fragile, à la merci des aléas financiers. Des millions de personnes sont toujours sans emploi. L'incertitude a certes reflué, mais il est clair qu'elle n'a pas disparu.

L'un des problèmes les plus redoutables est que la dynamique changeante de la croissance complique la reprise mondiale. Étant donné que celle-ci est inégale parmi les pays avancés — plus rapide aux États-Unis et au Royaume-Uni que dans la zone euro et au Japon —, la normalisation de la politique monétaire progressera à des rythmes différents selon le pays, ce qui peut avoir des conséquences pour la volatilité et la croissance. En même temps, les pays émergents connaissent un ralentissement généralisé et simultané de la croissance économique, qui peut à son tour avoir des effets négatifs sur le reste du monde. Le risque d'une inflation très basse en Europe fait aussi planer une ombre sur la reprise. La montée des tensions géopolitiques ajoute à l'incertitude globale.

Face à cette situation, il convient d'adopter le bon dosage de politiques économiques. À cet égard, le FMI a présenté son Plan d'action mondial lors de l'Assemblée annuelle de 2013 et des Réunions du printemps 2014. Ce plan d'action insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence des politiques économiques et la coopération entre

responsables. Les priorités sont claires : pour assurer la reprise, les pays avancés doivent s'attacher à opérer des choix mesurés en les expliquant bien au public; les pays émergents doivent renforcer les paramètres fondamentaux de leur économie, réduire les facteurs de vulnérabilité et accélérer les réformes structurelles; et tous les pays doivent miser sur la coopération et le dialogue.

Pendant toute la durée de la crise et la période de redressement, le FMI a été, et continue d'être, un agent indispensable de la coopération économique. Il constitue un forum de premier plan qui permet aux 188 pays membres de se retrouver pour travailler ensemble. Au cours de l'année écoulée, le FMI a continué d'aider les pays membres par ses activités de surveillance, ses prêts et son assistance technique.

Le FMI s'est fixé comme priorité de mieux intégrer la surveillance bilatérale et la surveillance multilatérale, notamment au moyen du Rapport sur les répercussions et du Rapport sur le secteur extérieur, ainsi que des rapports transversaux. Il apporte son concours dans des domaines tels que la politique budgétaire dans les pays émergents, et les facteurs de vulnérabilité, la diversification et la transformation structurelle dans les pays à faible revenu. Il a intensifié ses travaux dans des domaines relativement nouveaux qui ont des répercussions sur la stabilité et la croissance économiques, à savoir les inégalités, l'environnement et la participation des femmes à la vie économique.

Sur le plan financier, le FMI continue d'appuyer les efforts de réforme des pays membres dans le monde entier, afin de rendre l'ajustement plus supportable. Cette année, il a réexaminé certaines facilités, dont la ligne de crédit modulable, la ligne de précaution et de liquidité et l'instrument de financement rapide, pour s'assurer qu'elles continuaient d'apporter une aide aussi efficace que possible aux pays. Les pays membres ont aussi approuvé le transfert des bénéfices tirés des ventes d'or pour nous aider à répondre aux besoins de financement des pays membres à faible revenu au cours des années à venir.

Le FMI a aussi élargi ses activités dans le domaine du développement des capacités, en aidant les pays à concevoir, mettre en place et consolider les institutions qui sont au centre de la réussite économique. Depuis le début de la crise, nous avons fait bénéficier de formations tous les pays membres et fourni une assistance technique à 90 % d'entre eux. Pendant l'année écoulée, le FMI a mis en place de nouveaux outils et de nouveaux cours, ouvert un nouveau centre régional d'assistance technique au Ghana et reçu 181 millions de dollars de nouveaux concours de la part de bailleurs de fonds.

En somme, je suis extrêmement fière de tout ce que le FMI a accompli au cours de l'année écoulée et de tous ceux et celles qui en ont été les artisans; je veux parler de notre personnel dévoué et du Conseil d'administration. C'est pour moi un grand privilège d'être Directrice générale de cette noble institution, qui continuera de s'adapter pour relever les défis auxquels sont confrontés tous les pays membres afin que l'économie mondiale puisse connaître une nouvelle phase de croissance soutenue et de prospérité partagée.

Le *Rapport annuel* du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 188 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. Le *Rapport annuel* est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.



David Lipton, Premier Directeur général adjoint



Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint



Nemat Shafik, Directrice générale adjointe, démissionnaire au 18 mars 2014



Min Zhu, Directeur général adjoint

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 avril 2014

Les administrateurs suppléants sont indiqués en italique.



Meg Lundsager
Poste vacant
États-Unis



Daikichi Momma
Isao Hisbikawa
Japon



Hubert Temmeyer
Steffen Meyer
Allemagne



Hervé de Villeroché
Poste vacant
France



Wimboh Santoso
Rasheed Abdul Ghaffour
Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam



ZHANG Tao
SUN Ping
Chine



Jong-Won Yoon
Ian Davidoff, Vicki Plater
Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu



Thomas Hockin
Mary T. O'Dea
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie



Rakesh Mohan
Kosgallana Ranasinghe
Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka



Fahad Alshathri
Hesham Alogeel
Arabie saoudite



Daniel Heller
Dominik Radziwiłł
Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan



Paulo Nogueira Batista, Jr.
Hector Torres, Luis Oliveira Lima
Brésil, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République de Cabo Verde, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago



Stephen Field
Christopher Yeates
Royaume-Uni



Menno Snel
Willy Kiekens, Oleksandr Petryk
Arménie, Belgique, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine



José Rojas
Fernando Varela, Maria Angélica Arbeláez
Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Venezuela



Andrea Montanino
Thanos Catsambas
Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin



Audun Groenn
Pernilla Meyersson
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède



Momodou Saho
Chileshe M. Kapwepwe, Okwu Joseph Nnamma
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe



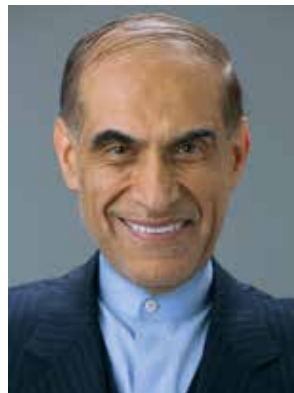
A. Shakour Shaalan
Sami Geadah
Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen



Johann Prader
Omer Yalvac, Miroslav Kollar
Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie



Aleksei V. Mozhin
Andrei Lushin
Fédération de Russie



Mohammad Jafar Mojarrad
Mohammed Dairi
Afghanistan, Algérie, Ghana, Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie



Alvaro Rojas-Olmedo
Sergio Chodos
Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay



Kossi Assimaidou
Nguêto Tiraina Yambaye, Woury Diallo
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo

LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 30 juillet 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2014. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2015, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2015, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2014/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Wang (président), M. Ramos et M. Loeto, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Christine Lagarde

Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

1 VUE D'ENSEMBLE



VUE D'ENSEMBLE



La période de mai 2013 à avril 2014, qui correspond à l'exercice financier 2014 du FMI¹, a marqué un tournant crucial pour l'économie mondiale, qui est sortie de la pire crise financière qu'elle ait connue depuis près d'un siècle. La reprise s'est affermie, mais trop lentement et s'est heurtée à de nombreux obstacles. Le Plan d'action mondial de la Directrice générale a défini des mesures audacieuses destinées à surmonter ces obstacles et permettre à l'économie mondiale de renouer avec une croissance plus rapide et durable. La priorité absolue était d'assurer la cohérence des politiques et de renforcer la coopération entre les dirigeants, tant au niveau national qu'international. La prospérité mondiale et la prospérité de chaque pays sont en effet intimement liées et dépendent plus que jamais d'une action concertée. Or, le FMI est indispensable à cette coopération internationale.

Au moyen d'évaluations se fondant sur ses différents produits de surveillance multilatérale et bilatérale et par son engagement actif auprès de ses 188 pays membres, dont il soutient la politique économique, et qui bénéficient de son aide pour leurs financements et le développement de leurs capacités, le FMI a continué d'aider les membres à identifier les risques systémiques et à élaborer des politiques avisées afin de contrer les menaces pour leur stabilité intérieure et celle de l'économie mondiale.

L'ÉCONOMIE MONDIALE

En fin d'année, l'activité mondiale a repris de la vigueur, principalement en raison des améliorations enregistrées dans les pays avancés, mais la reprise a été inégale et insuffisante. La croissance est restée faible et les chômeurs ont continué de se compter par millions. La montée des risques géopolitiques a suscité de nouvelles inquiétudes. Les mesures décidées en cours d'exercice ont contribué à stabiliser l'économie mondiale, mais de nouvelles menaces ont pesé sur la stabilité financière mondiale du fait du ralentissement dans les pays émergents et du risque d'une très faible inflation en Europe. Les conséquences de la crise ont commencé à s'estomper, mais la reprise est demeurée modeste et fragile. Le chapitre 2 traite plus en détail des évolutions économiques et financières observées durant l'exercice.

SURVEILLANCE ET PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FMI

L'exercice a été marqué par une reprise mondiale inégale et plus tenue qu'espérée. La transition d'une phase de stabilisation vers une phase de croissance soutenue, équilibrée et solidaire est restée inachevée. Les mesures décidées pour rompre le cycle faisant alterner croissance morose et nervosité des marchés ont consisté, entre autres, à renforcer la mise en œuvre des politiques économiques

et gérer prudemment toute une série de transitions en cours : la normalisation des conditions de financement mondiales et son cortège d'effets de débordement et d'effets de retour; l'évolution de la dynamique de la croissance, avec une contribution de plus en plus importante des pays avancés, un recul de la croissance tendancielle dans les pays émergents et un rééquilibrage de la demande mondiale; et l'achèvement de la réforme du système financier mondial visant à promouvoir une plus grande stabilité.

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a aidé les membres en leur fournissant des évaluations sur des thèmes tels que les facteurs de vulnérabilité, la diversification et la transformation structurelle dans les pays à faible revenu, la croissance dans les pays émergents, la politique budgétaire dans les pays avancés et sur des questions structurelles telles que les inégalités de revenu et la participation des femmes à l'économie. Il a donné des conseils de politique économique ciblés dans le cadre de la surveillance bilatérale et multilatérale, en produisant notamment des rapports sur les effets de débordement et des rapports transversaux et en offrant son concours financier. Le chapitre 3 livre des informations complémentaires sur la surveillance exercée par le FMI et les programmes qu'il a financés pendant l'exercice.

CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE, GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Dans le cadre de sa mission de supervision du système monétaire international, le FMI conseille les pays membres sur diverses questions ayant trait à la stabilité économique. Ses conseils sont également à la base des programmes mis en œuvre dans les pays membres et les aident à renforcer leurs institutions et leurs capacités. Il contribue enfin au suivi des économies nationales.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration s'est penché sur des sujets tels que la politique budgétaire, la politique monétaire non conventionnelle et la politique macroprudentielle. Il a également évalué l'avancement des grandes réformes concernant sa structure de gouvernance, y compris la réforme des quotes-parts, et passé en revue les facilités du FMI comme la ligne de crédit modulable, la ligne de précaution et de liquidité et l'instrument de financement rapide, ainsi que la conditionnalité liée à la politique monétaire.

Le développement des capacités qui s'appuie sur l'assistance technique et les formations proposées par le FMI permet aux pays membres de se doter d'institutions solides et d'améliorer les compétences afin de formuler et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières fiables. Pendant l'exercice 2014, le FMI a lancé de nouveaux outils d'évaluation normalisés et de nouveaux cours, ouvert un centre régional d'assistance technique au Ghana et récolté 181 millions de dollars en contributions de donateurs. Le Conseil a examiné la stratégie de développement des capacités du FMI et approuvé les réformes. Le chapitre 4 examine plus en détail les conseils de politique économique du FMI et ses activités relatives à la gouvernance et au renforcement des capacités.

RESSOURCES ET RESPONSABILISATION

Veiller à ce que les ressources soient suffisantes pour couvrir les besoins de financement des pays membres a été l'une des priorités du FMI depuis le début de la crise. En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle réglementation applicable au compte d'investissement du FMI afin de fixer le cadre juridique dans lequel s'exerce le pouvoir d'investissement élargi, qui résulte d'un amendement des Statuts. En outre, le seuil requis a été atteint pour distribuer les bénéfices exceptionnels des ventes d'or déposés dans la réserve générale en faveur du fonds fiduciaire pour la ré-

Page 9, en haut Chaîne d'assemblage automatisée en Espagne
Page 9, en bas Poste de commande d'une compagnie de gaz en République tchèque **Page 10, à gauche** Panneau d'indicateurs boursiers à Tokyo, au Japon **Page 10, à droite** Porte-conteneurs à l'écluse Miraflores du Canal de Panama **À gauche** Vente de légumes aux Émirats arabes unis **À droite** Rechargement de téléphones portables dans une mine d'or du district de Mubende en Ouganda



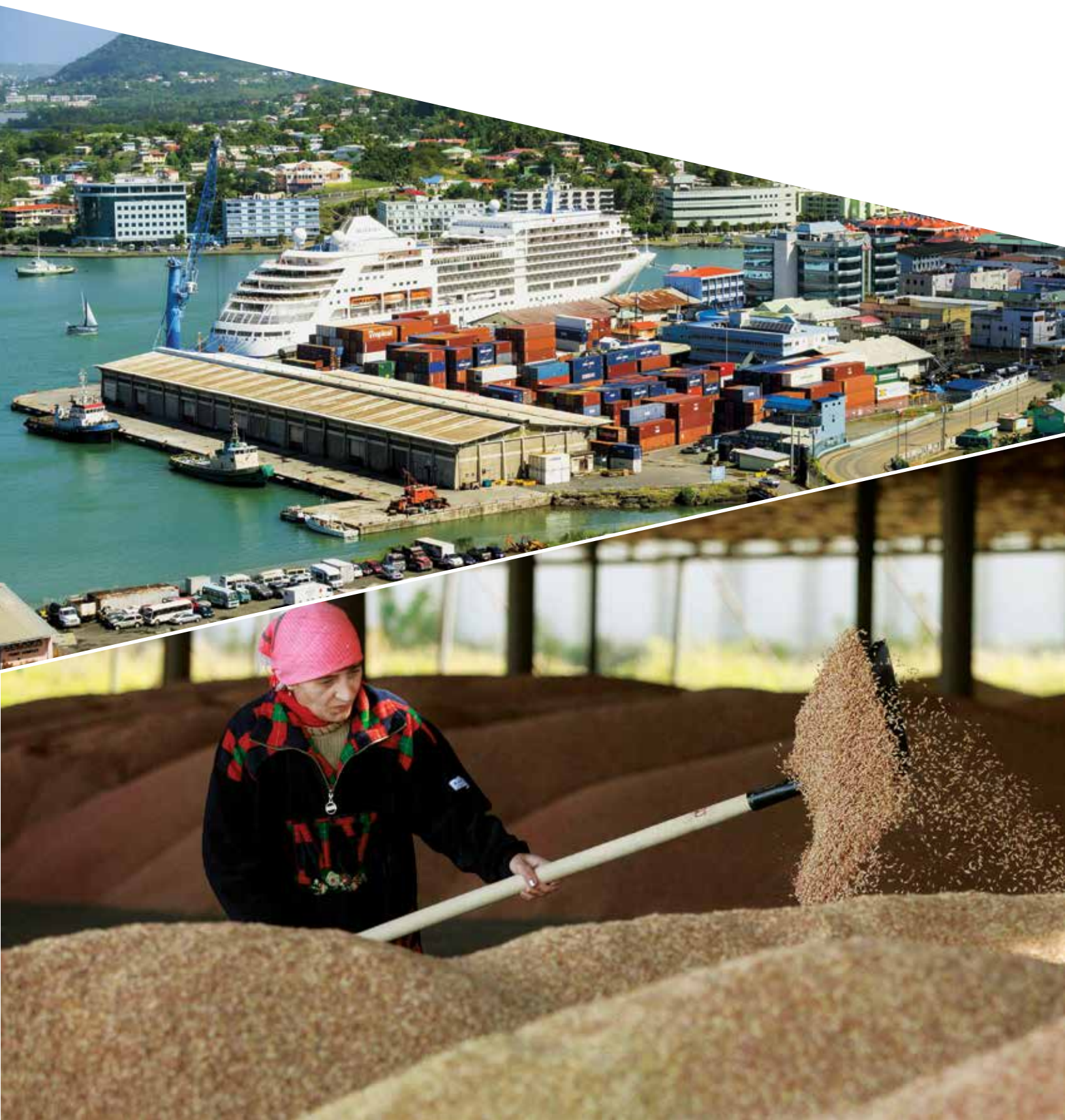
duction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) afin de bonifier des prêts de pays à faible revenu.

Le FMI a pu répondre à l'évolution des besoins de ses pays membres malgré une enveloppe budgétaire figée grâce à des gains d'efficacité, à une redéfinition des priorités et à une meilleure utilisation et une réaffectation des ressources existantes. Durant l'exercice écoulé, le FMI a continué de mettre l'accent sur un recrutement solide, pris des mesures rapides à l'issue de l'enquête de 2013 auprès des

employés du FMI et défini un nouveau cadre pour la formation du personnel de direction afin de renforcer les compétences de gestion des ressources humaines. Le Conseil d'administration a approuvé les aménagements de la politique de transparence qui visaient à accroître l'efficacité de la surveillance et des conseils de politique économique du FMI. Le chapitre 5 examine plus en détail les opérations et politiques financières du FMI, son travail dans le domaine des ressources humaines et ses efforts pour améliorer la transparence et la responsabilisation.

2

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS



ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS



INTRODUCTION

Alors que l'exercice 2014 touchait à sa fin, l'économie mondiale tournait progressivement la page de la Grande Récession. La reprise gagnait en vigueur et la stabilité financière mondiale progressait. Mais la croissance demeurait trop lente et trop modeste pour qu'on s'en contente et les chômeurs se comptaient toujours par millions. La montée des risques géopolitiques a fait naître de nouvelles inquiétudes.

Les mesures prises durant l'exercice 2014 ont contribué à stabiliser l'économie mondiale. Les États-Unis ont opté pour une rallonge budgétaire et un relèvement du plafond de la dette, et le raffermissement de l'économie a créé les conditions propices à une normalisation de la politique monétaire. Ces mesures ont dissipé les fortes incertitudes qui obscurcissaient l'horizon en octobre 2013. En Europe, l'atténuation très sensible des risques extrêmes consécutive à la mise en œuvre de diverses politiques nationales et régionales, de même que le retour de la croissance dans la quasi-totalité des pays, ont rendu les marchés beaucoup plus confiants, tant à l'égard des emprunteurs souverains que des banques. Au Japon, le programme «Abenomics» a commencé à porter ses fruits, avec une diminution des tensions déflationnistes et un retour progressif de la confiance. Enfin, après avoir connu plusieurs épisodes de volatilité, les pays émergents se sont employés à ajuster leurs politiques et avançaient dans la bonne direction.

Cependant, malgré la disparition progressive des conséquences de la crise, de nouveaux obstacles à la stabilité financière mondiale sont apparus. Les États-Unis ont dû veiller à sortir de manière

ordonnée de la politique monétaire non conventionnelle et contenir les faiblesses qui apparaissaient dans le système bancaire parallèle. Dans la zone euro, le chômage élevé et l'assainissement incomplet des bilans des banques et des entreprises ont continué de freiner la reprise. Dans les pays émergents, enfin, le durcissement des conditions de financement extérieur a mis en lumière les vulnérabilités liées au développement rapide de l'effet de levier et à l'asymétrie des bilans, et précipité l'instabilité financière. Au vu de ces éléments, la reprise est donc bien restée modeste et fragile.

L'ÉCONOMIE MONDIALE : ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS À LA CROISSANCE

L'activité mondiale s'est renforcée en 2013, impulsée principalement par les pays avancés, et s'est accélérée au deuxième semestre 2013, passant à 3 $\frac{2}{3}$ % en rythme annuel, une progression notable par rapport aux 2 $\frac{2}{3}$ % enregistrés au cours des six mois précédents. L'édition d'avril 2014 des *Perspectives de l'économie mondiale* prévoyait que la croissance s'élèverait à 3,6 % en 2014 et 3,9 % en 2015. La modification des leviers de la croissance s'est poursuivie, puisque les pays avancés ont contribué à l'essentiel de la hausse. Les pays émergents et en développement ont encore contribué pour plus des deux tiers à la croissance mondiale, mais à un rythme plus lent qu'auparavant.

Dans les pays avancés, l'activité a retrouvé un peu de vigueur, mais à des vitesses différentes. La croissance la plus forte a été mesurée aux États-Unis, où elle a bénéficié d'une demande intérieure soutenue et d'un assouplissement des conditions financières qui ont créé les conditions requises pour une normalisation de la politique

monétaire. Pour autant, la mise en place d'un programme budgétaire viable à moyen terme demeurerait indispensable.

Dans la zone euro, la reprise modeste mais inégale s'est raffermie, davantage dans les pays du cœur que dans les pays en difficulté, où la dette et le chômage élevés ainsi que le resserrement du crédit ont freiné la dynamique. En outre, des mesures encourageantes ont été prises en vue de créer une union bancaire et le projet d'évaluer en détail les bilans bancaires a avancé. En revanche, la mise en œuvre d'une garantie budgétaire commune est restée inachevée. Les inquiétudes à plus long terme concernant la productivité et la compétitivité n'ont pas été dissipées, malgré l'avancement des réformes structurelles.

Au Japon, la politique de relance a fait rebondir l'activité, mais le mouvement devrait s'atténuer à mesure que le relèvement nécessaire des taxes sur la consommation produira ses effets. Néanmoins, pour obtenir une croissance durable, il restait encore à décocher les deux dernières flèches du programme «Abenomics», à savoir les réformes structurelles et l'instauration d'un programme budgétaire concret à moyen terme.

Avec des mesures d'accompagnement monétaire et une réduction de l'effet de freinage lié à l'ajustement des finances publiques, la croissance globale dans les pays avancés était attendue en hausse d'environ 2¼ % en 2014–15, soit un gain de 1 point par rapport à 2013.

L'activité dans les pays émergents et en développement, qui avait ralenti, s'est ensuite légèrement redressée à la fin de 2013, sous l'effet d'une demande plus forte dans les pays avancés. Le durcissement des conditions de financement extérieur et l'atonie persistante de l'investissement ont toutefois freiné la demande intérieure. Globalement, la production dans les pays émergents et en développement a progressé à un rythme soutenu de 4,7 % en 2013 et un nouveau raffermissement, à 4,9 %, était attendu pour 2014.

Les pays à faible revenu ont enregistré des résultats particulièrement remarquables : ils ont affiché le taux de croissance le plus élevé, à 6,1 % en 2013, et la tendance devrait se poursuivre en 2014 et 2015. Plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont dû cependant composer avec des transitions internes difficiles et des troubles sociaux.

Si les risques aigus s'étaient atténués, certains problèmes de longue date persistaient et de nouveaux problèmes sont apparus, notamment des épisodes prolongés de faible inflation dans les pays avancés, en particulier dans la zone euro, qui pourraient peser sur la demande et la production, déprimer la croissance et l'emploi et compliquer encore davantage le processus de restauration de la compétitivité dans les pays en difficulté. Un nouvel assouplissement de la politique monétaire, y compris l'adoption de mesures non conventionnelles, s'est révélé nécessaire dans la zone euro afin de contribuer à la stabilité des prix, qui est l'un des objectifs de la Banque centrale européenne. S'agissant du Japon, il a également été jugé préférable de poursuivre la politique d'assouplissement quantitatif.

L'autre risque nouveau concernait les pays émergents. Non seulement l'endettement des entreprises était à la hausse, mais les marchés ont connu un regain de volatilité lié à la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis, dans un contexte caractérisé par des conditions de financement extérieur moins arrangeantes. Les pays ayant déjà connu des épisodes de volatilité étaient ceux qui affichaient des déséquilibres intérieurs et extérieurs marqués; dans leur cas, le meilleur moyen d'éviter les turbulences, le risque de contagion et les difficultés financières à grande échelle serait sans doute d'appliquer des politiques rigoureuses.

Troisièmement, de nouveaux risques géopolitiques liés, par exemple, à la situation en Ukraine, sont apparus et pourraient avoir des retombées non négligeables, en influant sur les cours des produits de base, les chaînes d'approvisionnement et les flux financiers.

Page 13, en haut Port à conteneurs de Castries, capitale de Sainte-Lucie **Page 13, en bas** Ventilation des céréales dans le sud de la Russie **Page 14, à gauche** Travail sur ordinateur en Inde **Page 14, à droite** Usine de conditionnement du poisson en Grèce **À gauche** En Colombie, tri de fleurs coupées destinées à l'exportation **À droite** Usine de textiles moderne en Ouzbékistan



De plus, certains risques identifiés précédemment n'avaient toujours pas été neutralisés. Comme le soulignait l'édition d'avril 2014 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report, GFSR*), la réforme du système financier n'était pas achevée. Le système restait donc exposé à des risques : des asymétries de liquidités systémiques étaient observées et le problème des établissements «trop gros pour faire faillite» était loin d'être réglé. Bien des pays devaient encore s'attaquer à la réduction de leur dette et de leurs déficits trop élevés tout en préservant la croissance. Les taux de chômage demeuraient inacceptables et les inégalités s'accroissaient.

VERS UNE REPRISE DYNAMIQUE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

Globalement, une reprise modeste était en cours, mais le passage à la vitesse supérieure s'imposait pour obtenir une croissance plus rapide, durable et créatrice d'emplois. Il était impératif que les pays membres adoptent des politiques ambitieuses pour éviter le piège d'une croissance lente à moyen terme et garantir la stabilité financière mondiale. Pour faire face à ces défis, il fallait agir principalement sur quatre fronts.

Vers une croissance à moyen terme plus forte et plus solidaire

La croissance potentielle était faible dans bon nombre de pays avancés et aurait pu être plus soutenue dans les pays émergents. Il était nécessaire de se recentrer sur les réformes structurelles pour lever les obstacles liés à l'offre et améliorer la productivité. Dans les pays avancés, les dirigeants se sont vu recommander d'accélérer les réformes relatives aux marchés du travail, des produits et des services. Les pays émergents et en développement ont également dû renforcer l'efficacité de leurs institutions de marché fondées sur des règles. Un renforcement de l'investissement serait indispensable tant dans les pays avancés pour moderniser les réseaux d'infrastructure, que dans les pays émergents et en développement pour supprimer les goulets d'étranglement résultant du manque d'infrastructure.

Gérer la transition de marchés soutenus par la liquidité vers des marchés soutenus par la croissance

Dans son édition d'avril 2014, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde soulignait qu'il fallait mener à son terme le programme global de réforme des réglementations, s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité du système bancaire parallèle et régler le problème des institutions trop importantes pour faire faillite. Aux États-Unis, le calendrier, l'exécution et la communication ont été considérés comme des paramètres essentiels à la mise en œuvre d'un processus ordonné de normalisation monétaire. Comme il était prévu que le durcissement des conditions de financement mondiales se poursuive,

les pays émergents se sont vu conseiller d'accroître leur résilience en adoptant des mesures macroéconomiques et prudentielles vigoureuses et de fournir la liquidité éventuellement nécessaire pour préserver la stabilité du système financier. Dans la zone euro, l'assainissement des bilans des banques et des entreprises a été essentiel pour lutter contre la fragmentation financière, de même que l'avancement du projet d'union bancaire. Les pays émergents avaient besoin d'approfondir leurs circuits financiers pour renforcer leur résilience face aux chocs financiers extérieurs.

S'attaquer aux conséquences des déficits et des niveaux d'endettement élevés

Dans son édition d'avril 2014, le Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*) a souligné que bon nombre de pays devaient continuer d'assainir leurs finances publiques tout en préservant la croissance. Dans les pays avancés, où le déficit budgétaire moyen avait diminué de moitié depuis le niveau record mesuré pendant la crise, la priorité était de moduler le rythme et la composition des ajustements ultérieurs et de revenir à des taux d'endettement plus prudents. Dans les marchés émergents, où les déficits et les dettes restaient supérieurs à ceux d'avant la crise, un rééquilibrage budgétaire s'imposait pour supprimer les facteurs de vulnérabilité liés à l'importante dette détenue par les non-résidents. Dans les pays à faible revenu, les dirigeants ont dû accroître la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses tout en évitant une accumulation rapide de la dette.

Gérer les effets de débordement et le rééquilibrage mondial

La croissance décevante et les épisodes récurrents d'instabilité ont souligné l'interconnexion de l'économie mondiale et l'importance d'une collaboration entre tous les membres. Au niveau national, il était recommandé que les responsables coopèrent les uns avec les autres pour assurer la cohérence entre les différentes mesures macroéconomiques. Mettre en œuvre des plans crédibles d'assainissement des finances publiques à moyen terme et des réformes structurelles allégerait la contribution de la politique monétaire au soutien de la croissance, ce qui réduirait les risques pour la stabilité financière. Au niveau international, une coopération plus étroite était nécessaire pour générer une croissance plus forte et plus équilibrée et atténuer les risques d'effets de contagion et d'effets de retour négatifs des politiques mises en œuvre. En faisant connaître plus largement leurs intentions et les dispositions prévues pour soutenir la liquidité en cas de besoin, les banques centrales pourraient contribuer à gérer les difficultés liées à l'abandon des politiques monétaires non conventionnelles dans les pays avancés. De plus, une coopération accrue était indispensable pour garantir la cohérence entre les différentes initiatives nationales et empêcher la fragmentation de la réglementation financière mondiale. En outre, il restait nécessaire que les pays déficitaires et les pays excédentaires agissent de concert pour soutenir le rééquilibrage mondial.

3 DE MULTIPLES TRANSITIONS À GÉRER



DE MULTIPLES TRANSITIONS À GÉRER



DÉFINIR DES POLITIQUES POUR UN MONDE INTERCONNECTÉ

Surveiller les évolutions mondiales

Le Plan d'action mondial de la Directrice générale

Deux fois par an, la Directrice générale rassemble les principaux conseils et conclusions qui ressortent des rapports multilatéraux et établit un Plan d'action mondial pour le FMI et ses membres. Il est examiné par le Conseil d'administration avant les Réunions de printemps et l'Assemblée annuelle, où il est présenté au Comité monétaire et financier international.

Le Plan d'action mondial annoncé en octobre 2013 indiquait que la reprise avait certes été décevante jusqu'à une date récente, mais que de nombreux efforts avaient été déployés pour éviter le pire. Les différentes transitions en cours, à savoir la normalisation des conditions de financement mondiales, l'évolution de la dynamique de la croissance mondiale et le rééquilibrage de la demande mondiale, ainsi que l'achèvement des réformes concernant le système financier international, réclamaient une gestion prudente. Le FMI offrait un cadre d'analyse, de concertation et de coopération multilatérales permettant de discuter, entre autres, des effets de contagion, des déséquilibres mondiaux et du dosage des politiques, et pouvait dispenser des conseils de politique économique ciblés, renforcer les capacités et proposer un soutien financier. Mais des progrès rapides dans le domaine des réformes de la gouvernance et des quotes-parts étaient indispensables pour préserver la solidité financière et la crédibilité du FMI.

D'après le Plan d'action mondial d'avril 2014, l'activité mondiale gagnait en vigueur, mais la reprise était inégale et insuffisante, tandis que des tensions géopolitiques suscitaient de nouvelles inquiétudes. Les principaux défis résidaient dans les risques engendrés par une accentuation prolongée de la volatilité des flux de capitaux pour les marchés émergents et pionniers et dans l'inflation très basse mesurée dans les pays avancés, notamment dans la zone euro. Le travail du FMI devait se focaliser sur une série de questions liées à l'évolution des moteurs de la croissance mondiale, aux effets de contagion et aux effets «de retour» de politiques monétaires moins accommodantes, aux répercussions de la réforme de la réglementation financière internationale sur la stabilité macroéconomique et financière et au rôle de la coopération entre dirigeants. La mise en œuvre rapide des réformes de 2010 relatives aux quotes-parts et à la gouvernance et l'achèvement de la Quinzième révision générale des quotes-parts d'ici janvier 2015 demeuraient essentiels pour préserver la légitimité du FMI, sa solidité financière et sa crédibilité.

Surveillance

Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques économiques et financières de ses 188 pays membres. Prévue à l'article IV de ses Statuts, cette activité est une des principales responsabilités incombant au FMI. Dans le cadre de cette «surveillance» exercée au plan mondial et national, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et donne des conseils sur les ajustements nécessaires en matière de politique économique. De cette façon, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental : faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, soutenir une croissance économique saine.

L'action du FMI en matière de surveillance comporte deux volets fondamentaux : la surveillance bilatérale, qui consiste à évaluer les politiques de chaque pays membre et à lui donner des conseils, et la surveillance multilatérale, dont la portée est mondiale. La Décision sur la surveillance intégrée adoptée en 2012 sert de base à l'intégration de la surveillance bilatérale et multilatérale dans une économie mondiale hautement intégrée. Elle fait des consultations au titre de l'article IV un outil, non seulement de la surveillance bilatérale, mais aussi de la surveillance multilatérale, favorisant ainsi une analyse plus complète, intégrée et cohérente des effets de contagion. Depuis la crise financière mondiale, la surveillance du secteur financier est un des domaines auxquels le FMI se consacre plus particulièrement.

Le FMI revoit régulièrement ses activités de surveillance et procède tous les trois ans à un examen formel de la surveillance, dont le dernier remonte à 2011.

Processus d'évaluation mutuelle du Groupe des Vingt

Le processus d'évaluation mutuelle (PEM) est une méthode de collaboration conçue par les membres du Groupe des Vingt (G-20) lors du Sommet de Pittsburgh en 2009 et visant à ce que tous les pays tirent parti des mesures prises dans la concertation. Le G-20 a chargé le FMI, ainsi que d'autres institutions internationales, de déterminer si les politiques nationales de chaque membre concourent à la réalisation des objectifs de croissance du groupe. Il a aussi été demandé aux services du FMI d'aider les pays membres du G-20 à élaborer des *directives indicatives* et de les utiliser tous les deux ans pour détecter et évaluer les grands déséquilibres internationaux².

Au *Sommet de Saint-Petersbourg* en septembre 2013, le G-20 a souligné qu'il fallait poursuivre la coopération pour relever les défis de la croissance mondiale, de l'emploi et de la stabilité financière. Il a réitéré son engagement à assurer la viabilité des *finances publiques* dans les pays avancés en établissant des stratégies budgétaires crédibles à moyen terme et en tenant compte de la situation éco-

nomique et budgétaire à court terme. En outre, le G-20 s'est engagé à surveiller et à atténuer le plus possible les *retombées* négatives des politiques menées à des fins nationales et a réaffirmé son engagement à coopérer pour réduire durablement les déséquilibres mondiaux.

Lors de leur réunion de février 2014, les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales du G-20 se sont engagés à mener des politiques ambitieuses mais réalistes pour relever le PIB collectif de plus de 2 points de pourcentage au-dessus de la trajectoire induite par les politiques actuelles au cours des cinq prochaines années. Cet engagement s'appuyait sur des analyses fournies par les services du FMI et les pays du G-20 sont convenus de prendre des mesures afin, entre autres, d'accroître l'investissement, l'emploi et la participation, de stimuler le commerce et de promouvoir la concurrence, en plus de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques³. Ces différentes mesures constitueront le socle de leurs stratégies de croissance globales et du Plan d'action de Brisbane.

Exercice d'alerte avancée

En novembre 2008, le G-20 a invité le FMI et le Conseil de stabilité financière (CSF) à réaliser régulièrement un exercice d'alerte avancée (EAA) conjoint. Cet exercice consiste à évaluer les risques à faible probabilité d'occurrence mais de gravité élevée pour les perspectives économiques mondiales et à déterminer comment les circonscrire. Les perspectives macroéconomiques et financières des risques systémiques sont intégrées à l'aide de divers instruments de mesure et de vastes consultations. Le FMI s'occupe généralement des questions économiques, macrofinancières et de risque souverain, et le CSF — qui représente les experts et décideurs des organes de supervision et des banques centrales des pays membres — des questions de réglementation et de supervision du système financier.

L'exercice d'alerte avancée identifie à la fois les facteurs de vulnérabilité et les déclencheurs qui pourraient précipiter des crises systémiques, et détermine les moyens de les circonscrire, notamment

Page 17, en haut Cours de la bourse de Jakarta, en Indonésie
Page 17, en bas Ouvrier dans une usine de riz en Thaïlande **Page 18, à gauche** Travaux de reconstruction à Brazzaville **Page 18, à droite** Boîtes de thé dans une usine de Colombo, à Sri Lanka
À gauche Usine de conditionnement de pommes de terre au Kosovo **À droite** Champ de choux-fleurs à Kolkata, en Inde



par une action internationale concertée. Il fait partie des efforts que le FMI déploie pour améliorer la surveillance, surtout l'analyse des risques économiques, financiers et budgétaires ainsi que les retombées d'un secteur et d'un pays à l'autre.

D'abord soumises au Conseil d'administration du FMI et au CSE, les conclusions de l'EAA sont ensuite présentées aux autorités nationales lors des Réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle. Le Conseil a été informé du résultat des derniers EAA en octobre 2013 et avril 2014.

Examen triennal de la surveillance en 2014

La surveillance exercée par le FMI avant la crise présentait des lacunes dûment attestées, qui l'ont empêché d'identifier correctement la montée des risques, en particulier en provenance des pays avancés, et de donner l'alerte. Au cours de l'examen triennal de 2011, le FMI avait défini des points à améliorer, par exemple la nécessité d'exercer une surveillance aussi interconnectée que l'économie mondiale elle-même.

En septembre 2013, le Conseil d'administration, réuni en séance informelle, a examiné la note de synthèse établie par les services du FMI pour l'examen triennal de surveillance (ETS) 2014⁴. La discussion a porté sur des domaines touchant au rôle fondamental du FMI, qui est d'assurer la stabilité du système monétaire international, d'être le plus utile possible aux pays membres et d'exploiter au mieux ses avantages comparatifs. Elle s'est appuyée sur 1) un examen et une analyse des rapports de consultations au titre de l'article IV⁵ et les outils de surveillance multilatérale, 2) les orientations fournies par un groupe consultatif extérieur aux étapes clés de l'exercice, 3) des études de référence produites par des experts externes et les services du FMI et 4) des enquêtes et des entretiens réunissant les autorités gouvernementales, les services du FMI et d'autres parties prenantes. Un examen du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a également été réalisé en même temps que l'ETS, et les équipes chargées d'établir les différents rapports ont travaillé en étroite coordination. Les conclusions d'autres travaux récents ont aussi été prises en compte.

Surveillance bilatérale

Les services du FMI assurent un suivi permanent de l'économie des pays membres et se rendent sur place — habituellement une fois par an — pour un échange de vues avec le gouvernement et la banque centrale afin de déceler d'éventuels risques pesant sur la stabilité intérieure et mondiale qui justifieraient d'ajuster les politiques économiques ou financières. C'est ce que l'on appelle les consultations au titre de l'article IV. Les entretiens portent principalement sur le taux de change, et sur les politiques monétaire, budgétaire et financière. À cette occasion, les services du FMI rencontrent aussi fréquemment d'autres parties prenantes, par exemple des parlementaires et des représentants du monde de l'entreprise, des syndicats et de la société civile, afin d'évaluer la politique économique et les orientations du pays.

L'équipe présente ensuite un rapport au Conseil d'administration, qui normalement l'examine et conclut ainsi la procédure dite de consultation au titre de l'article IV. Les opinions du Conseil sont ensuite transmises aux autorités nationales. Les activités de surveillance ont gagné en transparence ces dernières années. Aujourd'hui, presque tous les pays membres acceptent de publier un communiqué de presse, qui fait la synthèse des avis du Conseil, du rapport des services du FMI et de l'analyse qui l'accompagne. Bien des pays publient en outre une déclaration des services du FMI à l'issue de la mission. Au cours de l'exercice, le FMI a procédé à 123 consultations au titre de l'article IV (voir le tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

Surveillance multilatérale

Le FMI suit également les tendances économiques mondiales et régionales et analyse les effets de contagion des politiques de ses États membres sur l'économie mondiale. Ses principaux instruments de surveillance multilatérale sont ses publications régulières : *Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Les *Perspectives de l'économie mondiale* dressent un bilan détaillé de l'économie mondiale et

À gauche Succursale bancaire dans un magasin de São Paulo, au Brésil À droite Vente de dattes en Turquie



mettent en lumière de grandes questions d'actualité telles que les turbulences financières et le ralentissement économique actuels. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde évalue les marchés financiers mondiaux et leurs perspectives, en soulignant les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité pouvant menacer leur stabilité. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution des finances publiques.

Dans le cadre de ses Études économiques et financières, le FMI publie aussi des rapports sur les perspectives économiques régionales, qui proposent une analyse plus détaillée de cinq grandes régions de la planète. Pendant l'exercice 2014, les *Perspectives économiques régionales* ont été publiées en avril et en octobre pour l'Afrique subsaharienne, l'Asie Centrale, l'Asie et le Pacifique, l'Hémisphère occidentale et le Moyen-Orient, puis en octobre pour l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. La publication de ces rapports est généralement prévue pour coïncider avec des campagnes de communication menées dans chaque région. On trouvera sur le site Internet du FMI le texte intégral de tous les rapports, les communiqués de presse qui en résument les conclusions, ainsi que la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de leur publication⁶. Les discussions du Conseil d'administration sur des questions touchant à la fiscalité internationale et au rôle du FMI sont abordées au chapitre 4.

Rapports pilotes sur le secteur extérieur

Depuis 2012, le FMI présente un rapport pilote sur le secteur extérieur, qui situe les positions extérieures des économies d'importance systémique dans un contexte mondial. Tout comme le rapport sur les retombées extérieures et les consultations au titre de l'article IV (plus particulièrement axées sur les effets de contagion), le Rapport pilote sur le secteur extérieur s'inscrit dans le cadre des efforts déployés en permanence pour que le FMI soit en mesure de traiter les éventuels effets de contagion des politiques nationales sur la stabilité internationale et puisse suivre plus en détail l'évolution du secteur extérieur des pays membres.

Le Rapport pilote sur le secteur extérieur a été examiné en juillet 2013 lors d'une réunion informelle du Conseil d'administration. Cette deuxième édition couvrait la période allant de 2012 au premier semestre 2013 et faisait la synthèse des analyses issues de la surveillance bilatérale et multilatérale du FMI pour permettre une évaluation cohérente des taux de change, des soldes des transactions courantes, des réserves, des flux de capitaux et des comptes externes. Prenant également en compte les observations formulées au sujet de l'édition précédente, ce rapport a mis plus fortement l'accent sur les flux de capitaux et a encore affiné la méthode d'évaluation de la situation extérieure.

Rapports sur les retombées extérieures

Depuis 2011, le FMI établit, chaque année, un rapport sur les retombées extérieures qui analyse l'impact des politiques économiques des cinq plus grandes économies du monde (Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et zone euro) sur leurs partenaires. Le Conseil d'administration a examiné l'édition 2013 du rapport lors d'une réunion informelle, tenue en juillet 2013. D'après ses auteurs, cinq

ans après la crise financière mondiale, les tensions et risques marqués qui, en 2011, étaient bien ancrés dans certaines de ces cinq économies «d'importance systémique» s'étaient atténués, sans toutefois que l'activité économique fonctionne à pleine capacité dans aucune d'elles, c'est-à-dire que leur contribution à l'activité mondiale n'était pas aussi importante qu'elle aurait pu l'être. Si ces économies pouvaient, d'une manière ou d'une autre, combler leurs écarts de production, la production mondiale se rapprocherait de 3 points de son potentiel.

La place centrale accordée à l'examen des effets de contagion dans la nouvelle configuration du dispositif de surveillance du FMI rend l'institution mieux à même d'évaluer les répercussions mondiales des politiques nationales et de dispenser des conseils sur ces politiques, ce qui est bénéfique pour son action multilatérale. Cela pourrait renforcer la concertation entre les pays et devrait permettre un examen plus approfondi des façons d'assurer rapidement une croissance durable en facilitant l'établissement d'un diagnostic plus partagé.

Le Conseil d'administration est tenu au courant des faits nouveaux dans l'économie mondiale qui méritent une attention particulière. En janvier 2014, il a aussi été informé des répercussions de la situation au Venezuela sur les autres pays de la région, du fait de l'absence de consultations officielles au titre de l'article IV avec ce pays.

Liquidités mondiales

La crise financière mondiale et les interventions qu'elle a suscitées ont fait ressortir comment les chocs financiers se propagent dans une économie mondiale interconnectée. La question des liquidités mondiales a été considérée dans le contexte des effets externes de l'assouplissement général des conditions monétaires dans les pays avancés, en s'intéressant non seulement aux effets immédiats de certaines mesures, mais aussi aux implications pour la stabilité financière dans le monde de l'application prolongée de politiques monétaires accommodantes.

Lors d'une réunion informelle tenue en mars 2014, les services du FMI ont informé le Conseil d'administration sur les aspects relatifs aux liquidités mondiales à considérer dans le cadre de la surveillance multilatérale. Reposant sur des analyses, le document établi pour cette réunion⁷ suggérait l'utilisation d'indicateurs couvrant divers types d'économies pour suivre l'évolution des liquidités mondiales sur la base de l'effet attendu desdits indicateurs sur la situation et la stabilité macrofinancières dans l'ensemble des pays. Ces indicateurs ont été réunis, à des fins de suivi, dans un tableau de bord montrant leur évolution générale dans le temps. Celui-ci reflétait bien l'évolution de la situation financière mondiale, plusieurs des indicateurs étant déjà observés dans des produits phares de la surveillance multilatérale.

Rapports transversaux

L'une des recommandations de l'examen triennal de la surveillance, effectué en 2011, était de renforcer les travaux sur les interconnexions et les effets de contagion. Pour y donner suite, le FMI a notamment essayé, à titre expérimental, de regrouper les consultations menées au titre de l'article IV et d'évaluer les effets de contagion sur des groupes de pays interconnectés en examinant les risques qui résultent

de chocs communs, soulignant les problèmes partagés et discernant les avantages potentiels d'une action coordonnée. Ces rapports transversaux complètent les consultations au titre de l'article IV pour les pays concernés.

En août 2013, le Conseil d'administration a examiné le rapport régional nordique sur le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède⁸. Les administrateurs ont salué les progrès réalisés récemment au niveau des pays nordiques et à l'échelon européen dans la mise en place de mécanismes pour faire face au problème des banques en difficulté, ce qui devrait permettre de remédier à nombre des différences existant actuellement dans les pratiques de surveillance et les préférences pour la résolution des défaillances bancaires. Ils ont constaté que la création d'une union bancaire à l'échelon européen offre une excellente occasion d'approfondir la coordination régionale dans la ligne du projet européen global.

Le Conseil d'administration a examiné, en juillet 2013, un autre rapport transversal portant sur la chaîne d'approvisionnement entre l'Allemagne et l'Europe centrale.

Examen de la stratégie suivie par le FMI pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En mars 2014, le Conseil d'administration a examiné la stratégie adoptée par le FMI pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme⁹. Les administrateurs ont pris acte de la contribution du FMI à la riposte de la communauté internationale au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et encouragé la poursuite de la coopération dans ce domaine avec la Banque mondiale, le Groupe d'action financière (GAFI) et les organismes régionaux de style GAFI. Ils ont aussi souligné le rôle important joué par le FMI dans les efforts visant à renforcer les capacités des pays membres dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Les administrateurs ont approuvé les modifications apportées, en 2012, à la norme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la nouvelle méthode d'évaluation des activités opérationnelles du FMI qui devrait se traduire par des évaluations mieux ciblées et plus pertinentes du fait de la plus grande attention accordée aux risques et aux contextes nationaux. Ils ont observé que des déficiences dans un système national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pouvaient avoir des conséquences importantes pour la stabilité macroéconomique et financière et approuvé, dans l'ensemble, la voie suivie par les services du FMI en incluant les questions concernant l'intégrité financière dans les consultations au titre de l'article IV et les programmes appuyés par le FMI quand ces questions sont cruciales sur le plan macroéconomique.

Les administrateurs ont réaffirmé que les évaluations de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent un aspect essentiel des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC)¹⁰ et du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), et souligné qu'il était important de veiller à ce que la qualité des rapports produits par l'ensemble des instances d'évaluation soit satisfaisante. Ils ont constaté qu'avec l'expansion

récente du réseau du GAFI et des organismes régionaux de style GAFI, le FMI utilise de plus en plus les évaluations de ce réseau dans l'accomplissement de sa mission, conformément aux dispositions des accords de répartition des charges conclus entre les institutions financières internationales et le GAFI et les organismes régionaux de style GAFI. À cet égard, les administrateurs ont noté avec satisfaction les mesures prises par le GAFI pour renforcer à l'avenir les contrôles de la qualité et de la cohérence des rapports d'évaluation et souhaité que toutes les instances d'évaluation appliquent des contrôles du même ordre. Ils ont encouragé les services du FMI à participer activement aux mécanismes d'examen, dans la limite des ressources disponibles. Le système actuel consistant à convertir toutes les évaluations en des rapports sur l'observation des normes et codes, après un examen *pro forma*, sera maintenu.

Les administrateurs ont aussi souligné qu'il était important d'inclure dans tous les rapports PESF des informations récentes et précises sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ils ont estimé que, dans toute la mesure du possible, ces informations devraient reposer sur une évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et, le moment venu, sur des actualisations ciblées et/ou des rapports sur l'observation des normes et codes, dans la ligne de l'approche adoptée pour d'autres normes et codes.

Pour faciliter cette démarche, les administrateurs ont encouragé toutes les instances d'évaluation à harmoniser leurs programmes d'évaluation avec ceux du secteur financier. Ils ont aussi précisé que, conformément à la politique généralement suivie, les services du FMI complèteraient, le cas échéant, les informations tirées des rapports sur l'observation des normes et codes pour garantir l'exactitude des données relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ils ont en outre reconnu qu'il ne serait pas toujours possible de disposer d'évaluations exhaustives ou d'actualisations ciblées par rapport à la norme en vigueur et ils se sont accordés à penser que, dans ce cas, les services du FMI devront sans doute tirer leurs principales conclusions d'autres sources d'information.

Les administrateurs ont relevé les conséquences en termes de ressources de : 1) la plus large prise en compte des questions concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les activités de surveillance et les programmes appuyés par le FMI, 2) la nouvelle méthode d'évaluation et 3) la participation des services du FMI aux contrôles renforcés aux niveaux de la qualité et de la cohérence. La plupart des administrateurs ont estimé que, compte tenu de la situation budgétaire générale, les services du FMI devraient ramener à deux ou trois par an le nombre d'évaluations exhaustives conduites par l'institution. Les administrateurs ont précisé que le prochain réexamen du programme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme devra être effectué dans un délai de quatre ans.

Surveillance du secteur financier

Stratégie de surveillance financière

La stratégie de surveillance financière du FMI a été adoptée par le Conseil d'administration, en septembre 2012, en application de



À gauche Assistant de laboratoire dans un centre hospitalier à Ngoma, au Rwanda À droite Vendeuse de tortillas sur un marché de Mexico

l'une des principales recommandations de l'examen triennal de la surveillance de 2011. Elle fixe, par ordre de priorité, les actions concrètes à entreprendre au cours des trois à cinq prochaines années pour renforcer la surveillance financière afin de permettre au FMI de s'acquitter de sa mission, à savoir veiller au bon fonctionnement du système monétaire international et favoriser la stabilité financière dans le monde. Elle repose sur les trois piliers suivants : amélioration de la définition des risques et de l'analyse des politiques, encouragement d'une gestion intégrée des risques financiers dans les produits et les instruments de la surveillance financière et conduite d'un dialogue plus constructif avec les parties prenantes.

En septembre 2013, le Conseil d'administration a été informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie¹¹. Il lui a été indiqué que des progrès ont été accomplis au regard des trois piliers, pendant la première année d'application, notamment en ce qui concerne la définition des risques et l'analyse des politiques. Cela a permis de créer les conditions nécessaires au renforcement de la surveillance financière.

Le manque de ressources a toutefois empêché la réalisation de progrès dans d'autres domaines tels que l'augmentation de la fréquence des rapports PESF portant sur des pays vulnérables autres que les 25 qui sont recensés comme des pays d'importance systémique. Les efforts porteront, au cours des douze prochains mois, sur les domaines dans lesquels il importe le plus d'avancer dans la mise en œuvre de la stratégie.

Examen des évaluations obligatoires de la stabilité financière dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier

En septembre 2010, le Conseil d'administration a fait des évaluations de la stabilité financière effectuées dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier une composante obligatoire de la surveillance bilatérale au titre de l'article IV pour 25 juridictions dont le secteur financier est considéré comme étant d'importance systémique. En décembre 2013, le Conseil d'administration a examiné l'expérience tirée du premier cycle d'évaluations obligatoires et les enseignements dégagés de la crise financière¹².

Les administrateurs ont souligné que la décision a été appliquée avec succès puisque presque toutes les juridictions désignées ont déjà fait l'objet, ou font actuellement l'objet, d'une évaluation obligatoire. Ils ont observé que l'adoption d'une approche de la surveillance du secteur financier plus axée sur les risques avait permis au FMI de répartir plus efficacement les ressources du PESF et contribué à renforcer l'intégration des évaluations PESF et des consultations au titre de l'article IV dans ces juridictions.

Les administrateurs ont reconnu la nécessité d'harmoniser le fondement juridique des évaluations obligatoires de la stabilité financière avec la décision de 2012 sur la surveillance intégrée. Cette décision a fait des consultations menées au titre de l'article IV un outil de la surveillance bilatérale et multilatérale en permettant au FMI d'examiner, pendant leur déroulement, les répercussions extérieures des politiques internes des pays membres lorsque celles-ci risquent d'affecter sensiblement le bon fonctionnement du système monétaire international. Dans le droit fil de cette approche, les évaluations obligatoires de la stabilité financière devraient aussi couvrir les retombées externes des politiques des pays membres à l'égard du secteur financier quand celles-ci compromettent la stabilité financière de ces pays mêmes, ou risquent d'affecter sensiblement le bon fonctionnement du système monétaire international, notamment en compromettant la stabilité économique et financière au niveau mondial.

Les administrateurs ont soutenu le projet de modification de la méthode employée pour sélectionner les secteurs financiers d'importance systémique afin de tenir compte des enseignements tirés de la crise et, en particulier, du grand rôle joué par les interconnexions. Ils ont pris note des 29 juridictions dont les secteurs financiers ont été jugés d'importance systémique par la Directrice générale. Il a été observé que la liste de ces juridictions et la méthodologie elle-même devraient être revues périodiquement. (Lors d'une réunion informelle tenue en novembre 2013, des informations techniques ont été communiquées au Conseil d'administration sur la liste des centres financiers d'importance systémique.)

La plupart des administrateurs ont, en même temps, noté avec inquiétude que l'adoption d'une approche plus axée sur les risques

a réduit le nombre d'évaluations PESF entreprises sur une base non contraignante dans les juridictions dont le secteur financier n'est pas jugé d'importance systémique.

Pays à faible revenu

Les pays à faible revenu retiennent spécialement l'attention du FMI du fait des défis particuliers qu'ils doivent relever. Non seulement le FMI s'intéresse aux aspects spécifiques les concernant, qui sont examinés dans cette section du rapport, mais ses relations avec ces pays prennent aussi la forme de financements concessionnels pour ceux qui peuvent être admis au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) et qui se heurtent à des difficultés de balance des paiements; voir plus loin la section «Financements concessionnels» du présent chapitre.

Évaluation 2013 des facteurs de vulnérabilité pour les pays à faible revenu

En septembre 2013, le Conseil d'administration a examiné l'édition 2013 du «Low-Income Countries Global Risks and Vulnerabilities Report»¹³. Les administrateurs se sont accordés à reconnaître que l'examen de scénarios défavorables — crise passagère affectant la croissance dans les pays émergents et faiblesse prolongée de la croissance dans la zone euro — avait été opportun et approprié. Les perturbations considérées étaient de moindre ampleur que celles examinées dans le document de 2012 sur les facteurs de vulnérabilité dans les pays à faible revenu puisqu'il avait été décidé de se concentrer sur des risques immédiats plutôt que sur des scénarios moins probables de risques extrêmes.

Les administrateurs ont, dans l'ensemble, approuvé les recommandations du rapport. Ils ont constaté avec plaisir que la croissance

continuait de se montrer résistante dans la plupart des pays à faible revenu depuis la crise financière mondiale, mais observé qu'un excès d'optimisme n'était pas de mise étant donné les progrès inégaux enregistrés dans la reconstitution des volants budgétaires et extérieurs et l'importance des risques de détérioration de la situation économique mondiale. Ils ont engagé les pays à renforcer leur capacité d'adaptation en reconstituant des volants budgétaires et extérieurs, prenant des mesures d'ajustement budgétaire bien ciblées, s'efforçant davantage de développer leurs marchés financiers et consolidant leurs capacités institutionnelles. Pour les administrateurs, une coopération dynamique entre les pays à faible revenu et le FMI est importante de même que l'octroi d'une assistance technique bien adaptée aux besoins de réforme des pays vulnérables.

Les administrateurs ont observé qu'en cas de grave choc extérieur négatif, les besoins de financement externe des pays devront être satisfaits en associant, selon les circonstances propres à chaque pays, un ajustement des politiques internes à une aide extérieure. Ils ont estimé que le FMI et d'autres institutions financières internationales sont bien placés pour soutenir financièrement des politiques avisées, mais qu'il faudrait aussi que les donateurs bilatéraux augmentent leur aide. Ils ont souligné que lorsqu'un ajustement budgétaire est rendu nécessaire par un choc ressenti dans le monde entier, il devrait préserver les dépenses prioritaires, notamment celles portant sur les infrastructures et la lutte contre la pauvreté, et privilégier des mesures telles que le retrait progressif des subventions énergétiques universelles, le renforcement de la gestion des recettes publiques et la mise en œuvre de réformes fiscales bien pensées.

Les administrateurs ont réaffirmé qu'il était important d'achever la distribution du reliquat des bénéfices exceptionnels tirés des ventes d'or pour que le FMI ait les moyens d'apporter une aide financière suffisante à plus long terme (voir «Ventes d'or» au chapitre 5). Ils ont souligné l'importance de canaliser les ressources

Encadré 3.1

Comment les femmes contribuent à la croissance économique

Une étude du FMI de septembre 2013 conclut qu'une augmentation du taux d'activité des femmes pourrait avoir des effets positifs considérables sur le plan économique. Sous le titre «Women, Work, and the Economy»³, cette étude incite les pouvoirs publics à donner aux femmes des chances égales de participer au marché du travail. Elle constate notamment que si le nombre de femmes au travail était porté au même niveau que celui des hommes, le PIB progresserait de 12 % aux Émirats arabes unis, 9 % au Japon et 5 % aux États-Unis.

L'étude attire l'attention sur divers obstacles à la participation des femmes au marché du travail. Elle note que le nombre de femmes au travail reste bien inférieur à celui des hommes dans le monde entier puisque seulement la moitié environ des femmes en âge de travailler ont un emploi. Les femmes représentent la majeure partie du travail non rémunéré et lorsqu'elles sont payées, elles sont surreprésentées dans le secteur informel et parmi les pauvres, et elles continuent d'être moins payées que les hommes pour le même travail.

D'après les auteurs de l'étude, les politiques fiscales et les politiques en matière de dépenses publiques ainsi que les réglementations du marché du travail pourraient être revues pour stimuler l'emploi des femmes. Par exemple, en imposant le revenu individuel plutôt que le revenu familial, on encouragerait les femmes à chercher un emploi, l'imposition du revenu familial se traduisant, dans beaucoup de pays, par un taux marginal plus élevé pour le deuxième salaire d'un ménage. Lier les prestations sociales à la participation au marché du travail, à la formation professionnelle ou à des programmes actifs du marché du travail peut aussi contribuer à accroître l'emploi des femmes, de même que l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et d'un prix abordable et l'élargissement des possibilités de recours au congé parental pour les pères et les mères.

³ Cette étude est disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2013/sdn1310.pdf.

vers les pays vulnérables et ceux qui sont le plus affectés par les chocs du fait que l'accès aux financements externes est limité. Ils ont aussi jugé important d'intégrer les conclusions de l'évaluation des facteurs de vulnérabilité dans le travail de surveillance du FMI et ses activités liées à des programmes.

Politique du FMI en matière de limites d'endettement dans les programmes qu'il appuie

En janvier 2014, le Conseil d'administration a examiné, de façon informelle, une proposition des services du FMI portant sur l'examen de la politique de l'institution en matière de limites d'endettement. Cette proposition reposait sur les contributions apportées à un débat tenu en mars 2013¹⁴ par le Conseil d'administration ainsi que sur les consultations poussées menées par les services du FMI avec les parties prenantes dans les mois qui ont suivi. Lorsqu'ils ont examiné la politique du FMI en matière de limites d'endettement en mars 2013, la plupart des administrateurs ont estimé que, comme aucune modification aux limites d'endettement dans les programmes financés par le compte des ressources générales ne s'imposait, il convenait de centrer l'attention sur les détails de la conditionnalité dans les accords de crédit conclus entre le FMI et les pays à faible revenu. Les administrateurs ont demandé aux services du FMI de leur soumettre un nouveau projet de modification du cadre de ces accords.

Aide pour le commerce

Le FMI est l'une des six organisations participantes du Cadre intégré renforcé de l'Organisation mondiale du commerce, partenariat mondial qui réunit les pays les moins avancés, des donateurs et des organisations internationales pour aider les pays à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. Les dirigeants des organisations participantes se sont réunis à Genève en juillet 2013, lors du Quatrième examen global de l'aide pour le commerce¹⁵, afin de déterminer comment utiliser l'aide au développement pour connecter les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés aux chaînes de valeur. Ils se sont à nouveau engagés à aider les communautés les plus pauvres du monde à tirer davantage profit des réseaux commerciaux mondiaux alors que la communauté internationale s'apprête à adopter un programme de développement pour l'après-2015.

Soutien de la croissance à long terme et de la stabilité macroéconomique dans les pays à faible revenu

Lors d'une réunion informelle tenue en mars 2014, le Conseil d'administration a examiné comment la transformation structurelle et la diversification peuvent soutenir la croissance à long terme et la stabilité macroéconomique dans les pays à faible revenu. Les débats ont reposé sur une analyse empirique réalisée par les services du FMI en utilisant un nouvel ensemble de données internationales, complété par des études de cas nationales, pour examiner les grandes lignes de la diversification et de la transformation structurelle depuis le milieu des années 60¹⁶.

La plupart des pays à faible revenu étaient dans le passé fortement tributaires d'une gamme restreinte de produits primaires tradition-

nels et d'un petit nombre de marchés extérieurs pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation et sources de croissance. L'analyse a constaté que ces schémas se sont modifiés au cours des vingt dernières années, mais avec de sensibles variations entre les régions et au sein de chacune d'elles dans l'ampleur de la diversification opérée. D'après l'analyse, il est très possible d'améliorer encore la qualité du panier actuel d'exportations des pays ou d'introduire de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée tant dans le domaine manufacturier que dans le domaine agricole, qui est souvent le moins productif. Les politiques de développement devraient donc inclure et non abandonner l'agriculture.

Les données empiriques à l'échelle internationale présentées dans l'analyse mettent en évidence toute une série de mesures de réforme et de politique générale qui se sont révélées efficaces pour favoriser la diversification et la transformation structurelle. Celles-ci incluent l'amélioration des infrastructures et des réseaux commerciaux, l'investissement dans le capital humain, l'encouragement de l'approfondissement du secteur financier et la réduction des obstacles à l'entrée de nouveaux produits. Mais il n'existe pas de formule universelle, comme le montre la diversité des expériences observées dans les études de cas nationales. L'analyse a lancé un nouvel ensemble d'instruments analytiques, mis au point par les services du FMI et maintenant librement accessible¹⁷, qui permet d'avoir facilement accès à des données très détaillées, au niveau des produits, sur la diversification des exportations et la qualité des produits. Ce nouvel outil analytique permettra aux autorités nationales et aux équipes composant les missions de procéder à des analyses par pays plus approfondies.

Pays émergents

Le Conseil d'administration est informé périodiquement des problèmes ou des questions jugées intéressantes qui se posent à propos des pays émergents ou bien il se réunit de manière informelle pour les examiner. Plusieurs séances d'information et réunions de ce type ont eu lieu pendant l'année. Lors d'une réunion informelle tenue en septembre 2013, le Conseil d'administration a examiné l'évolution de la situation et les perspectives de croissance dans les pays émergents; cette réunion a inclus un exposé des services du FMI intitulé «Emerging Markets: Where Are They, and Where Are They Headed?». Le Conseil d'administration a aussi été informé, lors d'une réunion informelle tenue en février 2014, de l'évolution intervenue récemment dans les pays émergents et, en avril 2014, sur la façon dont les gouvernements de ces pays ont fait face à la volatilité économique extérieure.

L'Initiative de Vienne 2

L'initiative de coordination des banques européennes (connue sous le nom d'Initiative de Vienne), lancée au plus fort de la crise financière mondiale, est une structure établie pour préserver la stabilité financière des pays émergents d'Europe après la crise financière. Elle a été relancée sous l'appellation «Vienne 2», en janvier 2012, au moment où sévissait la crise de la zone euro. L'Initiative de Vienne 2 vise à éviter un désendettement désordonné des banques mères occidentales vis-à-vis de leurs filiales établies dans les pays du centre, de l'Est et du Sud-Est de l'Europe, à ré-

soudre les problèmes éventuels de stabilité financière dans les activités bancaires transfrontalières et à prendre les mesures qui s'imposent dans le domaine notamment de la surveillance, dans l'intérêt bien compris de tous les pays d'origine et les pays hôtes.

Le FMI est membre du Comité directeur de l'Initiative de Vienne 2 aux côtés de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque européenne d'investissement, du Groupe de la Banque mondiale et de la Commission européenne ainsi que de pays d'origine et de pays hôtes (Albanie, Italie et Roumanie). Dans le cadre de cette initiative, un bulletin trimestriel est publié sous le titre *CESEE Deleveraging and Credit Monitor*; des recommandations sont formulées à l'intention des institutions européennes pertinentes en vue d'améliorer la coordination de la surveillance et la résolution transnationale des défaillances bancaires, et des forums bancaires transnationaux sont consacrés aux pays d'accueil pour offrir une occasion de dialogue entre les banques d'importance systémique dans ces pays et leurs principaux interlocuteurs : les autorités monétaires et celles chargées de la réglementation au niveau local, les groupes bancaires internationaux dont les banques en question font partie et les autorités réglementaires dont relèvent ces groupes. Des forums de ce type ont été organisés pour l'Albanie, la Croatie et la Serbie pendant l'année sous revue¹⁸.

Priorités pour 2014

À sa réunion de janvier 2014, le Comité directeur a arrêté cinq priorités pour l'initiative en 2014¹⁹ : promouvoir une union bancaire générale accordant une place privilégiée aux pays non membres de l'UE, situés dans le sud-est de l'Europe; suivre de près le mouvement du désendettement et l'évolution du crédit dans les pays du centre, de l'est et du sud-est de l'Europe (CESEE); s'attaquer au problème sensible des prêts non productifs dans ces pays grâce aux efforts coordonnés de nombreuses parties prenantes; améliorer les termes des crédits et atténuer les risques pour soutenir l'octroi de nouveaux crédits alors que le niveau de risque est toujours jugé élevé dans la région, et mobiliser plus rapidement des sources de financement locales dans les pays qui la composent.

À gauche Cueillette de fraises pour l'exportation au Maroc
À droite Acheminement de bauxite à Ocho Rios, en Jamaïque



Pays arabes en transition

À la fin avril 2014, le FMI a approuvé l'octroi d'une aide financière aux pays arabes en transition pour un montant total de 10 milliards de dollars. Les programmes de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie qu'il appuie étaient en bonne voie et il était en pourparlers avec le Yémen pour un nouvel accord éventuel au titre de la facilité élargie de crédit; il est en outre prêt à entamer des discussions sur un programme avec l'Égypte si les autorités nationales souhaitent solliciter son appui. L'engagement du FMI a aussi revêtu la forme d'une collaboration avec les donateurs, de la fourniture d'avis sur les mesures à prendre et du renforcement des capacités. Sur l'année, l'institution a mené près de 180 missions d'assistance technique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et ses divers événements de formation ont réuni quelque 1.100 participants originaires de la région.

Pendant l'année, dans le cadre de plusieurs réunions informelles, des informations sur les pays arabes en transition ont été communiquées au Conseil d'administration : évolution de la situation et principaux défis à relever pour les pouvoirs publics (octobre 2013), faits nouveaux et perspectives d'évolution, y compris les efforts du Partenariat de Deauville (février 2014) et programme de réforme économique (mars 2014). Un rapport établi par les services du FMI, en avril 2014, sur les perspectives économiques régionales et les principaux enjeux a indiqué qu'en dépit de progrès inégaux, les premiers signes d'une amélioration et d'une stabilisation macroéconomique étaient perceptibles dans certains pays arabes en transition²⁰. La faiblesse persistante de la croissance et l'atonie de l'investissement privé dans le contexte d'une montée de l'insécurité dans la région continuaient toutefois de peser sur les efforts de réduction du chômage.

Cette situation appelait une accélération des efforts de réforme de la part des autorités pour assurer, avec l'appui de partenaires extérieurs, une croissance plus forte, plus solidaire et davantage tirée par le secteur privé. La mobilisation de financements extérieurs d'un coût abordable pourrait en outre favoriser la bonne mise en œuvre d'investissements publics et stimuler rapidement la croissance et l'emploi, ce qui permettrait de stabiliser la situation sociopolitique

difficile sur le terrain et de dégager l'espace nécessaire à des réformes structurelles plus poussées.

Petits États

Plus d'un cinquième des pays membres du FMI compte moins de 1,5 million d'habitants; ce sont de petits États. Trois sur quatre d'entre eux sont des îles ou des archipels très dispersés, d'autres sont enclavés et certains sont éloignés des grands marchés. Ces petits États constituent un groupe hétérogène dans lequel toutes les catégories de revenu sont représentées, mais ils doivent tous surmonter des handicaps liés à leur taille. Ils doivent supporter des coûts fixes et variables plus élevés pour la fourniture des biens publics avec peu de possibilités d'exploiter des économies d'échelle. Dans le secteur privé, le niveau plus élevé des coûts se traduit par une concentration des marchés et moins de concurrence.

La part très importante des importations et des exportations observée dans la plupart des petits États leur permet de compenser le manque de concurrence et de stimuler la croissance. Mais ce degré élevé d'ouverture, joint aux obstacles à la diversification, les a rendus plus vulnérables aux chocs sur les marchés mondiaux. Les marchés financiers des petits États sont généralement peu profonds. Ils ont accès aux capitaux mondiaux à des conditions moins favorables, les investisseurs estimant souvent qu'ils présentent un plus haut niveau de risque. Qui pis est, la plupart des petits États sont vulnérables aux catastrophes naturelles et certains sont particulièrement sensibles aux changements climatiques.

Ces dernières années, le FMI s'est efforcé de renforcer son engagement dans les petits États, et c'est un point de son programme de travail qui a régulièrement retenu son attention. Ce regain d'intérêt pour les petits États a été approuvé à plusieurs reprises par les pays membres du FMI, y compris dans le communiqué diffusé en octobre 2013 par le Comité monétaire et financier international. Cette plus grande importance accordée aux petits États témoigne de la prise de conscience croissante des besoins et des problèmes particuliers de ces pays et reflète le rôle que le FMI peut jouer en les aidant non seulement à relever ces défis, mais aussi à en tirer des enseignements.

Cet engagement plus poussé du FMI est illustré par le lancement de la publication *Asia and Pacific Small States Monitor* dont le premier numéro a été publié en avril 2014²¹. Ce bulletin trimestriel doit être consacré à l'évolution macroéconomique récente des petits États de la région Asie-Pacifique et à des questions d'actualité les concernant. Une note d'orientation établie par les services du FMI a aussi été publiée pour renforcer la collaboration de l'institution avec les petits pays membres.

Pour faire face aux catastrophes naturelles et à d'autres chocs extérieurs, les petits États ont eu recours à plusieurs instruments de financement du FMI, comme la facilité de crédit rapide, qui est une forme d'aide d'urgence. La fourniture d'une assistance technique et de formations, par l'intermédiaire surtout des centres régionaux d'assistance technique du FMI, joue un rôle capital dans le renforcement des capacités des petits États (voir la section «Développement des capacités» au chapitre 4). Le FMI collabore aussi étroitement avec d'autres institutions internationales et partenaires

du développement pour répondre aux besoins des petits États et tirer des enseignements de leur expérience.

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE MONDIAL

Une mission essentielle du FMI est de fournir, dans la ligne de ses politiques et procédures, une aide financière aux pays membres en butte à des difficultés réelles, attendues ou potentielles de balance des paiements. Cette aide permet aux pays de reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser leur monnaie, continuer de payer leurs importations et rétablir les conditions d'une forte croissance économique tout en prenant les mesures qui s'imposent pour corriger leurs problèmes fondamentaux de balance des paiements.

Les concours du FMI permettent d'amortir les effets des mesures d'ajustement et des réformes qu'un pays doit adopter pour remédier à un problème de balance des paiements et rétablir les conditions d'une forte croissance économique.

Ressources financières

Le FMI peut utiliser ses avoirs en devises de pays économiquement solides, qu'il a reçus en souscription de quotes-parts, pour apporter un appui financier à ses pays membres²². Le Conseil d'administration établit, généralement chaque trimestre, la liste des monnaies utilisables en fonction de la situation de la balance des paiements et des réserves des pays. Ce sont, pour la plupart, celles de pays avancés, mais il est arrivé que la liste comporte aussi des pays émergents, et parfois, des pays à faible revenu. Ces devises, ainsi que ses propres avoirs de droits de tirage spéciaux (DTS), constituent les ressources utilisables du FMI. Si besoin est, il peut les compléter temporairement par l'emprunt — dans le cadre de ses accords permanents ou de conventions bilatérales. Au 30 avril 2014, l'encours des emprunts du FMI sous forme de prêts bilatéraux et d'accords de souscription d'obligations ainsi que dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt augmentés et élargis s'élevait à 47,3 milliards de DTS (73,3 milliards de dollars)²³. (D'autres ressources financières sont examinées ailleurs dans le présent rapport : voir la section «Ventes d'or» au chapitre 5 pour des informations sur l'utilisation du produit des ventes d'or pour financer les concours accordés aux pays à faible revenu ainsi que l'examen des ressources consacrées à l'allègement de la dette de ces pays par l'intermédiaire du fonds fiduciaire RPC, plus loin dans le présent chapitre. Voir aussi les sections «Adéquation des encaisses de précaution du FMI» et «Gestion des risques» au chapitre 5 pour des informations sur les mesures prises par l'institution pour préserver ses ressources financières.)

Accords d'emprunt

Le FMI dispose de deux lignes de crédit permanentes, les Accords généraux d'emprunt (AGE, institués en 1962) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE, institués en 1998 et notablement élargis en 2010). En vertu de ces accords, un certain nombre de pays membres ou leurs institutions se tiennent prêts à apporter au FMI des concours additionnels en cas d'activation. Au 30 avril 2014,

31 accords de prêts bilatéraux étaient en vigueur pour un montant total de 276,5 milliards de dollars].

Les NAE constituent un ensemble d'accords de crédit entre le FMI et 38 pays membres et institutions, dont un certain nombre de pays émergents. Une proposition d'«activation» des NAE formulée par le Directeur général du FMI ne peut prendre effet que si elle est agréée par des participants représentant 85 % du total des accords de crédit des participants ayant droit de vote et si elle est ensuite approuvée par le Conseil d'administration du FMI. Les NAE peuvent être activés pour une période maximale de six mois; une fois activés, ils peuvent constituer un complément de ressources d'un montant maximal de 370 milliards de DTS (573,4 milliards de dollars environ). Ils ont été activés à deux reprises pendant la période couverte par ce rapport, en octobre 2013 et en avril 2014, à chaque fois pour la période maximale autorisée de six mois.

Les AGE permettent au FMI d'emprunter des montants spécifiés de monnaies à 11 pays avancés (ou à leurs banques centrales). Une proposition d'appel de fonds ne peut cependant être faite que lorsqu'une proposition d'établissement d'une période d'activation dans le cadre des NAE n'est pas acceptée par les participants aux NAE.

Les AGE et l'accord de crédit associé avec l'Arabie saoudite ont été reconduits sans modification pour une période de cinq ans à compter du 26 décembre 2013. Le montant des crédits pouvant être mis à la disposition du FMI dans le cadre des AGE s'élève au total à 17 milliards de DTS (26,3 milliards de dollars environ), plus 1,5 milliard de DTS (2,3 milliards de dollars) au titre de l'accord associé avec l'Arabie saoudite. Les AGE ont été activés dix fois, la dernière en 1998. Il est tenu compte des tirages effectués au titre des AGE dans l'engagement pris par les membres dans le cadre des NAE et vice-versa.

Accords de prêts bilatéraux

Les ressources mises à la disposition du FMI au titre d'une série d'accords de prêts bilatéraux conclus en 2012 constituent une deuxième ligne de défense pour les ressources que l'institution tire des quotes-parts et des NAE²⁴. Dans le contexte d'une situation économique et financière très difficile au niveau mondial, 38 pays se sont engagés, en 2012, à contribuer à une augmentation des ressources du FMI de 461 milliards de dollars par le biais de ces accords.

Relations avec les accords de financement régionaux

Les accords de financement régionaux apportent une aide financière aux pays en difficulté en puisant dans les ressources mises en commun ou promises au niveau régional. Ils sont considérés comme une composante importante du dispositif mondial de sécurité depuis la crise financière mondiale.

Ces accords ont un impact potentiel important sur le fonctionnement du système monétaire international et l'action du FMI. Il existe des synergies entre eux et le FMI dans la mesure où ils augmentent les moyens disponibles au niveau mondial pour faire face aux crises, permettent de mieux comprendre les situations et les politiques économiques grâce au partage des expériences et de l'expertise et renforcent l'appropriation locale des programmes

d'ajustement et des mesures qui leur sont liées. En même temps, l'existence de plusieurs strates dans le dispositif mondial de sécurité financière pourrait poser des problèmes de coordination du fait de la diversité des rôles assignés aux accords de financement régionaux et aux institutions multilatérales comme le FMI.

Lors d'une réunion informelle tenue en mai 2013, le Conseil d'administration a examiné les relations du FMI avec les accords financiers régionaux sur la base d'une étude des services du FMI²⁵ et des questions soulevées dans le cadre d'un séminaire FMI-G-20 sur le rôle des accords financiers régionaux dans l'architecture financière internationale et la coopération avec le FMI. L'étude fait le point des accords financiers régionaux existants et analyse comment la coordination entre le FMI et ces accords s'est opérée jusqu'à présent et comment la coopération entre eux pourrait être renforcée en notant que de plus en plus de voix se sont élevées en faveur d'une approche plus structurée de la coordination des prêts accordés au titre des accords de financement régionaux et par le FMI. Ses auteurs observent qu'une coordination plus structurée pourrait rendre plus prévisible ce type de cofinancement et plus efficace la lutte contre les crises.

Conception des programmes

En règle générale, le FMI met ses ressources à la disposition d'un pays membre dans le cadre d'un «accord» de prêt. Le programme économique soutenu par cet accord est formulé par le pays avec l'aide de l'institution puis soumis au Conseil d'administration dans une «lettre d'intention» à laquelle sont normalement joints un mémorandum de politique économique et financière et un protocole d'accord technique. Une fois l'accord approuvé par le Conseil d'administration, les ressources du FMI sont habituellement mises à la disposition du pays par tranches successives pendant la durée de l'accord. (L'examen par le Conseil d'administration des limites d'endettement dans les accords du FMI est considéré plus haut dans le présent chapitre.)

Instruments et mécanismes de financement

Le FMI a créé, au fil des ans, divers instruments et mécanismes de financement adaptés aux conditions spécifiques de ses divers pays membres. Tous les pays ont accès au compte des ressources générales. Les pays membres admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC (pays à faible revenu) peuvent emprunter à des conditions concessionnelles par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes de financement du FMI qui dépendent de ce fonds et divers mécanismes offrent des prêts non concessionnels à tous les membres de l'institution qui ont accès à celui-ci. Le FMI passe périodiquement en revue ses mécanismes de financement pour s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins des pays membres.

Revue de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité et de l'instrument de financement rapide

En février 2014, le Conseil d'administration a commenté la revue de la ligne de crédit modulable (LCM), de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et de l'instrument de financement rapide (IFR)²⁶. Les administrateurs ont estimé que la LCM comme la LPL ont fourni une assurance utile aux pays membres contre les chocs extérieurs et permis de renforcer la confiance des marchés à

un moment où les risques étaient accrus. Ils ont, dans l'ensemble, estimé que la LCM, la LPL et l'IFR devaient être maintenus dans l'arsenal de prêts du FMI qui constitue un élément important du dispositif mondial renforcé de sécurité financière. Ils ont, en même temps, considéré que de nouvelles améliorations pouvaient lui être apportées et ils ont salué les efforts déployés pour augmenter son efficacité, sa transparence et son attrait tout en préservant le caractère renouvelable des ressources limitées du FMI. La revue a été achevée au début de l'exercice 2015 et le Conseil d'administration a approuvé les propositions relatives à l'unification (parfois désignée sous le terme d'«alignement») et à l'amélioration de la transparence.

Les administrateurs ont à nouveau estimé que l'aide apportée par la LCM et la LPL permet aux pays d'augmenter temporairement leurs réserves et que ceux qui utilisent ces ressources sont censés sortir rapidement du dispositif. Ils ont souligné que l'évaluation des risques extérieurs reste un aspect important des discussions menées sur les conditions d'accès et de sortie. Ils ont, pour la plupart, jugé souhaitable de ne pas modifier les limites actuellement fixées pour l'accès à l'IFR.

Les administrateurs ont généralement estimé qu'il restait approprié de prendre pleinement en compte les accords de précaution dans la capacité d'engagement prospective, cela donnant l'assurance importante de l'accessibilité, en toutes circonstances, de l'ensemble des membres aux ressources engagées.

Les services du FMI ont été invités à présenter au Conseil d'administration une analyse plus poussée et des propositions sur les façons dont la transparence et la prévisibilité des évaluations de l'admissibilité des pays et des discussions portant sur leurs conditions d'accès et de sortie pourraient être améliorées, notamment en unifiant les critères d'admissibilité à la LCM et à la LPL ainsi que les indicateurs de la solidité des institutions et des tensions extérieures. Il a été précisé que les administrateurs feraient le point dans trois ans, ou plus tôt si nécessaire, de l'expérience de l'utilisation de la LCM, la LPL et l'IFR et qu'ils détermineraient alors si un réexamen approfondi de chacun de ces instruments ainsi que des commissions d'engagement s'impose.

Conditionnalité

Quand le FMI octroie un financement à un pays membre, un accord est conclu avec les autorités nationales sur les mesures économiques nécessaires pour venir à bout des difficultés de balance des paiements qui les ont amenées à solliciter l'aide financière de la communauté internationale. Plus précisément, conformément aux dispositions des Statuts du FMI et des décisions d'application du Conseil d'administration, les conditions d'utilisation des ressources de l'institution sont fixées dans le programme d'action pour garantir que ces ressources sont accordées au pays membre pour l'aider à résoudre ses difficultés de balance des paiements dans le respect des Statuts de l'institution et en assurant de manière adéquate le caractère temporaire de l'utilisation des ressources du FMI. Les modifications apportées à l'arsenal de prêts financés par le compte des ressources générales, qui ont été adoptées en 2009, ont rationalisé les conditions fixées dans les programmes pour permettre aux pays membres de prendre davantage à leur compte des politiques solides et efficaces.

La conditionnalité dans un programme d'un pays membre, appuyé par le FMI, consiste en général en des variables ou des indicateurs qui revêtent une importance capitale pour la réalisation des objectifs dudit programme (les politiques macroéconomiques et structurelles qui le sous-tendent) ou pour le suivi de sa mise en œuvre, ou qui sont nécessaires à l'exécution de dispositions spécifiques des Statuts du FMI ou de mesures adoptées en vertu de ces dispositions. Comme on l'a indiqué plus haut, la conditionnalité protège aussi le caractère temporaire de l'utilisation des ressources du FMI. L'institution revoit régulièrement la conditionnalité dans le cadre de ses efforts d'évaluation des politiques et d'adaptation à l'évolution de la situation.

Revue de la conditionnalité dans les pays dont le régime monétaire évolue

Les régimes monétaires, des pays en développement notamment, ont connu au cours des dix dernières années d'importants changements dont il faut tenir compte dans les conditions fixées pour la politique monétaire dans les programmes appuyés par le FMI.

À gauche Fabrication artisanale de tapis à Peshawar, au Pakistan
À droite Restauration d'un vieux quartier de Bucharest, en Roumanie



Il existe des directives précises et des pratiques bien établies pour la fixation des conditions monétaires dans le cadre du ciblage monétaire et du ciblage de l'inflation. Mais rien de précis n'est prévu pour les pays dont le régime monétaire évolue. Lors d'une réunion tenue en mars 2014, le Conseil d'administration a considéré la conditionnalité de la politique monétaire dans les pays qui se trouvent dans cette situation²⁷.

Les administrateurs ont jugé souhaitable d'adopter une approche de la conditionnalité monétaire reposant sur des revues et approuvé, dans l'ensemble, la proposition des services du FMI de renforcer le cadre existant en complétant les instruments disponibles pour fixer les conditions des politiques monétaires par une clause de consultation sur la politique monétaire qui pourrait être utilisée pour les pays qui sont en mesure d'ajuster avec souplesse l'orientation de l'action publique pour atteindre les objectifs de leur politique monétaire. Cette clause de consultation reposerait sur une trajectoire médiane centrale, spécifiée pour une variable cible (agrégat monétaire ou inflation), qui n'aurait normalement qu'une seule marge de tolérance. Tout écart par rapport à cette marge provoquerait une consultation formelle avec le Conseil d'administration. Les administrateurs ont observé que beaucoup de pays en développement pouvant envisager une politique monétaire indépendante s'acheminaient vers des cadres de politique monétaire plus flexibles et prospectifs, généralement axés sur l'objectif général de la stabilité des prix. Un affaiblissement des liens entre les agrégats monétaires et l'inflation implique que les agrégats monétaires ne sont plus des indicateurs aussi fiables de l'orientation de la politique monétaire dans les pays qui ont un faible taux d'inflation, un paysage financier en mutation et des chocs exogènes à affronter. Une corrélation n'a, en outre, pas été observée entre le non-respect des cibles fixées pour les monnaies de réserve dans les programmes appuyés par le FMI et des écarts de l'inflation par rapport aux cibles fixées dans les pays qui avaient déjà atteint des taux d'inflation à un seul chiffre.

Les administrateurs ont estimé que la clause de consultation sur la politique monétaire pourrait renforcer la conditionnalité de cette politique dans les programmes pour lesquels les pays ont déjà nettement fait leurs preuves dans la mise en œuvre des politiques, ont un taux d'inflation relativement faible et stable, et des capacités techniques suffisantes. Sur ce point, les administrateurs ont, de façon générale, fait ressortir que l'autonomie de fait des banques centrales dans les opérations monétaires, la stabilité macroéconomique et financière et l'aptitude à procéder à une analyse quantitative du processus d'inflation étaient des facteurs importants pour que le cadre flexible de la politique monétaire soit mis en œuvre avec succès en vertu de la clause de consultation sur la politique monétaire.

Les administrateurs ont souligné qu'il était important d'appliquer la norme avec impartialité et ils ont invité instamment les services du FMI à déterminer, au cas par cas, s'il serait approprié qu'un pays membre utilise la clause de consultation sur la politique monétaire, en précisant que certains pays ne satisfont peut-être pas actuellement à tous les critères institutionnels ou présentent des particularités qui rendent prématurée l'utilisation de cette clause. Ils ont mis l'accent sur l'importance de la clause de consultation proposée pour la protection de l'utilisation des ressources du FMI. Ils ont estimé que le cadre traditionnel de la conditionnalité de la

politique monétaire resterait pertinent pour beaucoup de pays dont ceux qui ont un cadre institutionnel moins développé et des antécédents d'inflation relativement élevée. Il a néanmoins été observé que le FMI devrait soutenir les pays en développement qui cherchent à moderniser leur conduite de la politique monétaire. Les administrateurs ont salué les efforts déployés par les services du FMI pour renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la communication et l'analyse de données dans ces pays.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à l'adoption d'une approche mesurée par les services du FMI pour l'introduction de la clause de consultation sur la politique monétaire dans les pays qui réunissent, dans l'ensemble, les conditions d'une application réussie. Ils attendent avec intérêt d'évaluer la mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant la conditionnalité quand une expérience suffisante aura été acquise. Il a été demandé que la note d'orientation opérationnelle sur la conditionnalité soit actualisée pour inclure les améliorations du cadre de la conditionnalité monétaire reposant sur des revues qui ont été examinées par le Conseil d'administration.

Activités de financement pendant l'exercice

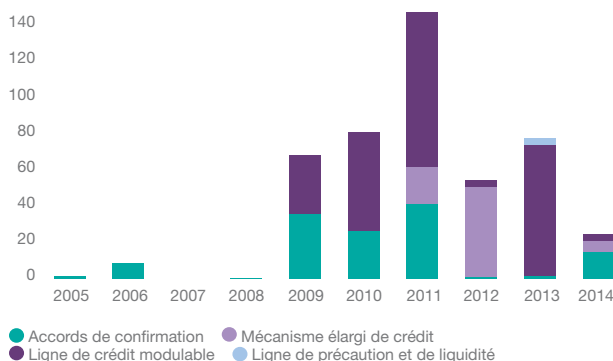
Les ressources qui servent aux opérations de prêt du FMI sont principalement fournies par les pays membres, par le biais du paiement de leurs quotes-parts. Les emprunts, qui permettent de compléter temporairement les ressources tirées des quotes-parts, ont joué un rôle crucial en permettant au FMI de fournir un appui financier exceptionnel à ses pays membres pendant la crise économique mondiale. Les retards observés dans l'application des augmentations de quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale des quotes-parts de même que le recours constant du FMI à l'emprunt suscitent de plus en plus d'inquiétudes.

Financement non concessionnel

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé neuf accords pour le compte des ressources générales du FMI (mécanismes de financement non concessionnel) portant sur un total brut de 24 milliards de DTS (37,2 milliards de dollars)²⁸. Près de 60 % de ces engagements correspondaient à trois accords de confirmation pour la Roumanie, la Tunisie et l'Ukraine d'un montant total de 13,9 milliards de DTS (21,5 milliards de dollars), celui de la Roumanie faisant suite à un autre et étant considéré comme un accord de précaution. Un quart environ de ces engagements (6,3 milliards de DTS ou 9,7 milliards de dollars) concernaient cinq nouveaux accords élargis au titre du mécanisme élargi de crédit en faveur de l'Albanie, l'Arménie, Chypre, la Jamaïque et le Pakistan. Un accord subséquent (3,9 milliards de DTS ou 6 milliards de dollars) a en outre été approuvé pour la Colombie au titre de la ligne de crédit modulable.

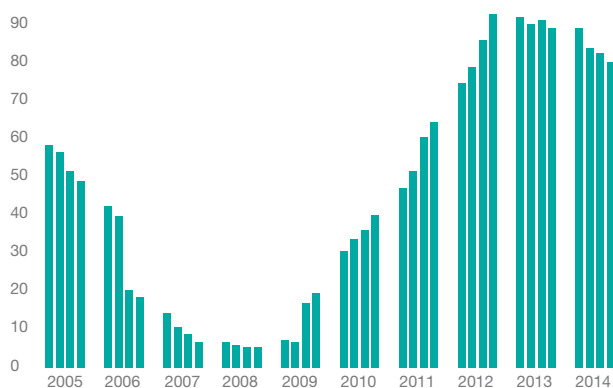
Au total, à la fin d'avril 2014, les achats²⁹ au compte des ressources générales se chiffraient à 11,7 milliards de DTS (18,1 milliards de dollars), dont 76 % du total effectués par les trois pays de la zone euro appliquant un programme (Grèce, Irlande et Portugal). Sur la même période, les rachats se sont élevés à 20,6 milliards de DTS (32 milliards de dollars). Ceux-ci incluaient un rachat (remboursement) anticipé effectué par la Hongrie, en août 2013, de ce qu'elle devait encore au titre de l'accord de confirmation de 2008³⁰.

Graphique 3.1
Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2005–14
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Graphique 3.2
Encours des prêts non concessionnels, exercices 2005–14
(Milliards de DTS)



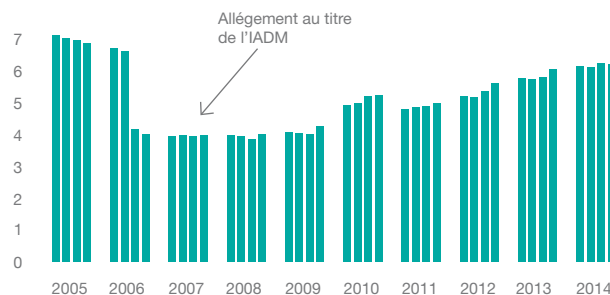
Source : Département financier du FMI.

Le tableau 3.1 fournit des informations générales sur les instruments et les mécanismes de financement du FMI tandis que le tableau 3.2 et le graphique 3.1 apportent des précisions sur les accords approuvés dans le compte des ressources générales durant l'exercice et le graphique 3.2 indique l'encours des financements consentis ces dix dernières années.

Financements concessionnels pendant l'exercice 2014

Pendant l'exercice, le FMI a engagé des prêts pour un montant de 0,14 milliard de DTS (0,22 milliard de dollars) en faveur de ses pays membres à faible revenu au titre du fonds fiduciaire RPC. L'encours des prêts concessionnels accordés à ce titre à 60 pays membres s'élevait à 6,1 milliards de DTS (9,5 milliards de dollars) au 30 avril 2014. Le tableau 3.3 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des mécanismes de financement concessionnel. Le graphique 3.3 présente l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Graphique 3.3
Encours des prêts concessionnels, exercices 2005–14
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Note : IADM = Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Le FMI continue d'accorder un allègement de dette aux pays admissibles, au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Au 30 avril 2014, 36 pays avaient atteint le point de décision³¹ au titre de l'initiative PPTE et parmi eux, seul le Tchad n'avait pas encore atteint le point d'achèvement. Tous les pays qui atteignent le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée et ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars et qui avaient encore une dette envers le FMI à la fin 2004 peuvent bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative. L'Afghanistan, Haïti et le Togo n'ayant pas de dettes à l'égard du FMI admissibles à l'IADM, il ne leur a pas été accordé d'allègement au titre de cette initiative. Au total, les allègements de dette consentis par le FMI au titre de l'initiative PPTE se sont élevés à 2,6 milliards de DTS et ceux accordés au titre de l'IADM à 2,3 milliards de DTS, dont deux à des pays non PPTE.

Aucune assistance n'a été fournie durant l'exercice par l'intermédiaire du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, créé en juin 2010 pour permettre au FMI de participer à l'aide internationale destinée à alléger la dette des pays pauvres frappés par les catastrophes naturelles les plus graves.

Instrument de soutien à la politique économique

En dehors de ses facilités et mécanismes de financement concessionnel (voir le tableau 3.1), le FMI offre aussi un instrument de soutien à la politique économique (ISPE) aux pays dont la situation macroéconomique est globalement viable et qui ne requièrent généralement pas un appui financier de sa part. L'ISPE leur permet de bénéficier d'évaluations de leurs politiques économiques et financières plus fréquemment que dans le cadre de la surveillance normale exercée par le FMI. Il donne aux donateurs, aux créanciers et au public en général des signaux clairs sur la vigueur des mesures prises.

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a achevé ses dernières revues au titre des ISPE existants en faveur du Mozambique, de l'Ouganda et du Rwanda et il les a renouvelés pour trois ans³².

Tableau 3.1**Facilités et mécanismes de financement du FMI**

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT³			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année.
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains.	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans).
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements.	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables).	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues.
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE			
Facilité élargie de crédit (FEC) (2010) ⁵	Aide à moyen terme aux pays qui ont des difficultés prolongées de balance des paiements.	Adopter un programme FEC sur 3 ou 4 ans reposant sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues (si effectués).
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité <i>ex post</i> n'est nécessaire.	En principe, un décaissement unique.

¹ Sauf dans le cas du fonds fiduciaire RPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays ou en DTS en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays ou des DTS. Les prêts concessionnels au titre de la FEC, de la FCC et de la FCR sont financés par un fonds fiduciaire distinct (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Pour les prêts au titre du fonds fiduciaire RPC, le Conseil d'administration a convenu le 8 avril 2013 que, lorsque l'augmentation des quotes-parts au titre de la 14^e révision générale des quotes-parts prendra effet, les normes et les limites d'accès en pourcentage de la quote-part devront être réduites de moitié.

² Le taux de commission sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les facilités s'adressant aux pays à faible revenu relevant du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un mécanisme a été institué en 2009 qui lie les taux d'intérêt concessionnels au taux du DTS et à ses révisions périodiques. Lors de ces révisions, les taux d'intérêt applicables sont fixés de la façon suivante : si le taux moyen du DTS sur la dernière période de douze mois est inférieur à 2 %, le taux d'intérêt pour les prêts FEC et FCR est fixé à

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Idem.	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli.	Idem.	3¼–5	Rachats trimestriels
250 % de la quote-part pour six mois; 500 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 1.000 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants.	Idem.	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 50 % de la quote-part; cumulatives : 100 % de la quote-part.	Idem.	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % jusqu'à fin 2014.	5½–10	Rachats semestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part; précaution : annuelles 75 % de la quote-part et annuelles moyennes 50 % de la quote-part.	Idem.	4–8	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % (guichet chocs, 50 % de la quote-part); cumulatives (net des remboursements prévus) : 100 % (guichet chocs, 125 % de la quote-part).	Idem.	5½–10	Rachats semestriels

0 % par an, et celui des prêts FCC à 0,25 %; si le taux moyen du DTS se situe entre 2 % et 5 %, ces taux passent respectivement à 0,25 % et 0,5 %, et s'il dépasse 5 %, ils passent respectivement à 0,5 % et 0,75 %. Un accord de précaution au titre de la FCC donne lieu à une commission de disponibilité de 15 points de base par an sur le montant non tiré mis à disposition pendant chaque période de six mois. En décembre 2012, le Conseil d'administration est convenu de prolonger une suspension temporaire exceptionnelle des intérêts sur les prêts concessionnels jusqu'à la fin de décembre 2014 en raison de la crise économique mondiale.

³ Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable, et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

⁵ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Fermeture, en 2014, du compte de bonification administré pour l'assistance d'urgence post-conflit et en cas de catastrophe naturelle

En 2001, le FMI a établi un compte administré pour bonifier le taux d'intérêt perçu sur l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) accordée, par l'intermédiaire du compte des ressources générales, aux pays admissibles au concours du fonds fiduciaire RPC. En 2005, le rôle joué par le compte administré a été étendu à la bonification du taux d'intérêt appliqué à l'assistance d'urgence en cas de catastrophe naturelle (AUCN). Ce compte (compte de bonification AUPC/AUCN) a été financé par les contributions bilatérales versées par 19 pays membres qui se sont élevées, au départ, à 40,9 millions de DTS.

Une réforme des dispositifs du FMI destinés aux pays admissibles au concours du fonds fiduciaire RPC, qui est entrée en vigueur en janvier 2010, a instauré la facilité de crédit rapide (FCR). Celle-ci apporte une aide financière concessionnelle aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements et a donc remplacé le recours à l'aide d'urgence à un taux bonifié, financée par le compte des ressources générales. Conformément aux dispositions prévues par l'instrument portant création du compte de bonification AUPC/AUCN, le processus de fermeture du compte a été engagé à la fin de 2013, après le remboursement effectué, plus tôt dans l'année, par des pays à faible revenu du dernier crédit en cours au titre de l'AUPC/AUCN.

Le compte a été fermé le 1^{er} février 2014. Depuis 2001, il a permis des bonifications d'intérêts de 406 millions de DTS sur les achats effectués au titre de l'AUPC/AUCN.

Le solde du compte de bonification qui, au moment de sa fermeture, s'élevait à 10,6 millions de DTS a été liquidé selon les modalités souhaitées par les 19 membres qui avaient fourni les ressources

au départ. Onze d'entre eux ont demandé que le reliquat de leurs contributions, d'un montant total de 7,1 millions de DTS, soit transféré vers l'un des quatre comptes de bonification du fonds fiduciaire RPC (essentiellement ressources FCR ou générales). Les huit autres ont versé leurs parts dans des comptes qui financent l'assistance technique du FMI, demandé que leur contribution leur soit rendue ou l'ont placée dans un compte administré temporaire en attendant de se prononcer définitivement.

Tableau 3.3
Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2014
(Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC)¹		
Burkina Faso	27 décembre 2013	27,1
Mali	18 décembre 2013	30,0
Sierra Leone	21 octobre 2013	62,2
Sous-total		119,3
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS FEC²		
Sous-total		
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION		
Sous-total		
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE		
Mali	18 juin 2013	10,0
Samoa	24 mai 2013	5,8
Sous-total		15,8
Total		135,1

Source : Département financier du FMI.

¹ A remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

² Seul le montant du relèvement est indiqué.

Tableau 3.2
Accords relevant du compte de ressources générales approuvés pendant l'exercice 2014
(Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Albanie	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	28 février 2014	295,4
Arménie	Mécanisme élargi de crédit de 38 mois	7 mars 2014	82,2
Colombie	Ligne de crédit modulable de 24 mois	24 juin 2013	3.870,0
Chypre	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	15 mai 2013	891,0
Jamaïque	Mécanisme élargi de crédit de 48 mois	1 ^{er} mai 2013	615,4
Pakistan	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	4 septembre 2013	4.393,0
Roumanie	Accord de confirmation de 24 mois	27 septembre 2013	1.751,3
Tunisie	Accord de confirmation de 24 mois	7 juin 2013	1.146,0
Ukraine	Accord de confirmation de 24 mois	30 avril 2014	10.976,0
Sous-total			24.020,4
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS¹			
Bosnie-Herzégovine	Accord de confirmation de 33 mois	31 janvier 2014	135,3
Sous-total			135,3
Total			24.155,6

Source : Département financier du FMI.

¹ Seul le montant du relèvement est indiqué.

4 POUR UNE REPRISE DURABLE ET UNE RÉSISTANCE RETROUVÉE



POUR UNE REPRISE DURABLE ET UNE RÉSISTANCE RETROUVÉE



CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Dans l'exercice de son mandat, qu'il s'agisse de la surveillance du système monétaire international, du soutien des programmes appliqués par les pays membres, de l'aide qu'il leur apporte pour renforcer leurs institutions et leurs capacités ou du suivi de leur évolution économique, le FMI est amené à fournir des conseils aux pays membres sur diverses questions qui touchent à la stabilité économique.

Politique budgétaire

Réévaluation du rôle et des modalités de la politique budgétaire dans les pays avancés

À la suite de la crise financière mondiale, les pays avancés ont subi des chocs bien plus forts qu'ils ne le croyaient possible, et les interactions entre les finances de l'État et les banques ont amplifié la crise de la dette publique. Cela a conduit à redéfinir ce qui constitue un niveau «sûr» d'endettement public pour les pays avancés et à prendre davantage en compte les risques dans l'analyse de viabilité de la dette. Avant la crise, la conception de l'interaction entre politique monétaire et politique budgétaire avait aussi été mise à mal par l'envolée des achats d'instruments de dette publique par les banques centrales. Cela a contribué à rétablir le bon fonctionnement des marchés financiers, mais, pour réduire autant que possible le risque de prépondérance de la politique budgétaire, il est essentiel que le soutien de la banque centrale soit un complément, et non un substitut, de l'ajustement budgétaire.

Lors d'une réunion informelle tenue en juillet 2013, le Conseil d'administration a été informé des changements intervenus pendant et après la crise financière mondiale dans la conception que les économistes et les responsables nationaux se faisaient des risques budgétaires et de la viabilité des finances publiques, de l'efficacité de la politique budgétaire en tant qu'instrument anticyclique, de ce qui constitue un programme approprié d'ajustement budgétaire et du rôle des institutions financières. Selon le document préparé par les services du FMI pour cette réunion³³, la crise a montré que la politique budgétaire était un bon instrument anticyclique lorsque la politique monétaire butte sur des taux d'intérêt proches de zéro, que le secteur financier est faible, ou que l'écart de production est particulièrement prononcé. Cependant, un certain nombre de réserves concernant l'utilisation d'instruments discrétionnaires de politique budgétaire restent valables, en particulier lorsque les pays concernés connaissent des fluctuations conjoncturelles «normales».

En ce qui concerne la conception des programmes d'ajustement budgétaire, étant donné les coûts non linéaires d'une concentration excessive de l'ajustement en début de période ou de son report, les pays qui ne sont pas soumis aux pressions des marchés pourraient, selon les auteurs du document, procéder à un ajustement budgétaire à un rythme modéré dans le cadre d'un plan d'ajustement à moyen terme visant à renforcer la crédibilité de l'action publique. La concentration de l'ajustement en début de période se justifie davantage dans les pays qui sont exposés aux pressions des marchés, constatent les auteurs, mais ces pays sont eux aussi soumis à des «limites de vitesse» qui dictent le rythme souhaitable de l'ajustement. Il est probable que le dosage approprié d'actions sur les dépenses et sur les recettes varie en fonction du ratio initial dépenses publiques/PIB, et il doit prendre en compte le souci d'équité.

La crise a aussi révélé la difficulté de mettre en place des cadres budgétaires à moyen terme crédibles ainsi que des règles budgétaires assez souples pour permettre à la politique budgétaire de s'adapter aux fluctuations conjoncturelles. Les déficiences de la circulation de l'information budgétaire montrent enfin qu'il y a lieu de vérifier si les institutions qui sont censées assurer la transparence budgétaire sont adaptées.

Politique budgétaire et inégalités de revenu

L'accentuation des inégalités de revenu dans les pays avancés et en développement a coïncidé avec des appels publics de plus en plus pressants en faveur d'une redistribution du revenu, à un moment où dans de nombreux pays l'heure est aux restrictions budgétaires. Lors d'une réunion informelle qui s'est tenue en février 2014, le Conseil d'administration a examiné une étude des services du FMI³⁴ sur la politique budgétaire comme principal outil à la disposition des autorités pour influencer sur la distribution du revenu. Dans ce document, les auteurs présentaient diverses réformes possibles de la politique de dépenses et de la politique fiscale pour atteindre de façon efficiente les objectifs de redistribution sans remettre en cause la viabilité des finances publiques, et donnaient des exemples récents de mesures budgétaires conçues pour atténuer l'impact du rééquilibrage des finances publiques du point de vue de l'accentuation des inégalités.

Selon les auteurs, la politique fiscale comme la politique de dépenses doivent être conçues soigneusement de manière à trouver un équilibre entre objectifs de redistribution et d'efficacité, notamment pendant le rééquilibrage des finances publiques. Le dosage approprié d'instruments dépendra des capacités administratives, ainsi que des préférences de la société en matière de redistribution, du rôle de l'État et de considérations d'économie politique. Les pays avancés pourraient envisager d'accorder les prestations sociales sous condition de ressources, c'est-à-dire de les diminuer progressivement à mesure que le revenu augmente de manière à éviter des effets

négatifs sur l'emploi; de relever l'âge de départ obligatoire à la retraite, en prévoyant des dispositions spéciales pour les pauvres dont l'espérance de vie peut être plus courte; d'améliorer l'accès des groupes à faible revenu à l'enseignement supérieur et de préserver l'accès aux services de santé; enfin, d'appliquer des barèmes progressifs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de réduire les exonérations d'impôts, qui sont régressives.

Les pays en développement pourraient, selon les auteurs, regrouper les programmes d'assistance sociale et mieux les cibler, mettre en place et développer des programmes de transferts monétaires conditionnels à mesure que les capacités administratives s'améliorent, développer les pensions sociales non contributives accordées sous conditions de ressources, améliorer l'accès des familles à faible revenu à l'éducation et aux services de santé, et élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Des approches novatrices, telles qu'un recours accru aux taxes sur la propriété et l'énergie (par exemple les taxes sur le carbone), pourraient aussi être envisagées, tant dans les pays avancés que dans les pays en développement.

Taxation internationale et rôle du FMI

Lors de l'examen du programme de travail du Conseil d'administration en juin 2013, il a été appelé à une plus grande présence du FMI dans le débat sur les questions de taxation internationale. Pendant une réunion informelle qui s'est tenue en juillet 2013, le Conseil a examiné les principales problématiques et initiatives dans ce domaine et examiné un plan de travail fondé sur le mandat et l'expertise macroéconomique du FMI, qui compléterait le travail d'autres institutions, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³⁵.

Les services du FMI ont mis ce plan de travail à exécution, en se concentrant sur les retombées internationales de la structure des impôts et des pratiques fiscales des pays (par exemple l'évasion

Page 35, en haut Technicienne au travail sur un commutateur à Shanghai, en Chine **Page 35, en bas** Vue de Johannesburg, en Afrique du Sud, au crépuscule **Page 36, à gauche** Maçon au travail à Santiago, au Chili **Page 36, à droite** Bharatiya Mahila Bank, en Inde, où tous les postes sont occupés par des femmes **À gauche** Une technicienne archéologue égyptienne restaure une poterie ancienne à Giza, en Égypte **À droite** Fabrique de chaussures en Éthiopie



fiscale pratiquée par les multinationales), dans la mesure où elles ont une importance macroéconomique. Leurs travaux portent sur des aspects des retombées qui jusqu'ici n'ont pas été beaucoup étudiés, tels que la quantification des ordres de grandeur. En mettant à profit l'expertise technique et analytique considérable du FMI en ce qui concerne la dimension économique et le côté pratique de la taxation internationale, notamment son assistance technique et son caractère quasi universel, les services de l'institution ont aussi examiné des questions qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement compte tenu de l'état actuel de l'architecture et des arrangements fiscaux internationaux. Ils ont coopéré étroitement avec l'OCDE, ainsi qu'avec les Nations Unies et la Commission européenne, en consultant aussi largement les organisations de la société civile et le secteur privé.

Outils d'évaluation standardisés

Quel que soit leur niveau de revenu, les pays sont souvent confrontés à des demandes contradictoires, les unes en faveur d'une augmentation des dépenses, les autres d'une baisse des impôts. Dans ces conditions, il est indispensable de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de l'administration fiscale, sans quoi il sera impossible de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour améliorer les services

publics, réduire la pauvreté et améliorer les conditions sociales, tout en recouvrant l'impôt de façon juste, efficace et transparente. Si la réforme et la modernisation des administrations fiscales ont beaucoup progressé, il n'existe toujours pas de méthode unique et efficace d'évaluer les points forts et les faiblesses d'une administration fiscale.

Le FMI a établi le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques en 1998, au lendemain de la crise financière asiatique. Ce code avait pour but d'aider les pouvoirs publics à donner une image claire de leur structure et de leurs finances³⁶. Malgré l'amélioration constante des informations budgétaires sur le plan qualitatif et quantitatif, la crise économique récente a révélé à quel point la compréhension de la position des finances publiques était déficiente. En 2012, une étude des services du FMI relevait la nécessité de renforcer la communication des informations budgétaires et de mettre en place une évaluation plus complète des risques budgétaires. Un projet révisé de Code de transparence des finances publiques a été élaboré pour renforcer les activités de surveillance liées à la transparence dans ce domaine (voir encadré 4.1). Il comprend une nouvelle évaluation de la transparence des finances publiques qui remplacera le module budgétaire du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC budgétaire).

Encadré 4.1

Initiative d'actualisation du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques

La transparence des finances publiques permet aux responsables nationaux et au public de débattre en connaissance de cause de la conception et des résultats de la politique budgétaire, et contribue à ce que sa mise en œuvre fasse l'objet d'un certain contrôle. En améliorant la compréhension des politiques et des choix macroéconomiques, la transparence des finances publiques peut aussi accroître l'accès aux marchés de capitaux nationaux et internationaux. Elle aide aussi à mettre en évidence les risques qui pèsent sur les perspectives budgétaires, et permet ainsi aux autorités de réagir rapidement et en souplesse à l'évolution de la conjoncture économique, ce qui réduit l'incidence et la gravité des crises.

Le nouveau Code de transparence des finances publiques^a fournit les informations nécessaires à une bonne gestion budgétaire et à la prise de décision dans trois grands domaines : l'information budgétaire, l'établissement du budget et des prévisions budgétaires, et l'analyse et la gestion des risques budgétaires. La place accrue accordée aux risques budgétaires est une amélioration notable par rapport au code initial, qui consacrait relativement peu d'attention à cette question. Cette carence est apparue clairement pendant la crise financière mondiale, la réalisation des engagements conditionnels ayant alors fortement contribué à la détérioration des positions budgétaires. Le Code accorde une plus grande importance à la qualité des informations publiées qu'aux procédures et lois sur lesquelles elles reposent. Il tient aussi compte des différents degrés de capacités institutionnelles des pays, en distinguant les pratiques de base, qui sont applicables dans tous les pays, les bonnes pratiques, qui constituent un but intermédiaire et nécessitent des capacités

institutionnelles plus développées, et les pratiques avancées, qui suivent les normes internationales et sont à la pointe des connaissances dans ce domaine.

L'évaluation de la transparence des finances publiques considère les données budgétaires publiées et les sources des risques budgétaires d'une façon plus analytique et plus quantitative, en identifiant non seulement les déficiences des pratiques nationales, mais aussi l'ampleur des lacunes. Ces indicateurs quantitatifs permettent de distinguer les déficiences de la transparence des finances publiques qui ont une grande importance sur le plan macroéconomique de celles qui sont relativement secondaires, ce qui permet de mieux cibler les recommandations. L'évaluation de la transparence des finances publiques fournit un résumé accessible des points forts et des faiblesses des pratiques nationales, et propose un plan d'action pour la transparence des finances publiques avec des mesures concrètes pour l'assistance technique du FMI et des autres partenaires.

Un projet du Code de transparence des finances publiques a été diffusé en juillet 2013 pour permettre une consultation publique, et huit évaluations ont été entreprises dans des pays appartenant à diverses régions et catégories de revenu. En fonction des résultats de ces évaluations et des consultations avec les principales parties prenantes et le public, une version définitive du Code sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration en vue de sa publication en 2015.

^a Le Code est consultable à l'adresse www.imf.org/external/np/fad/trans/code.htm.

La nouvelle évaluation des pratiques des pays en matière d'information budgétaire et des produits qui en découlent est ainsi abordée de façon plus analytique, plus modulaire et progressive. Le FMI a mis au point d'autres outils d'évaluation et de surveillance qui sont décrits à l'encadré 4.2. La section de ce chapitre intitulée «Réévaluation du rôle et des modalités de la politique budgétaire dans les pays avancés» au début de ce chapitre examine l'impact qu'a eu la crise financière mondiale sur la manière dont les pays avancés conçoivent la politique budgétaire.

Viabilité des finances publiques

Unification des taux d'actualisation utilisés dans les analyses de la dette extérieure des pays à faible revenu

Après une période prolongée pendant laquelle les taux d'intérêt sont restés à des niveaux historiquement bas dans les pays avancés, le taux d'actualisation utilisé dans les analyses de viabilité de la dette (AVD) effectuées conjointement par la Banque mondiale et le FMI a perdu de son utilité pour actualiser les flux de trésorerie sur le long terme. La charge du service de la dette était surestimée, ce qui entraînait une réduction injustifiable des possibilités d'emprunt déterminée selon le cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.

En octobre 2013, le Conseil d'administration a approuvé une proposition d'unification des taux d'actualisation utilisés dans les analyses de viabilité de la dette extérieure pour les pays à faible revenu³⁷. Cette proposition a aussi été approuvée par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale. L'unification simplifie le système utilisé par les deux institutions pour analyser les questions d'endettement extérieur dans les pays à faible revenu en remplaçant les différentes méthodes utilisées auparavant par un seul taux d'actualisation. Les outils analytiques concernés par ce changement sont l'AVD et le calcul des taux des prêts concessionnels. Le nouveau taux d'actualisation unifié a été fixé à 5 %, niveau qui correspond à peu près au taux d'actualisation utilisé actuellement pour le calcul de l'élément don des prêts à long terme libellés en dollars, et restera inchangé jusqu'à l'achèvement du prochain réexamen du CVD par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI en 2015.

Restructuration de la dette publique : évolutions récentes et implications sur le plan juridique et pour le cadre d'action du FMI

Depuis l'examen par le Conseil d'administration en 2005 de la restructuration des dettes publiques, d'importantes évolutions sont intervenues dans ce domaine. En 2012, la Grèce a entrepris la plus grande restructuration de dette publique de l'histoire. D'autres pays ont procédé récemment à des restructurations, parmi lesquels le Belize, la Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis. Séparément, le litige en cours au sujet de la dette de l'Argentine pourrait avoir de profondes répercussions pour les restructurations futures de dette publique. En mai 2013, le Conseil d'administration a examiné un rapport des services du FMI sur l'évolution récente des restructurations de dette souveraine et les implications du point de vue juridique et du cadre d'action du FMI³⁸.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont approuvé les travaux de suivi envisagés par les services du FMI dans quatre domaines recensés dans ce rapport. Premièrement, les restructurations ont souvent été trop limitées et trop tardives, et n'ont donc pas permis de rétablir la viabilité de la dette ni l'accès aux marchés de façon durable. Pour remédier à ces problèmes, il faudra vraisemblablement apporter des améliorations sur plusieurs fronts, afin d'assurer notamment que les restructurations interviennent en temps utile et aient l'ampleur requise. Il sera possible d'atteindre ces objectifs, a-t-il été observé, en améliorant la rigueur et la transparence des évaluations de la viabilité de la dette et de l'accès aux marchés, et en prenant des mesures pour alléger les coûts découlant des restructurations. En outre, il serait utile de réfléchir à une réforme éventuelle du cadre des activités de prêt du FMI de manière à permettre une approche mieux calibrée en cas de fort endettement, à empêcher que les ressources du FMI soient utilisées pour renflouer des créanciers privés avant une restructuration, et à assurer l'obtention de meilleurs résultats pour l'ensemble des pays membres.

Deuxièmement, si la participation des créanciers a été satisfaisante lors des restructurations récentes, l'approche contractuelle fondée sur le marché qui a prévalu au moment de la négociation des restructurations de dette perd de son efficacité lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes d'action collective, surtout avant un défaut de paiement. Face à cette situation, il pourrait être envisagé de rendre le cadre contractuel plus efficace, notamment en incluant des clauses d'agrégation dans les obligations publiques internationales, tout en tenant compte des questions d'équité entre créanciers qu'une approche de ce type pourrait soulever. Le FMI, a-t-il été noté, pourrait aussi envisager de subordonner plus rigoureusement l'utilisation de ses financements à la résolution des problèmes d'action collective.

Troisièmement, le rôle croissant et la composition évolutive des prêts officiels nécessitent de clarifier le cadre de la participation du secteur officiel, surtout en ce qui concerne les créanciers hors Club de Paris³⁹, pour lesquels les modalités d'engagements des financements de programmes pourraient être durcies. Quatrièmement, l'approche sur laquelle repose la politique de prêts aux pays en situation d'arriérés, qui est fondée sur la collaboration et la bonne foi pour apurer les arriérés de paiements privés extérieurs, reste pour les pays concernés le moyen le plus prometteur de retrouver l'accès aux marchés après un défaut de paiement, mais il conviendrait de réexaminer l'efficacité de cette politique à la lumière de l'expérience récente et en tenant compte de la complexité accrue de la base de créanciers. Il pourrait aussi être envisagé d'étendre aux arriérés officiels la politique de prêts aux pays en situation d'arriérés.

Forum sur la gestion de la dette publique et table ronde du Trésor des États-Unis sur les marchés de titres publics et la gestion de la dette

La crise financière mondiale a mis au jour, dans la sphère financière comme dans celle des finances de l'État, plusieurs domaines d'interconnexion et de vulnérabilité qui, jusque-là, avaient été sous-estimés et qui doivent être pris en compte pour préserver la liquidité et la diversité des marchés. De hauts responsables de la gestion des dettes publiques, des fonctionnaires du Trésor et les dirigeants de banques centrales de 40 pays avancés et émergents,

ainsi que des acteurs du marché privé et des universitaires, se sont retrouvés à Washington en juin 2013 pour le treizième Forum du Fonds monétaire international sur la gestion de la dette publique et la troisième Table ronde du Trésor des États-Unis sur les marchés de titres publics et la gestion de la dette⁴⁰. Ont participé à cette manifestation, organisée par le FMI, de hauts représentants de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.

Les participants ont débattu de la définition et de la mesure de la liquidité sur les marchés de titres publics ainsi que des avantages que procure un marché obligataire liquide. Promouvoir l'existence de marchés obligataires publics liquides est l'un des principaux objectifs de la gestion de la dette, mais cela suppose aussi un certain nombre d'arbitrages. Dans les pays où la priorité est d'avoir accès aux marchés pour que l'État puisse se financer, la liquidité peut être sacrifiée au profit de l'offre de produits divers demandés par les investisseurs non traditionnels. Les participants sont convenus que, au moment où le monde entre en territoire inconnu pour ce qui est du retrait des politiques monétaires non conventionnelles, la priorité continuera d'être accordée à la résilience des portefeuilles de dette et à l'existence de marchés de dette diversifiés et liquides. (Voir aussi dans ce chapitre la section sur la politique monétaire.)

Révision des directives du FMI et de la Banque mondiale pour la gestion de la dette publique

À la suite des évolutions survenues dans le secteur financier et sur le plan de la politique macroéconomique, surtout après la crise financière récente, les portefeuilles de dette d'un grand nombre de pays ont subi ces dix dernières années des changements structurels, tant du point de vue de leur taille que de leur composition. À leur réunion de Moscou en février 2013, les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales du Groupe des Vingt ont demandé que soient révisés les directives originales de 2001 pour la gestion de la dette publique ainsi que les amendements de 2003. Les services du FMI et de la Banque mondiale, avec des contributions de l'OCDE, ont publié en avril 2014 des Directives révisées pour la gestion de la dette publique⁴¹. Ces nouvelles directives ont pour but de renforcer l'architecture financière internationale, promouvoir des politiques et pratiques propices à la stabilité et à la transparence du secteur financier et réduire la vulnérabilité des pays membres aux chocs extérieurs. Elles serviront de cadre de référence pour l'assistance technique des deux institutions et pour les discussions menées par le FMI dans le contexte de ses activités de surveillance. Elles peuvent aussi être utilisées comme référence par les consultants et experts externes qui traitent des questions de gestion de la dette publique.

Note d'orientation pour l'analyse de viabilité de la dette publique des pays ayant accès aux marchés

Pour remédier aux carences constatées dans l'identification des vulnérabilités budgétaires et l'évaluation des risques pour la viabilité de la dette alors que la politique budgétaire et la viabilité de la dette publique suscitent des préoccupations accrues dans beaucoup de pays avancés, le cadre de la politique budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette publique dans les pays ayant accès aux marchés a été réexaminé par le Conseil d'administration en

août 2011⁴². Ce réexamen a permis de recenser plusieurs domaines où des améliorations sont possibles : le réalisme des hypothèses de référence, les risques découlant du profil de la dette (structure de financement), l'analyse des risques macrobudgétaires, les facteurs de vulnérabilité liés au niveau de la dette publique, et la couverture des agrégats budgétaires et de la dette publique. Les administrateurs ont préconisé une approche fondée sur les risques et évoqué l'importance des engagements conditionnels comme source de risque ainsi que l'utilisation de graphiques en éventail à titre d'outils complémentaires.

Une Note d'orientation pour l'analyse de viabilité de la dette publique dans les pays ayant accès aux marchés, tenant compte des observations indiquées ci-dessus, a été publiée en mai 2013. Elle préconise une analyse plus poussée dans les pays où les facteurs de vulnérabilité potentielle sont les plus grands et un travail d'analyse proportionnellement plus restreint là où ces facteurs sont moindres. Cette approche est aussi conforme à la recommandation, formulée lors de l'examen triennal de la surveillance de 2011, d'accorder une plus grande attention à l'évaluation plus fine des risques et des liens macrofinanciers. (Voir aussi le projet de réforme de la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement dans la section du chapitre 3 sur les plafonds d'endettement dans les programmes soutenus par le FMI.)

Politique monétaire

Impact mondial et difficultés induits par les politiques monétaires non conventionnelles

Avant la crise, les banques centrales des principaux pays avancés déterminaient leur politique monétaire selon un cadre préétabli, qui s'appuyait essentiellement sur un système bancaire stable. Sous l'effet du ralentissement de l'activité dans l'économie réelle et des risques de déflation, les taux d'intérêt à court terme optimaux sont devenus négatifs. Les banques centrales ne pouvaient donc plus compter sur leurs instruments traditionnels, à savoir le taux directeur à court terme, pour relâcher les conditions monétaires et apporter le soutien nécessaire à la demande. Elles se sont tournées vers des politiques monétaires non conventionnelles pour rétablir le bon fonctionnement et l'intermédiation des marchés, et pour soutenir l'activité économique alors que les taux d'intérêt à court terme avaient atteint leur limite inférieure de zéro.

Lors d'une réunion informelle tenue en septembre 2013, le Conseil d'administration a examiné un document des services du FMI sur l'impact mondial et les difficultés induits par les politiques monétaires non conventionnelles⁴³. Selon ce document, les politiques monétaires non conventionnelles adoptées pour soutenir l'activité alors que les taux d'intérêt à court terme atteignaient leur limite inférieure de zéro avaient fait baisser les taux à long terme et eu des effets positifs sur l'activité économique et l'inflation dans les pays qui les avaient appliquées. Cependant, la poursuite de ce type de politique s'accompagnait de certains risques, notamment pour la rigueur dans l'application du programme de réforme, la stabilité financière et la crédibilité de la banque centrale. Ces politiques induisent aussi des difficultés pour un grand nombre de pays émergents qui ont déjà du mal à gérer l'ampleur et la volatilité des

flux de capitaux après la crise financière mondiale. Cependant, il ressort globalement de ce document que les politiques monétaires non conventionnelles ont bénéficié jusqu'à présent à la fois aux pays qui les ont appliquées et à l'ensemble de l'économie mondiale. Des réformes structurelles, financières et budgétaires plus énergiques se sont imposées dans les pays appliquant ou non des politiques monétaires non conventionnelles pour jeter les bases d'une croissance économique forte et soutenue à moyen terme en recourant moins à ce type de politique. Si ces politiques ont eu, et conservent, un rôle essentiel, elles ne peuvent se substituer à d'autres politiques et réformes à caractère plus structurel.

Selon le document du FMI, leur retrait pour permettre le bon fonctionnement et l'intermédiation des marchés devrait dans l'ensemble se produire sans à-coups à mesure que les marchés retrouveront un fonctionnement normal. D'après les auteurs de l'étude, le retrait des politiques monétaires non conventionnelles pour soutenir l'activité, et à terme faire remonter les taux, n'était pas encore justifié compte tenu de la situation économique au moment de sa publication. Ce retrait entraînerait des modifications normales des taux d'intérêt, tant dans les pays qui appliquent ces politiques que dans ceux qui ne le font pas, mais les réactions des marchés, sur lesquelles la banque centrale n'a aucune influence, pourraient susciter un regain de volatilité. Cette volatilité pourrait avoir des retombées sensibles sur le reste du monde, notent les auteurs, en engendrant des risques pour la stabilité macroéconomique et financière. Il est conseillé aux pays qui n'appliquent pas de politiques monétaires non conventionnelles de prendre des mesures pour préserver leur stabilité dans la perspective du retrait de ces politiques et jeter les bases d'une croissance soutenue à moyen terme. En cas d'instabilité, ils pourraient recourir à leurs amortisseurs budgétaires ainsi qu'à des politiques appropriées pour circonscrire les risques.

Selon les auteurs du rapport, la coordination internationale des politiques économiques devrait, en principe, améliorer les résultats à l'échelle mondiale en atténuant les externalités négatives transnationales des politiques monétaires non conventionnelles. Le FMI

pourrait faciliter la mise en œuvre et le retrait des politiques monétaires non conventionnelles en les plaçant dans une perspective mondiale dans le cadre de ses activités de surveillance, aider les pays à dégager des marges de manœuvre budgétaires pour éviter d'éventuels effets secondaires, et offrir une analyse objective des avantages potentiels de la coopération internationale en la matière.

Lors d'une réunion informelle tenue en mai 2013, le Conseil d'administration a été informé des expériences récentes et des perspectives concernant les politiques monétaires non conventionnelles. D'après le document des services du FMI établi pour cette réunion⁴⁴, les banques centrales des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la zone euro avaient adopté une série de politiques monétaires non conventionnelles qui avaient largement permis de rétablir le bon fonctionnement et l'intermédiation des marchés financiers.

Cependant, ces politiques ont eu des effets contrastés sur le reste du monde. Leur annonce a, dans un premier temps, soutenu les prix des actifs à l'échelle mondiale et a sans doute bénéficié aux échanges commerciaux, alors que les annonces qui ont suivi ont eu des effets moins sensibles et ont accru les flux de capitaux vers les pays émergents, au profit en particulier de l'Amérique latine et de l'Asie. Les réformes menées sur le plan budgétaire et structurel ainsi que dans le secteur financier ont été jugées essentielles pour assurer la stabilité macroéconomique et affermir la reprise, ce qui a permis à terme le retrait progressif des politiques monétaires non conventionnelles.

Pendant une réunion informelle, en juillet 2013, le Conseil d'administration a été informé des indicateurs de crédit et de financement, qui influent sur la liquidité mondiale. Une note préparée pour cette réunion⁴⁵ passait en revue les concepts de liquidité mondiale ainsi que les méthodes de mesure utilisées par divers interlocuteurs, dont la Banque des règlements internationaux, les universitaires et les services du FMI. Y étaient aussi présentés certains indicateurs qui peuvent être suivis de façon régulière par les décideurs.



À gauche Ouvrières d'une fabrique de céramique en Uruguay
À droite Un magasin de Sintra, au Portugal, annonce des réductions de prix





À gauche Cueillette des feuilles de thé en Ouganda
À droite Chantiers de construction dans la RAS de Hong Kong



Politique macroprudentielle

Principaux aspects de la politique macroprudentielle

La crise a mis en évidence les coûts de l'instabilité systémique aux niveaux national et mondial, et fait ressortir la nécessité de politiques macroprudentielles pour assurer la stabilité financière. En juillet 2013, le Conseil d'administration a achevé l'examen d'un document des services du FMI sur les principaux aspects de la politique macroprudentielle⁴⁶. Les administrateurs ont salué cette analyse ainsi que la façon générale dont était traité ce domaine relativement nouveau, tout en reconnaissant que l'on ne disposait encore que d'une expérience limitée en la matière et qu'il faudrait surmonter plusieurs défis pour assurer l'efficacité de la politique macroprudentielle. Ils ont noté que le document des services du FMI offrait des informations utiles pour les discussions de politique économique et constituait une bonne référence pour les conseils donnés par le FMI en matière de politique macroprudentielle dans le cadre de ses activités de surveillance, les évaluations du secteur financier et l'assistance technique.

Cependant, les administrateurs ont considéré que l'élaboration d'une politique macroprudentielle était un processus évolutif et ont invité les services du FMI à continuer d'affiner leur travail d'analyse, à tirer parti de l'expérience accumulée dans ce domaine et à promouvoir une meilleure compréhension des liens macrofinanciers ainsi que des conditions à remplir pour assurer l'efficacité de la politique macroprudentielle. Les administrateurs ont souligné que la politique macroprudentielle devait servir à contenir le risque systémique, notamment les facteurs de vulnérabilité systémiques dus aux interactions procycliques entre la croissance du crédit et les prix des actifs, et aux interconnexions au sein du système, mais qu'il ne fallait pas la surcharger d'autres objectifs.

Ils ont aussi souligné que la politique macroprudentielle ne pouvait se substituer à des politiques macroéconomiques solides et que, pour être efficace, elle devait être complétée par des politiques appropriées sur les plans monétaire et budgétaire et au niveau du secteur financier, et soutenue par une supervision rigoureuse ainsi que par une ferme volonté de faire respecter les règles. Pour rendre cette politique

opérationnelle, il est indispensable de pouvoir évaluer le risque systémique, de réunir et déployer des outils macroprudentiels adaptés aux objectifs poursuivis, ainsi que de déceler et combler les lacunes de la réglementation. Les administrateurs ont souligné que des cadres institutionnels et des structures de gouvernance solides étaient essentiels pour assurer l'efficacité de la politique macroprudentielle, même si les dispositifs à mettre en place dépendent bien évidemment de la situation particulière de chaque pays, notamment de son cadre juridique. Les administrateurs ont généralement considéré que la banque centrale avait un rôle important à jouer dans la conduite de la politique macroprudentielle, mais qu'il fallait veiller à ne pas en compromettre l'indépendance.

Notant que l'action, ou l'inaction, sur le plan macroprudentiel pouvait avoir des retombées à l'extérieur, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de la coordination internationale. La plupart ont estimé que le FMI devrait jouer un rôle crucial à cet égard en contribuant à l'élaboration des cadres macroprudentiels, en collaboration avec les organes chargés d'établir les normes et avec les autorités nationales, tout en respectant le mandat des autres institutions financières internationales. Le FMI devrait utiliser les instruments dont il dispose, notamment la surveillance, le programme d'évaluation du secteur financier et l'assistance technique, pour faciliter le dialogue avec les autorités nationales au sujet de la politique macroprudentielle. Il s'agit de renforcer l'assise institutionnelle de cette politique, de contribuer à l'analyse des risques évolutifs, des liens économiques et des retombées, et de donner des conseils sur les mesures les mieux adaptées pour chaque pays.

Réforme réglementaire

Dans son Plan d'action mondial, présenté en avril 2014, la Directrice générale du FMI a prôné une action résolue pour mener à bien les réformes de la réglementation financière aux niveaux national et mondial. Les travaux du FMI porteront sur les conséquences de la réforme de la réglementation financière mondiale pour la stabilité macroéconomique et financière, et sur le rôle de la coopération. Le Conseil d'administration a été informé de l'avancement de la réforme réglementaire lors de réunions informelles en juin et décembre 2013.

Les priorités étaient les suivantes : résoudre le problème des institutions trop grandes pour faire faillite, notamment en assurant le règlement transnational effectif des faillites d'entreprises importantes du point de vue systémique; achever le programme de réforme de la réglementation, notamment en réalisant d'autres travaux sur la cohérence de la pondération des risques et la convergence comptable; trouver des moyens de remédier aux risques que présente le système bancaire parallèle et rendre les marchés des produits dérivés plus sûrs. Il est nécessaire de s'attaquer avec détermination aux démarches transnationales incohérentes, notamment en ce qui concerne les différentes initiatives structurelles nationales, afin de ne pas aggraver la fragmentation financière mondiale. (Voir aussi dans le chapitre 3 la présentation du Rapport pilote sur le secteur extérieur et de l'Étude de contagion de 2013.)

Emploi et croissance

Aux termes de ses Statuts, le FMI est tenu de contribuer «à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel»⁴⁷. La création d'emplois et une croissance économique solidaire sont des impératifs qui revêtent aujourd'hui une importance particulière dans chaque pays membres du FMI. Si certains pays avancés sont confrontés à la difficile tâche de soutenir la demande globale alors que leur marge de manœuvre budgétaire s'est réduite à la suite de la Grande Récession, un grand nombre de pays s'efforcent de produire de la croissance et des emplois dans un environnement caractérisé par de fortes mégatendances mondiales dans le domaine de la technologie, la mondialisation et de profonds changements sur le plan démographique. Parmi ces derniers, on citera le vieillissement rapide de la population dans certaines parties du monde et les arrivées massives sur le marché du travail dans d'autres. La faiblesse du taux d'activité des femmes révèle l'existence d'une occasion inexploitée considérable de renforcer le développement et la croissance économique dans beaucoup de pays.

Comme l'explique un document des services du FMI publié en mars 2013⁴⁸, celui-ci peut aider les pays à mettre au point des stratégies pour affronter ces défis en recensant les travaux théoriques et empiriques de pointe afin de donner les meilleurs conseils possibles sur la base d'expériences concrètes. En septembre 2013, le FMI a publié une Note d'orientation sur les questions d'emploi et de croissance économique dans les activités de surveillance et le travail sur les programmes, afin d'améliorer son analyse et ses conseils dans quatre domaines principaux identifiés dans le document comme pouvant encore faire l'objet d'améliorations : renforcer l'examen des politiques intérieures déterminantes sur le plan macroéconomique pour faire en sorte qu'elles contribuent à ce que l'économie tourne à peu près à plein régime, d'une manière qui soit compatible avec l'espace budgétaire et monétaire disponible; mener une analyse plus systématique des obstacles à la croissance et à la création d'emplois et identifier les contraintes qui pèsent le plus sur la réalisation d'une croissance solidaire et sur la création d'emplois afin de donner des conseils de politique économique à la fois mieux adaptés et plus utiles; intégrer de façon plus systématique les conseils relatifs aux réformes de la politique fiscale et de la politique de dépense; et améliorer les conseils concernant les politiques du marché du travail sur la base des données empiriques

connues et d'une plus grande collaboration avec les institutions internationales, telles que la Banque mondiale, l'OCDE et l'Organisation internationale du travail sur l'impact de ces politiques sur la croissance, la productivité, la création d'emplois et l'inclusion.

Pendant l'exercice, le FMI a organisé plusieurs séminaires sur cette question, notamment un séminaire sur la croissance et l'emploi en Europe qui s'est tenu pendant l'Assemblée annuelle d'octobre 2013 à Washington.

Niveau des réserves

En décembre 2013, le Conseil d'administration a examiné un document contenant une évaluation plus poussée du niveau des réserves⁴⁹, sujet sur lequel le Conseil s'était déjà penché en mars 2011⁵⁰. Les administrateurs sont convenus que les volants de réserves internationales complètent les politiques et institutions solides d'un pays en contribuant à la stabilité extérieure de celui-ci et peuvent jouer un rôle important dans la prévention ou l'atténuation des crises. Ils ont observé que les évaluations du niveau des réserves devaient appréhender les caractéristiques propres à chaque pays, et ils ont noté que le document allait dans ce sens, ce qui est généralement conforme aux recommandations du Bureau indépendant d'évaluation.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont estimé que ce document apportait de nouveaux éclairages sur le cadre analytique du FMI présenté dans le document de 2011 sur l'évaluation du niveau des réserves. Cependant, ils ont insisté sur l'importance de disposer d'une certaine marge d'appréciation pour évaluer le niveau des réserves et ont mis en garde contre l'application mécanique de toute méthode. Les administrateurs se sont félicités que les services du FMI aient décidé de ne plus évaluer le niveau des réserves en groupant les pays selon les classifications standard fondées sur le revenu. Dans l'ensemble, ils se sont déclarés favorables à une classification qui prenne en compte les différents degrés de maturité des marchés et de flexibilité économique.

Les administrateurs sont convenus que la méthode révisée utilisée pour évaluer le niveau adéquat des réserves dans les pays membres dont les marchés sont moins matures et dans les pays à faible revenu avait permis d'améliorer l'analyse des réserves par rapport aux références traditionnelles. La plupart des administrateurs ont approuvé la suggestion des services du FMI de modifier le calcul du niveau adéquat des réserves pour les pays fortement tributaires du commerce de produits de base. Dans l'ensemble, ils ont appuyé la proposition des services du FMI de prendre davantage en compte la volatilité des flux de capitaux pour évaluer le niveau adéquat des réserves officielles.

Les administrateurs ont salué les méthodes proposées pour mieux mesurer le coût des réserves dans les pays ayant accès aux marchés et dans les pays à faible revenu. Ils ont estimé qu'il était possible de puiser dans les réserves pour contrer les sorties de capitaux, mais ils ont insisté de nouveau sur l'importance de poursuivre des politiques macroéconomiques appropriées et de remédier à titre préventif aux facteurs de vulnérabilité dès qu'ils apparaissent. À cet égard, les administrateurs ont recommandé de poursuivre les travaux en vue de

renforcer les conseils du FMI relatifs aux interventions sur le marché des changes et d'approfondir le débat sur les solutions autres que l'accumulation de réserves, à savoir les lignes de crédit réciproques des banques centrales, les accords avec le FMI et les arrangements financiers régionaux, notamment dans le contexte plus large des réformes du système monétaire international.

QUOTES-PARTS ET GOUVERNANCE

Révision des quotes-parts

Tout pays qui devient membre du FMI se voit attribuer une quote-part initiale, calculée selon une formule qui permet d'estimer son poids relatif dans l'économie mondiale. Le Conseil des gouverneurs du FMI procède régulièrement à une révision générale des quotes-parts (au moins une fois tous les cinq ans). Toute modification des quotes-parts doit être approuvée à la majorité qualifiée de 85 % du total des voix attribuées, et la quote-part d'un pays membre ne peut être modifiée sans son consentement.

En décembre 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une vaste réforme des quotes-parts et de la gouvernance qui comprenait l'achèvement de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts et l'adoption d'un projet d'amendement des Statuts pour passer à un Conseil d'administration entièrement élu (l'«Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration»). Cette réforme comportait également deux éléments prospectifs : le Conseil des gouverneurs invitait le Conseil d'administration à, premièrement, avancer l'achèvement de la Quinzième Révision générale des quotes-parts à janvier 2014⁵¹ et, deuxièmement, finaliser une révision complète de la formule de calcul des quotes-parts avant janvier 2013⁵².

Avec l'entrée en vigueur de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010⁵³, le total des quotes-parts augmentera pour la première fois de son histoire de 100 %, et un ajustement sensible de leur répartition permettra de mieux refléter le poids relatif des pays membres du FMI dans l'économie mondiale.

En janvier 2014, le Conseil d'administration a adopté un rapport au Conseil des gouverneurs relatif à la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 et à la Quinzième Révision générale des quotes-parts⁵⁴, dans lequel il déplorait profondément le retard de la mise en œuvre des augmentations de quotes-parts prévues par la Quatorzième Révision et de l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration⁵⁵. À la mi-janvier 2014, 141 membres, sur les 113 nécessaires, représentant 76,1 % des quotes-parts, sur les 85 % nécessaires, avaient accepté l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration⁵⁶. Les travaux sur la Quinzième Révision générale des quotes-parts ont été suspendus jusqu'à l'entrée en vigueur de l'augmentation des quotes-parts au titre de la Quatorzième Révision générale, qui dépend de l'entrée en vigueur de l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a proposé de repousser de janvier 2014 à janvier 2015 la date limite de finalisation de la Quinzième Révision et appelé les membres qui n'avaient pas encore accepté

l'augmentation des quotes-parts au titre de la Quatorzième Révision et l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration à le faire au plus tôt. Le Conseil d'administration a proposé au Conseil des gouverneurs d'inviter le Président du Comité monétaire et financier international (CMFI) à consulter les membres et à faire des recommandations au CMFI lors de sa réunion du printemps de 2014 quant aux moyens de faire entrer en vigueur la Quatorzième Révision et l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration de façon à pouvoir finaliser la Quinzième Révision avant janvier 2015. Ces propositions ont été adoptées par le Conseil des gouverneurs le 12 février 2014.

Pendant les réunions de printemps, le CMFI a exprimé sa profonde déception face au retard persistant de la mise en œuvre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance adoptées en 2010 et de la Quinzième Révision générale des quotes-parts, dont la définition d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. À défaut de ratification des réformes de 2010 avant la fin de l'année, il invitera le FMI à s'appuyer sur ses travaux en cours afin de proposer diverses options pour les étapes suivantes ainsi qu'un calendrier pour en débattre.

Formule de calcul des quotes-parts

La formule actuelle repose sur une moyenne pondérée du PIB (comptant pour 50 %), de l'ouverture (30 %), de la variabilité économique (15 %) et des réserves internationales (5 %). La valeur du PIB est calculée en conjuguant des taux de change du marché (comptant pour 60 %) et des taux de change à PPA (40 %). La formule comporte également un «facteur de compression» qui réduit la dispersion des quotes-parts relatives des différents membres.

Lors de l'achèvement de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts et de l'adoption de l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs a demandé au Conseil d'administration de procéder à un réexamen complet de la formule de calcul des quotes-parts. Les travaux du Conseil d'administration à ce sujet devaient servir de fondement à un accord sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui permette de mieux refléter les positions relatives des membres dans l'économie mondiale.

Lors d'une sa réunion informelle en juin 2013, le Conseil d'administration a étudié un document des services du FMI relatif à la mise à jour des données et évoqué diverses questions liées à la formule de calcul des quotes-parts⁵⁷. Ce document actualisait d'un an, jusqu'à fin 2011, la base de données, en suivant les grandes tendances observées lors des mises à jour antérieures des bases de données des quotes-parts. En particulier, la proportion des quotes-parts relatives des pays émergents et des pays en développement a augmenté de 1,3 point à la suite d'une amélioration de chacune des variables prises en compte. De plus, le document envisageait diverses méthodes pour répondre aux préoccupations exprimées précédemment quant à la variable d'ouverture. Dans ce contexte, il faisait le point des améliorations récentes de la disponibilité des données et examinait l'effet des modifications possibles de la formule, y compris l'introduction d'un plafond et d'une pondération moindre pour l'ouverture.

Ce document analysait également les liens entre la variabilité et d'autres mesures plus larges des difficultés de balance des paiements. Il complétait les travaux présentés dans des documents précédents consacrés aux difficultés de balance des paiements et à l'utilisation des ressources du FMI. Le document n'identifiait pas de corrélation notable entre la variabilité et les autres mesures des difficultés de balance des paiements. Il présentait aussi, à titre d'illustration, diverses simulations des réformes possibles de la formule de calcul en utilisant les données actualisées. Aucune proposition n'a été faite à ce stade.

Lors de la réunion informelle et après celle-ci, les administrateurs ont demandé des illustrations chiffrées de la formule de calcul des quotes-parts, que les services du FMI ont fournies en juillet 2013.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le développement des capacités, par l'assistance technique et la formation, aide les pays membres à construire des institutions fortes et à renforcer les compétences nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre de bonnes politiques financières et macroéconomiques. Il est étroitement lié aux activités de surveillance et de prêt du FMI et est très apprécié des pays membres.

Lors de l'examen de la stratégie de développement des capacités du FMI par le Conseil d'administration en juin 2013⁵⁸, les administrateurs ont adopté plusieurs propositions de réforme : 1) la mise à jour de la déclaration de politique générale concernant les services de développement des capacités; 2) l'organisation d'examens réguliers et bien intégrés visant à faire du développement des capacités l'égal des activités de surveillance et de financement;

3) l'adoption d'un système de priorités à deux niveaux qui reflète à la fois les exigences des pays et les objectifs généraux du FMI; 4) le recours au financement des bailleurs de fonds lorsque les objectifs coïncident et au financement du FMI lorsque leur soutien n'est pas disponible; 5) le renforcement du cadre d'évaluation et de suivi, notamment par l'intégration des retours d'information dans la définition des priorités du développement des capacités et de sa mise en œuvre; et 6) la mise à profit des avancées des technologies de l'information et de la communication pour renforcer l'efficacité et la portée des activités de développement des capacités du FMI, notamment en accroissant l'offre de cours en ligne.

La mise en œuvre de ces réformes a avancé. Lors d'une réunion informelle en avril 2014, le Conseil d'administration a débattu d'une nouvelle déclaration de politique et de pratiques, qui devait être adaptée de manière à inclure les commentaires des administrateurs. Le système de priorité à deux niveaux a été utilisé pour la première fois pour planifier les activités de l'exercice 2015. L'Institut pour le développement des capacités (IDC), créé en mai 2012, est à la tête des efforts engagés pour renforcer la synergie entre assistance technique et formation, et a introduit les nouvelles technologies dans la formation. En ce qui concerne l'évaluation et le suivi, la gestion axée sur les résultats est étendue à toutes les activités de développement des capacités et servira à affiner le cadre d'évaluation des activités de développement des capacités de l'institution, qui est actuellement en révision dans le cadre de la nouvelle déclaration de politique et de pratiques.

Quatre outils d'évaluation standardisés, précédemment utilisés à titre expérimental par le FMI dans le domaine des finances publiques, devraient désormais contribuer à définir les activités d'assistance technique du FMI (voir encadré 4.2).

Encadré 4.2

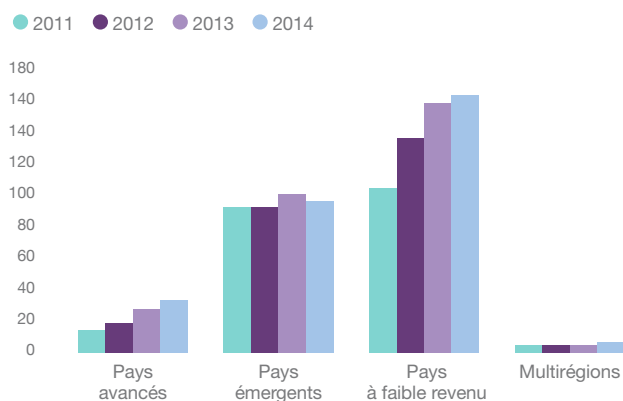
Les nouveaux outils d'évaluation standardisés

Quatre outils d'évaluation et de surveillance standardisés ont été conçus par le FMI en consultation avec les parties prenantes. Ils offriront un cadre conceptuel et analytique plus robuste pour l'assistance technique dans le domaine des finances publiques et amélioreront le suivi des résultats.

- *L'outil d'information des administrations fiscales (RA-FIT)* collecte et analyse les informations fiscales et douanières pour définir des indicateurs de référence devant servir à évaluer les performances des administrations fiscales des pays membres du FMI. Un premier rapport fondé sur les contributions de 85 pays a été préparé en avril 2014.
- *Le programme d'analyse des écarts pour l'administration fiscale (RA-GAP)* estime les écarts entre les taux de recouvrement effectifs et possibles. Des estimations détaillées pour quatre pays ont été finalisées au cours de l'exercice 2014. Huit estimations supplémentaires sont en cours au titre de l'exercice 2015.
- *L'outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales (TADAT)* offre un cadre d'évaluation normalisée des performances des administrations fiscales qui contribuera à mieux définir les priorités de réforme et leur calendrier. C'est un bien public international, conçu et géré en étroite coopération avec les partenaires internationaux. Les premiers projets pilotes ont été menés en Zambie et en Norvège pendant l'exercice 2014. D'autres projets pilotes sont prévus pour l'exercice 2015. Le secrétariat du TADAT, hébergé au siège du FMI et financé par un fonds fiduciaire alimenté par les bailleurs de fonds, a commencé ses travaux début 2014.
- *L'évaluation de la transparence des finances publiques* remplace le module budgétaire des Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC). Il met plus fortement l'accent sur l'identification et la gestion des risques budgétaires et permet une meilleure articulation avec les questions de transparence liées aux ressources naturelles.

Graphique 4.1

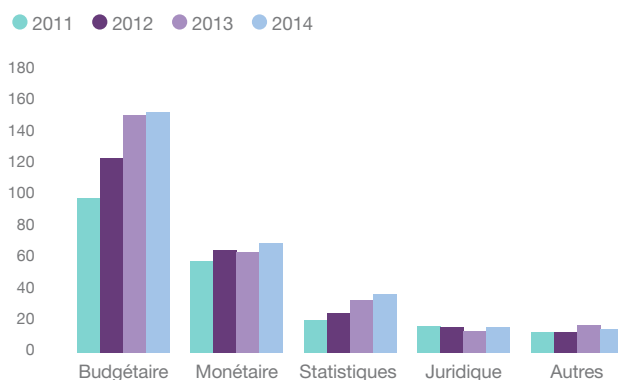
Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2011-14
(Années-personnes pour l'assistance fournie sur le terrain)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Graphique 4.2

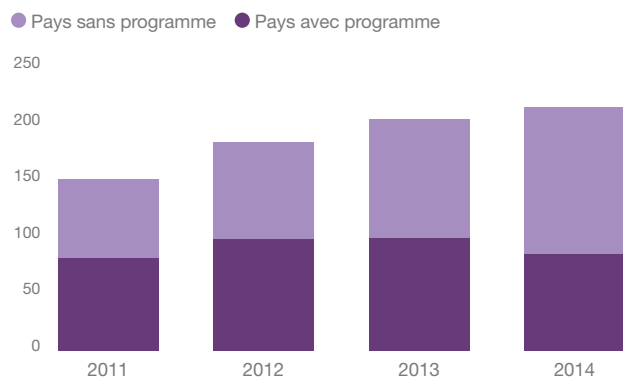
Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2011-14
(Années-personnes pour l'assistance fournie sur le terrain)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Graphique 4.3

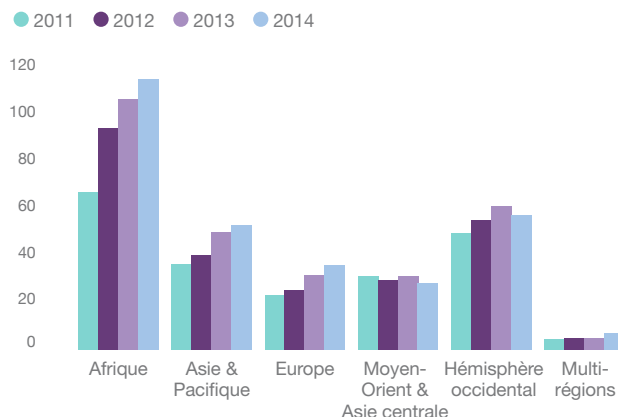
Prestation d'assistance technique avec ou sans programme, exercices 2011-14
(Années-personnes pour l'assistance fournie sur le terrain)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Graphique 4.4

Prestation d'assistance technique par région, exercices 2011-14
(Années-personnes pour l'assistance fournie sur le terrain)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Initiatives d'assistance technique

La demande d'assistance technique de la part des pays membres est restée forte pendant l'exercice 2014. L'assistance technique du FMI a couvert la totalité des sujets liés à la stabilité macroéconomique et financière et a été fournie principalement par quatre départements : Finances publiques, Juridique, Marchés monétaires et de capitaux et Statistiques. Comme par le passé, ce sont les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui ont été les principaux utilisateurs de l'assistance technique du FMI, mais une grande majorité des pays membres en a bénéficié (voir graphiques 4.1 à 4.4).

Répondre aux besoins urgents

Le FMI a continué de répondre rapidement aux besoins urgents d'assistance technique dans des pays très divers. En Ukraine, il

a ainsi apporté des conseils sur la rationalisation des dépenses et le renforcement des filets de sécurité sociale compte tenu de la crise économique majeure que traverse le pays. À Chypre, il a aidé les autorités à améliorer la politique et l'administration fiscales, à réformer la gestion des finances publiques et à définir les priorités de la dépense publique. En Albanie, le FMI a aidé les autorités à maîtriser les arriérés de dépense, à améliorer le contrôle des engagements et à renforcer l'administration fiscale. Dans un certain nombre de pays en détresse, comme la Guinée-Bissau, la Libye, le Mali, le Niger et la Somalie, le FMI a aidé les autorités à améliorer l'établissement du budget (en Libye et en Somalie) et à renforcer la gestion des finances publiques (en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger). Il a conseillé les pays d'Europe en crise sur la politique budgétaire et la gestion des finances publiques, l'insolvabilité des entreprises et des ménages, les réformes de la justice et l'exécution des créances de manière

à faciliter le rétablissement rapide des entreprises viables et à améliorer le recouvrement des créances.

Aider les pays membres à développer leurs capacités

Le FMI a également fourni une assistance technique pour aider les pays à construire des institutions solides et renforcer leur résistance aux chocs. La crise récente a montré que tous les pays membres, y compris les économies avancées, pouvaient profiter d'un appui pour traiter les faiblesses institutionnelles existantes et s'adapter aux changements rapides de l'économie et de la finance mondiales. L'assistance technique relative aux finances publiques a contribué à la mise en œuvre de réformes et à soutenir une bonne gestion des finances publiques. Ces activités reposent sur les meilleures pratiques reconnues et sur l'utilisation de nouveaux instruments de diagnostic (voir encadré 4.2). Parmi ces activités dans le domaine des finances publiques, on trouve le développement des capacités d'analyse des recettes et des dépenses, la mise en œuvre d'un cadre de dépense à moyen terme, la gestion des finances publiques, l'administration des recettes fiscales, la gestion de la volatilité des recettes et des pressions sur les dépenses dans les pays riches en ressources naturelles, et la gestion des risques financiers découlant des partenariats public-privé.

Dans certains pays, le FMI fournit une assistance technique dans de nombreux domaines. Ainsi en Chine, il apporte son concours aux autorités dans la mise en œuvre d'un cadre de dépense à moyen terme, la gestion de la trésorerie, la maîtrise de l'endettement des collectivités locales et la modernisation de la comptabilité publique. Au Libéria, le FMI a contribué à la conception et au déploiement de la Liberia Revenue Authority, qui entrera en fonction prochainement, et à la création d'un centre de services aux contribuables ainsi qu'à la réorganisation des systèmes informatiques et au développement des capacités d'audit. Au Myanmar, ses conseils ont porté sur les systèmes budgétaire, de trésorerie et de comptabilité ainsi que sur la modernisation de la politique et de l'administration fiscales. En Amérique latine, le FMI a notamment contribué au forum organisé pour permettre à 16 administrations nationales du

Trésor de partager leur expérience et de renforcer la coopération internationale sur la gestion de la trésorerie, les systèmes d'information de la gestion financière, les cadres juridiques et institutionnels et l'instauration d'un compte unique du Trésor.

Dans les domaines monétaire et financier, le FMI a lancé des programmes d'assistance technique de grande envergure pour aider à la modernisation des banques centrales et à la réforme du secteur financier de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire. La réglementation et le contrôle du secteur financier ainsi que les opérations monétaires restent des domaines importants de l'assistance technique dans ces pays. Grâce à cette assistance, ces pays ont pu développer les capacités nécessaires pour atténuer les risques encourus par leurs systèmes financiers du fait de l'insuffisance de la réglementation et du contrôle des banques et des institutions financières non bancaires, et pour renforcer le fonctionnement de leurs banques centrales. Ainsi, le FMI a concentré son assistance au Myanmar sur le renforcement des capacités institutionnelles. Un programme global soutenu par le FMI a permis de renforcer les systèmes financiers dans les Caraïbes orientales. Le Soudan du Sud a bénéficié d'une assistance pour moderniser les opérations de la banque centrale. Le FMI a continué d'aider le Nigéria à réformer son secteur bancaire. Aux Philippines et en Indonésie, l'assistance technique à moyen terme du FMI a permis de renforcer la réglementation et le contrôle du secteur bancaire.

Le FMI a aussi apporté son appui aux pays avancés pour la gestion de la crise, notamment en ce qui concerne le règlement des faillites bancaires et la restructuration des banques, l'identification des risques systémiques et la mise en œuvre des nouvelles normes mondiales de réglementation et de contrôle. Il a en outre coopéré avec la Banque mondiale pour le lancement de la deuxième phase de la Facilité de gestion de la dette, un fonds fiduciaire multibailleurs conçu pour renforcer la gestion de la dette publique dans les pays à faible revenu.

Le FMI a également aidé les pays à renforcer leur cadre juridique dans les domaines budgétaire et financier. Les travaux ont ainsi porté



À gauche Des agents de recensement recueillent des informations au Myanmar À droite Terminal d'expédition au port du Pirée, en Grèce



sur la gestion des crises et le règlement des faillites bancaires, la réglementation des banques, les activités des banques centrales, le droit fiscal, la gestion des finances publiques (règles budgétaires, lois de finances) et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme que le FMI inclut de plus en plus dans ses programmes et activités de surveillance. Le Conseil d'administration s'est réuni en mars 2014 pour examiner la stratégie du FMI en matière de LBC/FT. Les administrateurs ont approuvé l'application de la norme révisée du Groupe d'action financière (GAFI) et de sa nouvelle méthode d'évaluation au travail opérationnel du FMI, et ils ont encouragé la poursuite de la coopération avec la Banque mondiale, le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI.

Dans les pays à faible revenu, comme le Bangladesh, la RDP lao et le Myanmar, un soutien financier extérieur a permis de renforcer les capacités statistiques. Le FMI a pu, grâce au soutien financier du Japon, envoyer des experts en statistiques macroéconomiques sur le terrain pour apporter une assistance technique intensive de longue durée.

Le FMI s'est félicité du lancement en juin 2013 par les autorités paraguayennes du premier plan national de LBC/FT⁵⁹. À la suite d'une évaluation du FMI qui avait identifié de nombreuses lacunes dans le système paraguayen de LBC/FT, les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI pour aider à la formulation de la stratégie nationale de LBC/FT, et l'ancien Président Fernando Lugo a signé, en février 2012, un décret faisant de ce projet une priorité nationale. Le programme a été lancé en septembre 2012, le FMI agissant principalement en qualité de facilitateur, en partageant son expérience internationale et en conseillant les autorités pour assurer le respect des normes internationales de LBC/FT. Le plan, qui a profité de l'assistance technique du FMI et de la Banque interaméricaine de développement, contribuera à assurer l'intégrité du système économique paraguayen et à protéger l'ordre public et la sécurité nationale contre les menaces que constituent la criminalité organisée et le terrorisme.

Formation

Le programme de formation du FMI fait partie intégrante de ses activités de renforcement des capacités. Il cherche à répondre aux changements macroéconomiques mondiaux ainsi qu'aux défis auxquels doivent faire face les pouvoirs publics, aux demandes des membres et aux innovations technologiques. L'an dernier, l'IDC a proposé de nouvelles formations sur des sujets d'importance stratégique pour les membres du FMI tels que la prévention des crises financières, le rétablissement du secteur financier et la promotion d'une croissance solidaire. Ces formations comportent des cours théoriques, des outils d'analyse et des ateliers pratiques (voir graphiques 4.6 à 4.8 et encadré 4.3). Un nouveau programme de formation en ligne a été conçu en partenariat avec l'ONG edX, et les deux premiers cours ont été la Programmation et politiques financières et l'Analyse de viabilité de la dette. Le nouvel Institut de formation pour l'Afrique a ouvert ses portes en juin 2013 pour utiliser pleinement les synergies entre assistance technique et formation en coopération avec les bailleurs de fonds. Basés tous les deux à Maurice, l'Institut et l'AFRITAC Sud partagent le même directeur et les mêmes locaux.

Pour renforcer les synergies entre assistance technique et formation, l'IDC a coopéré avec les centres régionaux d'assistance technique (CRAT) du FMI pour concevoir de nouvelles formations, dont une consacrée aux aspects économiques de l'intégration régionale; des experts des CRAT et les services du FMI ont dispensé ensemble une formation et l'assistance technique correspondante sur la réglementation et le contrôle bancaires en Amérique centrale; et l'Institut régional de Singapour a coopéré avec le Bureau de l'assistance technique pour la RDP lao et le Myanmar afin de proposer des formations sur mesure au Myanmar.

Grâce au soutien de bailleurs extérieurs et de partenaires de formation, 178 formations ont été dispensées par l'IDC pendant l'exercice écoulé à près de 6.300 fonctionnaires. Les pays émergents ont bénéficié du plus gros volume de formation, avec environ 60 % du total des formations dispensées dans l'année (graphique 4.5). En termes de distribution géographique, ce sont les régions Moyen-Orient et Asie centrale ainsi qu'Asie et Pacifique qui ont bénéficié du plus gros volume de formation durant l'année (graphique 4.7)

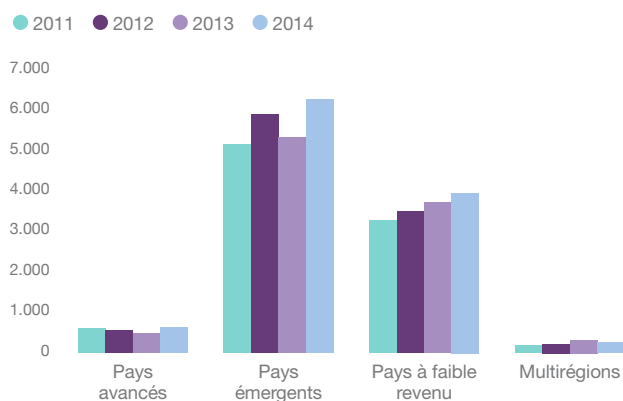
Soutien extérieur

Le soutien des bailleurs de fonds continue de renforcer la capacité du FMI de fournir assistance technique et formation aux pays membres. Des contributions supplémentaires de 181 millions de dollars ont été reçues pendant l'exercice 2014, et les bailleurs ont financé les activités à hauteur de 147 millions de dollars. Le FMI multiplie les effets du soutien extérieur au développement des capacités en ayant recours, notamment, aux CRAT, aux centres régionaux de formation, aux fonds fiduciaires spécialisés et aux partenariats bilatéraux (voir graphique 4.8).

Les neuf CRAT sont des moyens efficaces de dispenser une assistance technique concrète. Les évaluations à mi-parcours du Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine, le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Est et le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest montrent que l'assistance technique fournie est de très haute qualité et très pertinente, et que les pays membres l'apprécient pleinement. Le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest a fortement accru ses activités pendant la première moitié de l'exercice 2014. Il a contribué à faire enregistrer par les pays membres de nouveaux progrès vers la réforme de leurs institutions économiques et financières. Le Centre régional d'assistance technique financière du Pacifique, premier CRAT fondé et pionnier de l'approche régionale du développement des capacités par le FMI, a fêté son 20^e anniversaire en 2013.

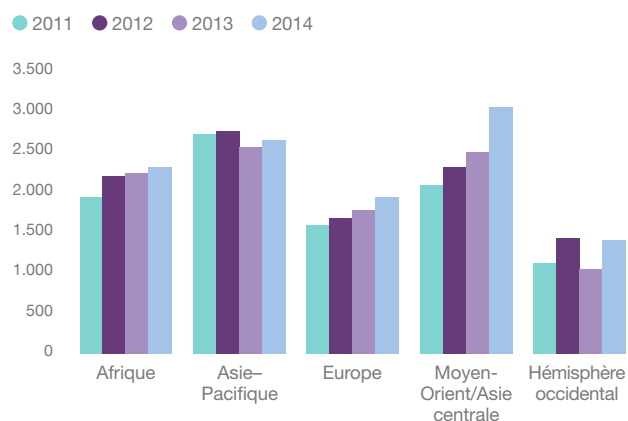
Le réseau des CRAT s'est étoffé pendant l'exercice 2014. Le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest 2 a officiellement ouvert ses portes en mars 2014 dans la capitale ghanéenne, Accra, et complète désormais un réseau de cinq centres en Afrique. Cela répond à l'engagement pris par le FMI en 2002 de renforcer son réseau pour couvrir tous les pays d'Afrique subsaharienne. En outre, cinq CRAT, à savoir trois Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (Est, Ouest et Sud), le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes

Graphique 4.5
Formation dispensée par groupe de revenu, exercices 2011–14
(En semaines-participants)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Graphique 4.7
Formation dispensée par région, exercices 2011–14
(En semaines-participants)

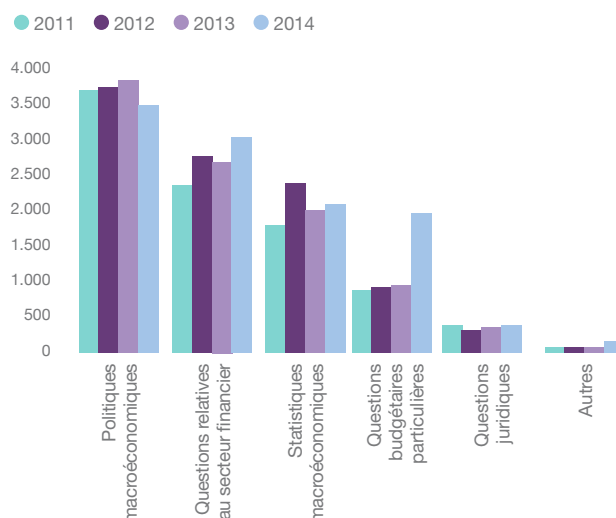


Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

et le Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient, ont reçu des contributions supplémentaires des bailleurs pour leur permettre de renforcer leurs opérations.

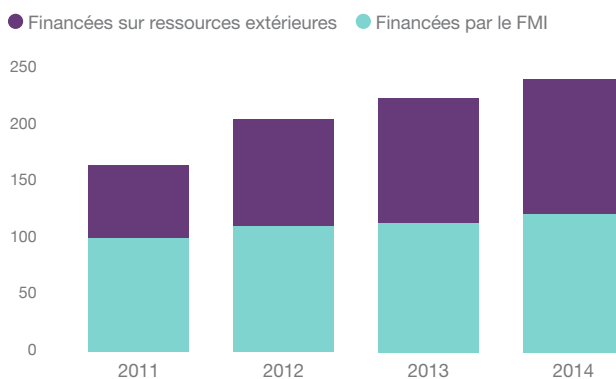
Les centres régionaux de formation et les programmes régionaux de formation ont complété les actions de formation organisées au siège du FMI. Pour la plupart, les centres régionaux de formation sont partiellement ou entièrement financés par les pays d'accueil et reçoivent des contributions d'autres bailleurs tels que l'Australie et le Japon. Ils couvrent les besoins de l'Afrique (Institut de formation pour l'Afrique et Partenariat multilatéral pour l'Afrique en collaboration avec la Banque africaine de développement), de la région Asie-Pacifique (Institut régional de Singapour et Programme de formation conjoint FMI-Chine), de la région Europe et Asie centrale (Institut multilatéral de Vienne), du Moyen-Orient (Centre d'études économiques et financières

Graphique 4.6
Formation dispensée par thème, exercices 2011–14
(En semaines-participants)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Graphique 4.8
Dépenses de développement des capacités, exercices 2011–14
(En semaines-participants)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

FMI-Moyen-Orient, à Koweït) et de l'Amérique latine (Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine au Brésil, basé à Brasilia). Comme on l'a vu plus haut, l'Institut de formation pour l'Afrique a pu ouvrir ses portes en juin 2013 grâce aux généreuses contributions financières et logistiques du gouvernement de Maurice, pays d'accueil, de l'Australie et de la Chine.

Les fonds fiduciaires spécialisés apportent une assistance technique systématique aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) dans certains domaines particuliers. Le fonds fiduciaire spécialisé pour la gestion de la richesse tirée des ressources naturelles et le fonds pour la politique et l'administration fiscales, dotés respectivement de 25,3 et de 27 millions de dollars de

budget pour cinq ans, ont fêté leurs trois années de fonctionnement au cours de l'exercice 2014. Le fonds fiduciaire spécialisé pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a conclu avec succès son premier cycle de financement en avril 2014, ayant mis en œuvre 73 projets bilatéraux dans 35 pays. En décembre 2013, une conférence des bailleurs de fonds a été organisée à Washington, au siège du FMI, à l'occasion de laquelle les bailleurs ont renouvelé leur soutien à l'assistance technique du FMI dans ce domaine⁶⁰. Les promesses de dons se sont élevées à 22,1 millions de dollars pour financer de nombreuses activités de développement des capacités au cours du deuxième cycle quinquennal du fonds fiduciaire spécialisé LBC/FT qui s'est ouvert en mai 2014. Les promesses de financements de la Suisse, du Qatar, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de la Norvège, du Japon, de la France et des Pays-Bas (par ordre décroissant de contribution) devraient couvrir près de 80 % des besoins du fonds fiduciaire pour les cinq années à venir.

Le fonds fiduciaire pour l'outil diagnostique d'évaluation des administrations fiscales a été lancé pendant l'exercice 2014, doté d'un budget sur cinq ans de 8,4 millions de dollars financé par l'Allemagne, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse (Department for International Development, DFID) (voir encadré 4.1).

Le FMI a aussi coopéré avec la Banque mondiale sur trois initiatives d'assistance technique. Il a rejoint en avril 2014 la deuxième phase de la Facilité de gestion de la dette, une initiative multibailleurs lancée par la Banque mondiale. Cette facilité associe les compétences des deux institutions, couvre toutes les questions liées à la gestion de la dette et l'aide au développement des capacités ayant trait à la viabilité de la dette pour un plus grand nombre de pays bénéficiaires.

Le FMI a également renouvelé sa participation à une autre initiative multibailleurs, la troisième phase de l'Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier. Enfin, le programme Soutien à la gestion économique dans les Caraïbes, financé par le Canada, a été prolongé jusqu'en août 2014.

Le FMI a continué de renforcer ses partenariats avec les bailleurs. Le Japon, plus gros contributeur à l'assistance technique, a apporté 153 millions de dollars sur les exercices 2010–14. L'Union européenne (UE) est désormais l'un des plus gros contributeurs à l'assistance technique avec un apport de 97 millions de dollars sur la même période. Le FMI et l'UE envisagent une révision de l'accord-cadre qui lie de façon à permettre de nouveaux financements en collaboration sur les exercices 2015–17. Le Canada a augmenté fortement ses contributions, notamment en signant deux accords portant au total sur 35 millions de dollars canadiens pour l'assistance technique à l'Ukraine, à la région des Caraïbes et à divers autres pays. La Suisse a apporté une contribution supplémentaire de 4 millions de dollars pour l'assistance technique. La Corée, nouvelle venue parmi les bailleurs, a signé un accord de contribution de 15 millions de dollars sur cinq ans.

INITIATIVES CONCERNANT LES DONNÉES ET LES NORMES EN LA MATIÈRE

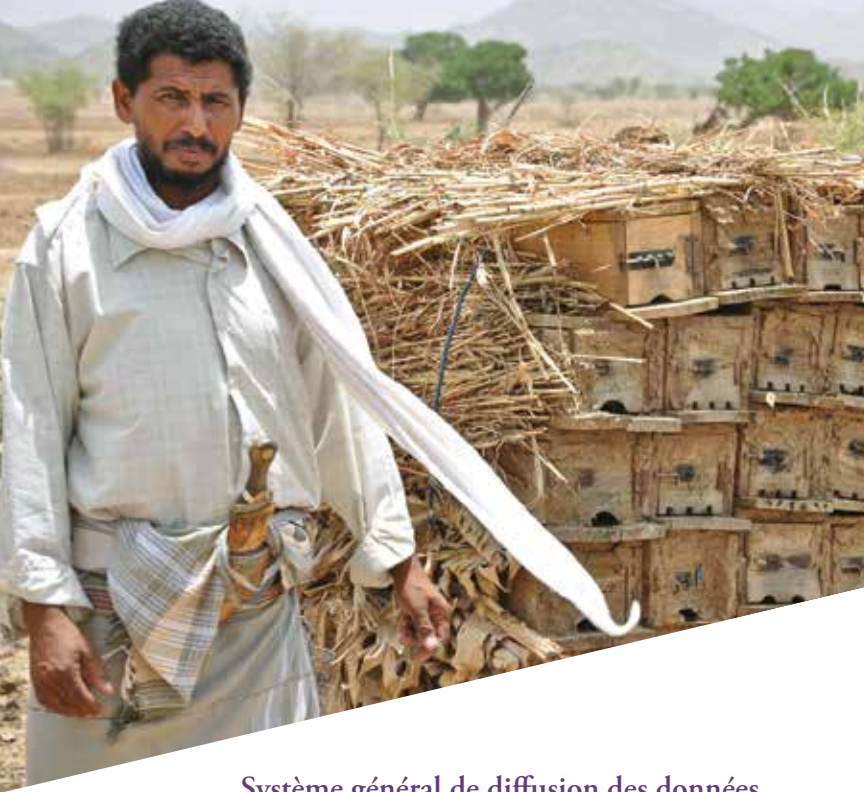
La qualité des données communiquées par les pays membres en application des Statuts est un élément indispensable à l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui est essentiel à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques de qualité.

Encadré 4.3

Nouvelles formations de l'IDC

Plusieurs formations en présentiel ont été dispensées pour la première fois cette année, soit au siège du FMI, soit dans ses centres régionaux de formation :

- *Surveillance macrofinancière* : Ce cours présente des méthodes pour évaluer la situation actuelle du secteur financier et en analyser les liens avec la macroéconomie, notamment la façon d'obtenir des informations du marché pour évaluer les attentes face aux variables macroéconomiques et pour identifier l'accumulation de facteurs de vulnérabilité qui pourraient menacer la stabilité financière. Parmi les sujets traités figurent les crises bancaires, la gestion des risques et les modèles de risque, ainsi que les risques systémiques.
- *Accès aux services financiers* (sujet d'intérêt croissant pour les responsables du monde entier) : Ce cours examine les interrelations complexes entre l'accès aux services financiers et le développement du secteur financier, concept mieux connu, et explore les moyens de faciliter l'accès au crédit avec les conséquences que cela induit sur le plan macroéconomique et pour l'action des pouvoirs publics.
- *Croissance solidaire* : Ce cours traite des préoccupations que suscitent dans le monde les mauvaises perspectives de croissance, le niveau élevé du chômage et l'inégalité des chances et des revenus. Il met l'accent sur les politiques microéconomiques et macroéconomiques visant à promouvoir une croissance économique solidaire, la création d'emplois et une répartition équitable des revenus, ainsi que sur les moyens de faire en sorte que la croissance économique conduise à la réduction de la pauvreté et à une amélioration générale du niveau de vie.
- *Exercices d'alerte avancée* : Ce cours propose diverses manières d'identifier les risques et les facteurs de vulnérabilité des secteurs extérieur, financier et budgétaire, et inclut une taxonomie des crises ainsi qu'une introduction aux exercices d'évaluation de la vulnérabilité des pays avancés et émergents, et à l'analyse des retombées et des effets de contagion.



À gauche Apiculteur dans la campagne yéménite À droite Affichage des indices boursiers dans une maison de courtage en Chine orientale

Système général de diffusion des données, norme spéciale de diffusion des données et norme spéciale de diffusion des données Plus

La norme spéciale de diffusion des données (NSDD) a été établie en 1996 pour aider les pays membres à communiquer des données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (SGDD), créé l'année suivante, offre aux pays un dispositif qui leur permet d'évaluer leurs besoins et de définir des priorités pour améliorer leurs systèmes statistiques. En 2012, la NSDD Plus a été instaurée pour combler les lacunes mises en évidence par la crise financière mondiale. Elle s'adresse plus particulièrement aux pays qui ont des secteurs financiers d'importance systémique, quoique tous les adhérents à la NSDD soient encouragés à y adhérer. La NSDD Plus comporte neuf catégories de données de plus que la NSDD, que les pays adhérents s'engagent à respecter entièrement d'ici à la fin de 2019. Elle ne compte actuellement aucun adhérent. En mars 2014, le Conseil d'administration a repris à son compte la proposition des services du FMI de rallonger la durée de trois des neuf catégories de données de façon à faciliter le respect de cette norme exigeante.

Aucun pays n'ayant adhéré au NSDD pendant l'exercice 2014, le système comptait toujours 71 pays adhérents à la fin de l'année. Palaos⁶¹, le Myanmar⁶² et les îles Marshall⁶³ ont commencé à participer au SGDD pendant l'exercice. À la fin de l'exercice, le SGDD comptait donc 111 pays participants (à l'exclusion de ceux qui sont passés du SGDD à la NSDD). Actuellement, plus de 95 % des pays membres du FMI participent au SGDD ou à la NSDD.

Le FMI a organisé en mai 2013 un atelier NSDD dans la capitale du Botswana, Gaborone, à l'attention des agents des banques centrales, des instituts nationaux de la statistique et des ministères des finances de sept pays d'Afrique (Botswana, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Ouganda et Seychelles)⁶⁴. Pendant les travaux, Maurice, adhérent au NSDD depuis 2012, a présenté le point de vue d'un pays pair. L'objectif de cet atelier, co-organisé par les autorités du Botswana avec un soutien financier du DFID, était d'améliorer les systèmes statistiques nationaux des pays d'Afrique subsaharienne membres du SGDD pour respecter, à terme, les exigences plus strictes de la NSDD.

Indice des prix à la consommation et PIB de l'Argentine

Le Conseil d'administration s'est réuni en décembre 2013 pour examiner le rapport de la Directrice générale sur l'application par l'Argentine de mesures correctives afin d'améliorer la qualité des données officielles transmises au FMI sur l'indice des prix à la consommation du Grand Buenos Aires (IPC-GBA) et le produit intérieur brut (PIB)⁶⁵. Bien que l'Argentine n'ait pas adopté les mesures requises par le FMI pour remédier à la transmission de données inexactes sur l'IPC-GBA et le PIB, le Conseil d'administration a pris note des travaux en cours en Argentine et de l'intention d'introduire un nouvel IPC début 2014. Le Conseil a également pris note des travaux en cours en Argentine pour remédier aux insuffisances des données relatives au PIB.

En conséquence, le Conseil d'administration a adopté une décision invitant l'Argentine à prendre des mesures précises pour améliorer la qualité des données officielles sur l'IPC et le PIB selon un calendrier précis. Il est demandé à l'Argentine de prendre une première série de mesures avant la fin mars 2014. Des mesures complémentaires doivent être adoptées avant la fin septembre 2014 et la fin février 2015. La Directrice générale a été invitée à faire rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de ces mesures précises par l'Argentine dans les 45 jours suivant chaque date limite pour qu'il puisse examiner la question conformément aux procédures du FMI⁶⁶. Le Fonds a insisté sur l'importance des échanges en cours avec les autorités argentines pour améliorer la qualité des données officielles sur l'IPC et le PIB; il se tient prêt à poursuivre le dialogue et, plus généralement, à renforcer encore la relation entre l'Argentine et le FMI.

Autres activités en rapport avec les données et les statistiques

Initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données

Le FMI et le Conseil de stabilité financière ont organisé en coopération avec le Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières une conférence de hauts fonctionnaires



À gauche Raffinerie de pétrole à Százhalombatta, en Hongrie
À droite Tri des diamants à Gaborone, capitale du Botswana



du G-20 consacrée à l'initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données qui s'est tenue en juin 2013 à Washington au siège du FMI⁶⁷. L'initiative se concentre sur la mise en œuvre des vingt recommandations faites dans le rapport intitulé «La crise financière et les carences en matière d'information» adopté par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 en novembre 2009. L'objectif principal de la conférence était de faire le point sur les progrès en cours, de débattre des principaux messages à tirer des consultations bilatérales du G-20 menées par les fonctionnaires du FMI, et d'identifier les sujets nécessitant une action plus poussée et les priorités pour l'avenir.

Des hauts représentants des membres du G-20, de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Suisse ont participé à la conférence et entendu les exposés et contributions des huit institutions financières internationales qui travaillent sur les recommandations du G-20, à savoir le secrétariat du CSF et les membres du Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières (Banque des règlements internationaux, Banque centrale européenne, Eurostat, FMI (président), Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale). Les conclusions de la conférence ont servi à l'établissement du rapport d'étape présenté en septembre 2013 aux ministres des finances et aux gouverneurs des banques centrales du G-20.

Les participants ont souligné combien il est essentiel que les données provenant de l'initiative sur les lacunes en matière de données soient de grande qualité, produites en temps opportun, cohérentes et comparables entre pays et mises à la disposition des décideurs. Ils ont aussi identifié plusieurs grands défis tels que la confidentialité, qui restreint le partage des données, l'absence de données sources et l'attribution de ressources suffisantes aux statistiques.

Lors de leur réunion de juillet 2013 à Moscou, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 se sont félicités des progrès constants faits par les économies du G-20 pour combler les lacunes de l'information dans le cadre de l'initiative et permettre ainsi une meilleure analyse. Le quatrième rapport d'étape annuel de l'initiative, publié en octobre 2013, indiquait que des

progrès considérables avaient été effectués sur l'ensemble des vingt recommandations de l'initiative. Des améliorations notables des données sont en cours. Dans l'ensemble, l'initiative bénéficiait parmi les économies du G-20 d'un soutien solide et d'une adhésion croissante.

Il fallait, pour assurer la pleine mise en œuvre des recommandations et la disponibilité en temps opportun de statistiques économiques et financières comparables, entretenir l'élan et veiller à ce que les ressources allouées aux statistiques soient suffisantes. Le renforcement de la collaboration entre agences nationales ainsi que la coopération et les consultations internationales étaient essentiels pour que l'initiative réussisse. La stratégie devrait dorénavant être de mener à bien les travaux en cours sur la mise en œuvre des recommandations et de faire connaître aux décideurs et aux analystes la disponibilité, les avantages, les règles de confidentialité et la pertinence en termes de politiques publiques des données, nouvelles ou améliorées, provenant de l'initiative. Nonobstant quelques difficultés possibles de mise en œuvre au plan national, une part importante des recommandations devrait avoir été mise en œuvre avant la fin de l'année 2015.

Données relatives aux recettes provenant des ressources naturelles

Les recettes tirées des ressources naturelles revêtent une importance cruciale du point de vue macroéconomique pour environ un tiers des membres du FMI, mais les données disponibles ne sont pas complètes ou bien ne permettent pas des comparaisons entre pays. En février 2014, le FMI a proposé aux pays un projet de formulaire type pour la déclaration des recettes fiscales tirées des ressources naturelles qui reprend la classification des recettes du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (Manuel SFP 2001)*⁶⁸. Le formulaire type permettrait de collecter des données pertinentes du point de vue analytique et comparables entre pays, mais le FMI n'envisage pas de collecter directement ces données. Le formulaire type a été affiché sur le site du FMI, et les pays membres ont été invités à l'essayer et à faire part de leurs commentaires.

Composition en devises des réserves de change

Le FMI a publié en juin 2013 les données trimestrielles relatives à la composition en devises des réserves de change (COFER) avec une palette élargie de monnaies, comprenant séparément deux devises supplémentaires : le dollar australien et le dollar canadien⁶⁹. COFER est une base de données du FMI qui rassemble les déclarations faites par les pays et d'autres entités en fin de trimestre. Les données COFER sont essentielles, car elles permettent de suivre les variations de la composition en devises des réserves de change et facilitent ainsi l'analyse de l'évolution des marchés financiers internationaux. Ces agrégats statistiques diffusés rapidement sur la composition en devises des réserves de change des pays membres sont utiles aux travaux du FMI et présentent un intérêt analytique considérable pour les utilisateurs dans les banques centrales, d'autres institutions officielles et le secteur privé.

Maintenant que les réserves en dollars australiens et en dollars canadiens ont été ajoutées séparément, les données COFER portent désormais sur sept devises : le dollar EU, l'euro, la livre sterling, le yen japonais, le franc suisse, le dollar australien et le dollar canadien. Les autres monnaies sont reprises collectivement dans la catégorie «autres devises». Les données COFER sont transmises en toute confidentialité et sur la base du volontariat. Fin avril 2014, on

comptait 144 entités participantes, pays membres du FMI, économies ou pays non membres et autres entités détentrices de réserves de change. Les données COFER sont diffusées trimestriellement sous forme d'agrégats de manière à ne révéler aucune information propre à un pays donné.

Diffusion des résultats actualisés des enquêtes

Les résultats actualisés de plusieurs enquêtes en cours du FMI ont été diffusés pendant l'année. En décembre 2013, le FMI a publié les résultats préliminaires de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) pour 2012; il s'agit d'une enquête mondiale sur les positions d'investissement direct bilatérales⁷⁰. L'investissement direct est une catégorie d'investissement extérieur dans lequel un résident d'une économie contrôle ou a une influence notable sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie. L'enquête de 2012 fournit des données sur 88 économies, soit deux de plus que pour les résultats préliminaires de 2011. Les nouveaux participants à l'ECID sont le Burkina Faso et la Tanzanie. Le FMI a diffusé des données révisées et plus complètes en juin 2014.

En juin 2013, le FMI a diffusé les résultats révisés de l'ECID 2009–11⁷¹, qui a été étendue à 100 économies pour 2011, dont quatre nouveaux participants : l'Albanie, la Guinée-Bissau, le

Encadré 4.4

Le premier forum statistique illustre le rôle des statistiques dans la stabilité économique et financière mondiale

Le forum organisé par le Département des statistiques du FMI en novembre 2013 a examiné le rôle clé que jouent les statistiques en renforçant l'efficacité des actions menées par les pouvoirs publics au niveau national et des conseils de politique économique dispensés par le FMI^a. Ce forum, le premier en son genre, s'est réuni à Washington et a offert à de nombreuses parties prenantes (universitaires, analystes du secteur privé, statisticiens et décideurs) un cadre exceptionnel pour débattre des statistiques de pointe. Les participants ont évoqué les progrès qui ont été accomplis récemment sur le plan des lacunes révélées par la crise financière mondiale : exposition aux risques dans les bilans internationaux et sectoriels, liens et retombées transnationaux, système bancaire parallèle et contagion mondiale, failles dans le secteur public et problèmes que peuvent poser les flux de capitaux.

Lors de son allocution d'accueil, M. David Lipton, Premier Directeur général adjoint du FMI, a rappelé que la crise mondiale récente avait confirmé l'utilité des statistiques économiques et financières traditionnelles fondées sur le concept de résidence, mais il a aussi souligné que «la crise a révélé la nécessité de disposer de données plus nombreuses et de meilleure qualité, qui aillent au-delà des statistiques traditionnelles». Ces nouvelles séries «sont d'autant plus nécessaires, disait-il, que la principale préoccupation de l'action publique est désormais la stabilité des systèmes financiers nationaux et mondiaux, les interconnexions, les risques mondiaux et les vulnérabilités».

Pendant les débats, les participants ont souligné à quel point il était important de disposer en temps opportun de données fiables, détaillées et internationalement comparables. Ils ont aussi rappelé la nécessité d'évaluer de façon précise les risques ainsi que le rôle que devait jouer le FMI en aidant les pays membres à concevoir des politiques macroéconomiques saines reposant sur des statistiques de grande qualité. L'une des idées générales ressortant de ce forum est qu'à la nécessité de disposer de davantage de données doit répondre une meilleure utilisation des données existantes, notamment pour l'élaboration et l'utilisation des cadres analytiques. Les participants ont admis que les besoins des utilisateurs ne pouvaient être satisfaits que si des ressources supplémentaires étaient affectées aux statistiques, les priorités devant être fixées sans toutefois perdre de vue le rapport coûts–avantages.

Les participants ont souligné l'utilité de recourir à des normes et à des approches cohérentes pour collecter les données de manière à tirer pleinement profit de chiffres exacts et comparables d'un pays à l'autre. Ils sont aussi convenus que des efforts supplémentaires s'imposaient pour diffuser les données disponibles, promouvoir une plus grande interaction entre utilisateurs et producteurs de données et renforcer la coopération entre les secteurs public et privé pour compiler des données normalisées.

^a Voir le communiqué de presse 13/447, «IMF Statistical Forum Discusses the Role of Statistics for Global Economic and Financial Stability» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13447.htm).

Sénégal et le Togo. La base de données (consultable en accès libre à <http://cds.imf.org> et dans la bibliothèque en ligne du FMI) présente des données détaillées sur les investissements directs entrants (c'est-à-dire les positions d'investissement direct d'un investisseur direct étranger non résident) référencées selon l'économie de l'investisseur et des données sur les investissements directs sortants (c'est-à-dire les positions d'investissement direct à l'étranger d'un investisseur direct résident) référencées selon l'économie de destination. Tous les participants ont communiqué des données relatives aux investissements directs entrants et la plupart d'entre eux (environ deux tiers) des données relatives aux investissements directs sortants.

En novembre 2013, le FMI a diffusé les résultats préliminaires de l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP) pour 2012; c'est la seule enquête mondiale sur les investissements de portefeuille⁷². L'ECIP recueille des données détaillées sur l'encours des avoirs extérieurs sous forme de titres de participation, de bons et obligations à long terme et de titres de créance à court terme, classées selon le pays de résidence de l'émetteur. Les résultats de l'ECIP, qui donnent la valeur des positions en titres de participation, de bons et d'obligations fin 2012, couvrent les mêmes 78 économies que celles qui avaient participé à l'exercice ECIP fin 2011. Les résultats complets de l'ECIP sont disponibles sur le site Internet du FMI à <http://cpis.imf.org/>. Des améliorations seront apportées à l'ECIP lors du prochain cycle de collecte de données pour remédier aux carences révélées par la crise financière.

En septembre 2013, le FMI a publié les résultats de la quatrième enquête annuelle sur l'accès aux services financiers (FAS)⁷³. Le taux de réponse lors du cycle 2013 était supérieur à 96 %, 186 pays ayant communiqué leurs données, dont deux pour la première fois, à cette enquête financée en partie grâce à l'aide généreuse du Ministère néerlandais des affaires étrangères. C'est la source la plus complète, au niveau mondial, de données sur l'accès aux services financiers, vu du côté de l'offre. Elle inclut des indicateurs de base permettant des comparaisons internationales sur l'accès des ménages et des entreprises aux services financiers et l'utilisation qu'ils en font. La base de données est consultable sur le site de l'enquête et dans la bibliothèque en ligne du FMI.

À gauche Un téléphérique gravit les pentes d'Alaverdi, en Arménie
À droite Un agriculteur fait sécher sa récolte de maïs au Bouthan



COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le FMI travaille en collaboration avec d'autres organisations qui s'emploient également à résoudre les problèmes économiques mondiaux, chacune intervenant dans sa propre sphère de compétence et de spécialisation.

Groupe des Vingt

Durant la crise financière mondiale, l'action collective du G-20 a été essentielle pour éviter des difficultés économiques encore plus graves. Depuis lors, les dirigeants du G-20 ont réaffirmé leur détermination de relancer la croissance économique. La collaboration entre le FMI et le G-20 s'est donc intensifiée depuis le déclenchement de la crise mondiale. À la demande des dirigeants du G-20, le FMI effectue des analyses techniques à l'appui du processus d'évaluation mutuelle (PEM) multilatéral (voir chapitre 3). La collaboration avec le G-20 s'est étendue à d'autres domaines, notamment l'initiative du Groupe sur les lacunes en matière de données, dont le but est de remédier aux carences statistiques révélées par la crise mondiale.

Le Conseil d'administration est tenu informé périodiquement de la participation de la direction du FMI aux réunions du G-20, ainsi que du PEM et de la participation du FMI à ce processus.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) réunit des fonctionnaires responsables de la stabilité des grandes places financières internationales, des organismes internationaux de normalisation, des comités d'experts des banques centrales et des institutions financières internationales. Il vise à coordonner à l'échelon international le travail des autorités financières nationales et des organismes internationaux de normalisation ainsi qu'à concevoir et promouvoir l'application de politiques efficaces au secteur financier, notamment en matière de réglementation et de contrôle.





À gauche Vendeurs ambulants dans la ville historique de Cartagena, en Colombie À droite Conditionnement de fruits en Afrique du Sud

Le FMI a officiellement accepté de devenir membre du CSF en septembre 2010. Après que le CSF fut constitué en association de droit suisse, le Conseil d'administration a approuvé en mars 2013 l'acceptation par le FMI de l'adhésion au CSF en tant qu'association de droit suisse. La mission de chacune des deux institutions et la lettre signée conjointement en 2008 par le FMI et le Forum de stabilité financière (qui a précédé le CSF) guident leur collaboration. Le FMI assume la responsabilité première de la surveillance du système financier mondial et de l'évaluation de la mise en œuvre par les pays des normes et politiques de réglementation et de contrôle applicables au secteur financier. Quant au CSF, il a pour rôle d'élaborer ces politiques, de promouvoir la coopération internationale et d'évaluer les facteurs de vulnérabilité des systèmes financiers. En outre, le FMI siège au comité directeur du CSF.

Le FMI collabore aussi avec le CSF dans le cadre des exercices semestriels d'alerte avancée (voir chapitre 3). Il participe régulièrement à divers groupes de travail et travaille avec le CSF dans le cadre de l'initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données. Il a également participé, avec le CSF et la Banque mondiale, à l'établissement d'un rapport commun destiné au G-20 sur les conséquences des réformes réglementaires pour les pays émergents et en développement.

Groupe de la Banque mondiale

Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement pour venir en aide aux pays et sur les questions qui intéressent les deux institutions. Dans ses évaluations des projets de développement ou de réforme, la Banque mondiale tient compte des évaluations de la situation et de la politique économiques d'un pays effectuées par le FMI. De même, les conseils de politique économique que dispense le FMI prennent en considération les avis de la Banque mondiale sur les réformes structurelles et sectorielles. Les services du FMI et de la Banque préparent ensemble les analyses de viabilité de la dette des pays sur la base du cadre de viabilité de la dette que les deux institutions ont élaboré conjointement (voir plus haut). Dans le cadre du Plan d'action conjoint sur la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI, les équipes-pays des deux institutions discutent de leurs pro-

grammes de travail à l'échelon des pays afin de cerner les questions sectorielles d'importance macroéconomique, de fixer la répartition des tâches et de définir le travail requis de chaque institution pour l'année à venir.

Le FMI et la Banque mondiale travaillent en concertation pour réduire la charge de la dette extérieure des pays pauvres les plus lourdement endettés, dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM (voir chapitre 3). Les deux institutions coopèrent aussi pour faire reculer la pauvreté au moyen d'une approche commune fondée sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, un programme établi sous l'impulsion des autorités nationales pour articuler les politiques publiques, l'aide des bailleurs et les résultats nécessaires en matière de développement pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu. Le Rapport de suivi mondial qu'elles établissent conjointement évalue le degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'édition de 2013 avait pour thème central la dynamique entre zones rurales et urbaines. Les deux institutions travaillent aussi de concert, dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, pour renforcer et mieux réglementer les secteurs financiers des pays membres.

Les deux organisations coopèrent également sur d'autres sujets dont l'élaboration de normes et de codes et l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de la portée des données relatives à la dette extérieure.

Autres organisations

Nations Unies

Le FMI dispose d'un représentant spécial aux Nations Unies et d'un bureau au siège des Nations Unies à New York. La collaboration entre le FMI et les Nations Unies porte sur des domaines d'intérêt mutuel, notamment les questions fiscales et la coopération des services statistiques des deux organisations. Elles s'invitent aussi réciproquement à des réunions périodiques ainsi qu'à des manifestations et conférences particulières. Depuis quelques années, le FMI participe, sous la conduite des Nations Unies, à la définition du programme de développement pour l'après-2015 et des nouveaux

objectifs de développement durable (ODD), qui devraient remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) lorsqu'ils arriveront à expiration fin 2015, notamment en participant à des groupes de travail interorganisations dans le système des Nations Unies. Le FMI coopère avec la Banque mondiale, les banques multilatérales de développement et l'ONU pour traiter les difficultés liées aux données. Le FMI a également coopéré avec le Bureau international du travail sur les questions d'emploi et de plancher de protection sociale, avec le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies sur les questions de fiscalité et de politique sociale, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'économie verte et avec le Programme alimentaire mondial sur les filets de sécurité sociale et la détection rapide des facteurs de vulnérabilité.

Commission européenne et Banque centrale européenne

Dès le début de la crise financière mondiale, la participation du FMI au financement des membres de l'UE en proie à des problèmes de balance des paiements a entraîné un approfondissement de sa collaboration avec les institutions de l'UE, notamment avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) à un stade ultérieur de la crise, lorsque des pays de la zone euro ont demandé le soutien du FMI. Le FMI, la Commission européenne et la BCE, collectivement appelés la «Troïka», ont ainsi renforcé leur coopération dans les pays appliquant des programmes économiques. En dépit de la concertation étroite entre le FMI et les autres membres de la Troïka, ses décisions en matière de financement et de conseils de politique économique sont prises en dernier ressort par le Conseil d'administration. Le FMI travaille aussi en étroite coopération avec la Commission européenne sur les questions relatives aux pays à faible revenu, notamment le financement du renforcement de leurs capacités.

Partenariat de Deauville

Le FMI participe activement au Partenariat de Deauville pour les pays arabes en transition, lancé en mai 2011, avec des pays de la région, le Groupe des Huit ainsi que des institutions financières régionales et internationales. Dans le cadre d'une plateforme de coordination dédiée au Partenariat de Deauville, les institutions financières régionales et internationales participantes assurent un soutien effectif et coordonné aux pays partenaires, facilitent l'échange d'informations, la compréhension mutuelle et le dialogue opérationnel avec ces pays, coordonnent le suivi des actions menées conjointement au nom du Partenariat de Deauville et les comptes rendus correspondants, et déterminent les créneaux de coopération en matière d'aide financière, d'assistance technique, de politique publique et d'analyse.

Organisation internationale du travail et Confédération syndicale internationale

La mission du FMI est notamment de contribuer à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel par l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Vu l'importance de l'emploi pour obtenir une croissance durable et solidaire, les programmes soutenus par le FMI comprennent souvent des recommandations liées au marché du travail. Les politiques du marché du travail ne relevant pas de ses compétences premières, le FMI coopère sur ce sujet avec d'autres organisations internationales, régionales et locales. Le FMI a un partenariat actif avec l'Organisation internationale du travail, avec qui il met en commun les compétences nécessaires à une meilleure compréhension de l'effet des politiques macroéconomiques sur la création d'emplois. Il a aussi des contacts réguliers avec la Confédération syndicale internationale et ses affiliés.

5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



BUDGET ET RECETTES

Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges

Mode de financement

Le mode de financement actuel du FMI, avalisé par le Conseil d'administration et approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2008, prévoit l'établissement d'une dotation au compte d'investissement, financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI (voir «Ventes d'or» plus loin dans ce chapitre). L'objectif était de placer ces ressources, le rendement de ces placements devant être utilisé pour contribuer au budget du FMI, tandis que la valeur réelle à long terme de la dotation serait préservée. L'un des éléments clés de ce mode de financement est le pouvoir d'investissement accru ainsi donné au FMI pour améliorer le rendement de ses placements. En janvier 2013, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle réglementation applicable au compte d'investissement qui constitue la base juridique de ce pouvoir d'investissement élargi, autorisé par le cinquième amendement aux Statuts, qui est entré en vigueur en février 2011⁷⁴.

Commissions

En attendant l'investissement des ressources de la dotation, qui s'étalera sur une période de trois ans (le financement de l'affectation stratégique des actifs de la dotation a commencé en mars 2014), les activités de financement du FMI restent sa principale source de revenu. Le taux de commission de base (taux d'intérêt des financements du FMI) correspond au taux d'intérêt du DTS majoré

d'une marge exprimée en points de base. Pour les exercices 2015 et 2016, le Conseil a décidé de maintenir cette marge à 100 points de base. Cette marge a été fixée en application de la nouvelle règle régissant la détermination du taux de commission de base, adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2011. En vertu de cette règle, la marge est fixée de manière à couvrir les frais d'intermédiation liés aux financements du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme⁷⁵.

Une majoration de 200 points de base est appliquée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit⁷⁶ et au titre d'accords élargis; il s'agit d'une commission additionnelle liée à l'encours des crédits. Le FMI applique aussi une majoration de 100 points de base en fonction de la durée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte — dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité — est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points

de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Rémunération et intérêts

S'agissant des charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS, qui est aussi le taux d'intérêt des emprunts effectués par le FMI.

Au 30 avril 2014, l'encours des emprunts du FMI dans le cadre de prêts bilatéraux et d'accords d'achats d'obligations, ainsi que des nouveaux accords d'emprunt augmentés et élargis, s'élevait à 47,3 milliards de DTS (73,3 milliards de dollars).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80, qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les charges d'intérêts trimestrielles en arriéré (impayées) depuis six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération (ajustements de répartition des charges). Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Durant l'exercice 2014, les ajustements liés aux charges d'intérêts trimestrielles impayées ont été en moyenne inférieurs à 1 point de base, en raison de l'augmentation de l'encours des crédits consentis par le FMI pour amortir l'impact de la crise mondiale sur les pays

membres et d'une hausse similaire de la position des pays dans la tranche de réserve. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,10 % et 0,09 % respectivement durant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2014 s'est élevé à 2,6 milliards de DTS (4,0 milliards de dollars), provenant essentiellement du niveau élevé des activités de financement et du revenu des placements détenu au compte d'investissement. Conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable modifiée IAS 19, *Avantages du personnel*), le revenu de l'exercice 2014 comprend un gain de 1,1 million de DTS (1,7 million de dollars) provenant de la prise en compte immédiate de toutes les modifications apportées aux prestations définies obligatoires des programmes de prestations postérieures à l'emploi et des actifs correspondants. Auparavant, les gains ou pertes actuariels étaient amortis selon la norme comptable en vigueur précédemment.

Ventes d'or

Le FMI a adopté un mode de financement qui comprend une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or de l'institution. En juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé que, outre le financement de cette dotation, une partie du produit des ventes d'or servirait aussi à augmenter les ressources du FMI destinées à des prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu.

En septembre 2009, le Conseil a approuvé la vente de 403,3 tonnes d'or, soit un huitième du total des avoirs en or du FMI. Les ventes

Page 57, en haut La Directrice générale, Christine Lagarde, prononce une allocution devant le Comité du développement, en avril 2014

Page 57, en bas Des panneaux annoncent le thème des Réunions de printemps **Page 58, à gauche** David Lipton, Premier Directeur général adjoint, s'exprime lors d'un séminaire sur la restructuration des dettes souveraines en octobre 2013 **Page 58, à droite** Les photographes de presse braquent leurs objectifs sur les membres du G-20 lors de l'Assemblée annuelle de 2013 **À gauche** José Viñals, Conseiller financier et Directeur, présente le Rapport sur la stabilité financière dans le monde d'avril 2014 **À droite** Olivier Blanchard, Conseiller économique, commente devant les médias le rapport d'avril 2014 sur les perspectives de l'économie mondiale

Global Financial



d'or ont commencé en octobre 2009 et pris fin en décembre 2010, après avoir rapporté au total 9,54 milliards de DTS, dont 2,69 milliards de DTS au titre de la valeur comptable de l'or et 6,85 milliards de DTS de bénéfices. Toutes les ventes se sont faites aux prix du marché, qui étaient plus élevés que prévu en 2008, au moment de l'adoption du nouveau mode de financement par le Conseil (850 dollars l'once). L'or a été vendu au prix moyen de 1.144 dollars l'once, ce qui a produit un bénéfice supplémentaire inattendu. Sur le total des 6,85 milliards de DTS de bénéfices, le Conseil d'administration a décidé que 4,4 milliards de DTS seraient affectés à la réserve spéciale, le reliquat de 2,45 milliards de DTS, soit le montant des bénéfices exceptionnels, étant versé à la réserve générale en attendant qu'il soit décidé de son affectation définitive.

Dans le cadre du programme de financement des concours aux pays à faible revenu pour 2009–14, le Conseil d'administration a approuvé, en février 2012, la distribution aux pays membres de 700 millions de DTS (environ 1,1 milliard de dollars) sur les bénéfices exceptionnels de 2,45 milliards de DTS. Cette distribution ne devait intervenir que lorsque les pays membres auraient donné des assurances satisfaisantes que l'équivalent d'au moins 90 % du montant distribué, soit 630 millions de DTS (environ 978 millions de dollars), seraient transférés ou rétrocédés au fonds fiduciaire RPC⁷⁷. Ce seuil a été atteint en octobre 2012, et la distribution a eu lieu dans le courant du mois.

Le Conseil d'administration a débattu à plusieurs reprises en 2011 de l'affectation du reliquat des bénéfices exceptionnels de 1,75 mil-

liard de DTS (2,7 milliards de dollars) des ventes d'or. Lors de ces discussions, il a examiné trois principales options : faciliter les contributions pour accroître la capacité de financement concessionnel en faveur des pays à faible revenu, renforcer les soldes de précaution du FMI, ou encore accroître la dotation d'or. Dans le cadre d'une stratégie visant à pérenniser le fonds fiduciaire RPC, les administrateurs ont approuvé, en septembre 2012, la distribution aux pays membres du FMI du montant correspondant au reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or, en proportion de leur quote-part respective. Aux termes de cette décision, la distribution n'interviendra que lorsque les pays membres auront donné des assurances satisfaisantes qu'un montant équivalant à au moins 90 % de la somme distribuée sera mis à disposition du fonds fiduciaire RPC.

En octobre 2013, le FMI a annoncé que le seuil requis avait été atteint⁷⁸. Au 30 avril 2014, 155 pays s'étaient engagés à verser leur part de la somme distribuée au fonds fiduciaire RPC, soit un montant total de 1.652 millions de DTS (2,56 milliards de dollars) qui est venu accroître la capacité de financement concessionnel en faveur des pays à faible revenu. La Directrice générale, Christine Lagarde, a remercié ces pays, en relevant que leur action permettait au FMI de disposer de ressources cruciales pour «garantir aux pays les plus pauvres un niveau de financement adéquat pour les années à venir» et en saluant «la détermination forte et universelle des pays membres de venir en aide aux pays les plus pauvres du monde». Le FMI continue de solliciter les contributions des autres pays membres pour maximiser sa capacité de financement concessionnel.

Tableau 5.1
Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2013–17
(Millions de dollars)

	EXERCICE 2013		EXERCICE 2014		EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
BUDGET ADMINISTRATIF							
Personnel	835	802	861	820	893	912	931
Déplacements ¹	125	119	123	114	128	134	128
Immeubles et autres	181	180	190	195	196	199	202
Réserves pour imprévus	18	—	12	—	7	7	7
TOTAL DES DÉPENSES BRUTES	1.159	1.102	1.186	1.129	1.224	1.252	1.268
Recettes ²	-161	-154	-179	-160	-197	-197	-198
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	997	948	1.007	969	1.027	1.054	1.070
Report ³	41	—	42	—	42		
TOTAL DES DÉPENSES NETTES, REPORT COMPRIS	1.038	948	1.049	969	1.069	1.054	1.070
BUDGET D'ÉQUIPEMENT							
Équipement des bâtiments et technologie de l'information	162	89	41	158	52	41	4

Source : FMI, Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹ Les exercices 2013 et 2016 comprennent une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.

² Comprend les activités financières par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, la location des garages et diverses autres recettes.

³ Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

Tableau 5.2**Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2014**

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2014		988
Écart entre les dates		
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi		327
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs		49
Montants non inclus dans le budget administratif		
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charges conformément aux normes IFRS		18
Remboursements au département général (du fonds fiduciaire RPC et du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe et du département des DTS)		(75)
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS		1.307
POUR MÉMOIRE :		
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)		861

Sources : FMI, Département financier et Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2014 d'environ 1,52 dollar pour 1 DTS.

Budgets administratif et d'équipement

En avril 2013, dans le cadre du budget à moyen terme 2014–16, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2014 à 1.007 millions de dollars ainsi qu'un plafond de 1.227 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes, dont un report maximum de 42 millions de dollars de ressources non dépensées pendant l'exercice 2013 pouvant être dépensées pendant l'exercice 2014 (tableau 5.1)⁷⁹. Il a aussi approuvé 41 millions de dollars de dépenses d'équipement pour la construction d'installations et des projets informatiques.

Durant l'exercice 2014, les activités du FMI ont continué d'être axées sur la nécessité d'avertir les pays membres que des risques pesaient sur la reprise économique mondiale et la stabilité financière dans le monde. En valeur réelle, les dépenses globales n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent. L'enveloppe budgétaire a continué d'être fixée à un niveau plus élevé eu égard au surcroît de ressources nécessaires, équivalant à 53 millions de dollars, pour répondre aux demandes nées de la crise.

Le montant effectif des dépenses administratives nettes s'est établi à 988 millions de dollars, soit 19 millions de dollars de moins que le montant net budgétisé. La sous-utilisation des crédits a nettement diminué par rapport à l'exercice précédent, ce qui traduit une meilleure utilisation du budget. Au budget d'équipement, les dépenses au titre des installations et des technologies de l'information se sont chiffrées à 144 millions de dollars, y compris les enveloppes allouées au titre d'exercices précédents. La plus grande proportion de ces dépenses, à savoir 92 millions de dollars, a été absorbée par la rénovation du siège du FMI (HQ1) (voir encadré 5.1). Les dépenses consacrées aux technologies de l'information se sont établies à 37 millions de dollars, utilisés pour le remplacement et la modernisation des infrastructures de base, des projets de gestion des données et la sécurité informatique. L'exécution de deux grands projets de

construction s'est poursuivie. La rénovation du Concordia a été quasiment terminée, et l'exploitation de l'immeuble a pu reprendre en avril 2013. La rénovation de HQ1, qui doit avoir lieu alors que l'immeuble reste occupé, est passée du stade de la conception à celui de la construction. Les travaux doivent être terminés en 2017.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées sur la base des droits constatés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent une comptabilisation sur la base des droits constatés ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 5.2 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2014, d'un montant de 988 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1.307 millions de dollars (861 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice.

En avril 2014, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice 2015 qui comprend 1.027 millions de dollars de dépenses administratives nettes et un plafond de 1.265 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes ainsi qu'un report maximum de 42 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2014. Pour la troisième année de suite, le plafond des dépenses administratives nettes (hormis les reports) est resté inchangé en valeur réelle par rapport à l'exercice précédent. Le budget d'équipement a été fixé à 52 millions de dollars, dont 22 millions de dollars pour la construction d'installations et 30 millions de dollars pour les projets informatiques. Des budgets indicatifs pour les exercices 2016 et 2017 ont aussi été présentés au Conseil d'administration.

Le budget à moyen terme 2015–17 a été établi dans le cadre de la planification stratégique du FMI, l'enveloppe globale de crédits et la répartition des ressources devant permettre de réaliser les objectifs prioritaires de l'institution. Une plus grande efficacité ainsi qu'une

meilleure utilisation et réaffectation des ressources existantes ont permis de répondre aux besoins changeants des pays membres du FMI sans accroître le budget. En particulier, la réaffectation de ressources a permis de financer des activités supplémentaires dans les États fragiles et au Moyen-Orient, le développement des activités de surveillance multilatérale et le renforcement de la gestion des risques, ainsi que le coût accru des projets informatiques et de sécurisation physique.

Arriérés à l'égard du FMI

Les impayés au titre d'obligations financières envers le FMI ont diminué, tombant de 1.298 millions de DTS à la fin d'avril 2013 à 1.296 millions de DTS à la fin d'avril 2014 (tableau 5.3). La majeure partie (76 %) correspond aux arriérés du Soudan, le reste se répartissant entre la Somalie (18 %) et le Zimbabwe (6 %). À la fin d'avril 2014, tous les arriérés pouvaient être qualifiés de prolongés (plus de six mois); un tiers des impayés se rapportaient à des remboursements de principal, le reste à des commissions et intérêts. Plus des quatre cinquièmes représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le reste étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire RPC. Le Zimbabwe était le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC. L'allocation générale de DTS d'août 2009 a permis à tous les pays ayant des arriérés prolongés de rester à jour dans leurs obligations envers le département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont appliquées pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne pourra pas accéder aux ressources

de ce compte tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices liées aux arriérés du Zimbabwe vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

Comité de vérification externe des comptes

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés et sont indépendants du FMI. Ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction

Encadré 5.1

La rénovation du siège avance

Après des années de planification, la rénovation du plus ancien des deux immeubles du FMI (HQ1) situés dans le centre de Washington a commencé; il s'agit de remplacer des systèmes vétustes et défaillants qui approchaient de la fin de leur vie utile et qu'il était urgent de remplacer ou de remettre en état. Faute de remplacement, une défaillance généralisée du système était à craindre au cours des trois à cinq prochaines années.

Les travaux de rénovation de HQ1 ont commencé le 1^{er} mai 2013 et ont été concentrés pendant la première année surtout sur les étages inférieurs. Plus de 400.000 personnes/heures de travail ont été nécessaires pour les activités de démolition, l'enlèvement et le recyclage de plus de 4.000 tonnes de débris, et l'installation de 300.000 kilogrammes de canalisations de tôle, 33 kilomètres de tuyauterie et 200 kilomètres de câbles électriques pour remplacer les systèmes mécaniques et électriques centraux qui alimentent le premier étage et les niveaux inférieurs.

En avril 2014, les travaux avaient avancé en ce qui concerne l'installation d'un nouveau central souple et peu consommateur d'énergie

ainsi que d'une structure qui laissera entrer davantage de lumière naturelle lorsque ces locaux seront rouverts. Les espaces publics tels que l'atrium principal, la galerie et la cafétéria restent fermés en raison des travaux de démolition en cours.

Une rénovation de grande envergure dans un immeuble occupé présente certains défis qui n'existent pas sur les chantiers traditionnels. Des procédures ont été mises en place dès le lancement du projet pour protéger les personnes qui assurent les activités quotidiennes du FMI pendant que les travaux se déroulent autour d'elles.

La rénovation va se poursuivre étage par étage. Lorsque les travaux commencent sur un étage, les utilisateurs concernés sont déplacés temporairement dans des locaux de travail de l'autre immeuble du FMI (HQ2). Lorsque les travaux seront terminés, l'immeuble rénové devrait coûter beaucoup moins cher en énergie et permettre au FMI de satisfaire aux normes les plus strictes en matière de durabilité.

Tableau 5.3**Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2014**

(Millions de DTS)

	Total	Ventilation par type		
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	234,6	226,3	8,3	—
Soudan	979,9	898,0	81,8	—
Zimbabwe	81,1	—	—	81,1
Total	1.295,5	1.124,4	90,1	81,1

Source : FMI, Département financier.

du FMI. Le Comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2014, les membres du Comité de vérification externe des comptes étaient les suivants : Jian-Xi Wang (Président), commissaire aux comptes et président de Beijing Dalio Public Welfare Foundation, Gonzalo Ramos, Secrétaire général du Comité de surveillance d'intérêt public, et Daniel Loeto, expert comptable et comptable principal de Bank of Botswana.

Cabinet d'audit externe

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comporte une opinion sur les états financiers du FMI, y compris les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe informe le Conseil d'administration des conclusions de l'audit et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. Le cabinet Deloitte & Touche LLP, qui est actuellement le cabinet d'audit externe du FMI, a été nommé pour la première fois en 2004. Les commissaires aux comptes Deloitte & Touche ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FMI pour l'exercice qui s'est terminé le 30 avril 2014. Avec l'accord préalable du Conseil d'administration, le cabinet d'audit externe peut fournir des services de conseil liés à l'audit. La tarification de ces services ne peut être supérieure à 33 % de la valeur du contrat d'audit de cinq ans. La prestation de services qui ne sont pas liés à l'audit par le cabinet d'audit externe est interdite.

Bureau de la vérification et de l'inspection internes

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. La fonction

d'audit du Bureau porte sur les services du FMI, le Conseil d'administration, les bureaux des administrateurs, ainsi que le Bureau indépendant d'évaluation et ses services. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI, et ses activités sont soumises à la surveillance du Comité de vérification externe, ce qui garantit son objectivité et son indépendance.

Pendant l'année couverte par le présent rapport, le Bureau de l'audit et de l'inspection internes a effectué des vérifications et des inspections dans les domaines suivants : dispositif de contrôle et procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; adéquation des systèmes de gestion informatisés et efficacité des dispositifs de sécurité; et fonctionnement et efficacité des procédures de travail, des contrôles y afférents et de leur efficacité au regard des objectifs généraux du FMI.

À côté de ses fonctions d'audit interne, le Bureau fait également office de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. À ce titre, il coordonne la production du rapport annuel au Conseil sur la gestion des risques et contribue à des séances d'information informelles du Conseil sur la gestion des risques (voir la section «Gestion des risques»).

Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activités qui contient des informations sur les vérifications et inspections prévues ainsi que sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. En outre, tous les rapports d'audit sont communiqués au Conseil d'administration. La dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions, à la fin de l'exercice, a eu lieu en février 2014. Aucune carence notable n'a été signalée qui influencerait sur les états financiers et la structure de contrôle interne du FMI. Le taux global de mise en œuvre des recommandations du Bureau pendant le premier semestre de l'exercice s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent.

Gestion des risques

Au cours de l'exercice, le Comité consultatif sur la gestion des risques a continué de soutenir la mise en œuvre du cadre de gestion des risques du FMI. Comme cela est indiqué dans la sous-section précédente, ce comité établit un rapport annuel sur les principaux risques auxquels le FMI est exposé, et il présente de façon informelle au Conseil d'administration les questions afférentes à la gestion des risques, ainsi qu'il l'a fait, pendant l'exercice considéré dans le présent rapport, en mai 2013.



À gauche La Directrice générale, Christine Lagarde, présente les résultats de l'enquête effectuée auprès du personnel du FMI lors d'une assemblée générale. À droite La Présidente de l'Association du personnel, Aissata Sidibé, fait part des inquiétudes du personnel lors d'une assemblée générale consacrée à la rénovation de l'immeuble principal du FMI (HQ1)

En juillet 2013, le Conseil d'administration a examiné le rapport 2013 sur la gestion des risques établi par le comité sur la base des résultats d'une enquête sur l'évaluation des risques pendant laquelle les départements ont été invités à donner leur avis sur les risques stratégiques et opérationnels auxquels était exposé le FMI. Dans l'ensemble, les administrateurs ont souscrit à l'évaluation globale des risques. Plusieurs administrateurs ont noté que les rapports futurs pourraient bénéficier d'une analyse plus approfondie des stratégies d'atténuation des risques, notamment d'une évaluation de leur mise en œuvre par le passé. Ils attendaient aussi avec intérêt les propositions de la Directrice générale concernant le renforcement du cadre de gestion des risques du FMI.

Adéquation des encaisses de précaution du FMI

Les encaisses de précaution constituent l'un des éléments du système de gestion des risques à plusieurs niveaux utilisé par le FMI, qui repose aussi sur la solidité des politiques de prêt de l'institution et son statut de créancier privilégié. Ces encaisses, qui sont composées des bénéfices non distribués détenus dans les réserves du FMI et au compte spécial conditionnel, sont disponibles en dernier ressort pour absorber les pertes financières éventuelles, et contribuent ainsi à protéger la valeur des avoirs de réserve que les pays membres placent au FMI et à soutenir l'échange d'avoirs de réserve internationaux par lequel le FMI fournit son assistance aux pays qui ont des besoins de financement.

En février 2014, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation de l'adéquation des encaisses de précaution du FMI⁸⁰, qui a lieu normalement tous les deux ans dans un cadre arrêté par le Conseil d'administration en 2010. Ce cadre fixe une fourchette indicative, liée à l'évolution de l'encours total des crédits du FMI, qui guide les décisions relatives à l'ajustement au fil du temps de l'objectif fixé pour les encaisses de précaution.

Les administrateurs sont généralement convenus que le cadre fondé sur des règles adopté en 2010 pour déterminer si les encaisses de précaution sont adéquates reste globalement approprié. En même

temps, ils ont réaffirmé l'importance de l'appréciation du Conseil d'administration et de la latitude dont il doit disposer pour agir en fonction d'une évaluation globale des risques financiers pour l'institution.

Les administrateurs ont observé que, même si la balance globale des risques auxquels est exposé le FMI était restée à peu près inchangée depuis l'évaluation précédente, certains risques s'étaient atténués en raison d'une légère baisse de l'encours des crédits et de la mesure prospective du crédit ainsi que d'une amélioration de l'opinion des marchés concernant les risques connexes. Ils ont toutefois noté que le FMI restait exposé à une forte concentration des risques, surtout à l'égard des pays de la zone euro, et que cette concentration régionale allait vraisemblablement rester élevée pendant un certain temps, compte tenu de l'allongement de l'échéance moyenne des crédits du FMI.

Face à ces évolutions, les administrateurs se sont déclarés favorables dans l'ensemble au maintien de l'objectif indicatif existant de 20 milliards de DTS pour les encaisses de précaution. Ils ont noté que cet objectif était proche du centre de la fourchette indicative actualisée.

Les administrateurs ont rappelé l'importance de fixer un plancher pour les encaisses de précaution afin de se prémunir contre une accentuation inattendue des risques de crédit, en particulier après des périodes marquées par un niveau de crédit faible, et d'assurer la viabilité de la position de revenu du FMI. Ils sont convenus que, pour l'heure, ce plancher devait être maintenu à 10 milliards de DTS. Ils ont noté que cette question devrait être réexaminée à l'avenir, maintenant que les réserves avaient dépassé pour la première fois le plancher déterminé selon le cadre adopté, lorsque l'on aurait une meilleure idée de l'évolution à long terme du crédit et que le nouveau mode de financement du FMI se serait mis en place.

Les administrateurs ont noté que les projections faisaient état d'une accélération constante de l'accumulation de réserves. Ils attendent avec intérêt d'examiner les politiques qui pourraient influencer sur le rythme d'accumulation des réserves.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Ressources humaines

Pour être efficace dans l'économie mondiale dynamique et intégrée d'aujourd'hui, le FMI doit se maintenir à la pointe dans ses principaux domaines de compétence et rester un employeur de choix pour les professionnels talentueux. Pour pérenniser son succès, il doit pouvoir s'adapter aux problématiques nouvelles ou imprévues tout en veillant à ce que tous les employés de l'institution soient traités de façon équitable.

Pendant l'exercice 2014, le FMI a continué de mettre l'accent sur un recrutement de qualité; il a en outre réagi rapidement aux résultats de l'enquête 2013 auprès du personnel et mis en place un nouveau cadre de développement des capacités de direction afin de renforcer les compétences de gestion des personnes.

Niveau et composition des effectifs

Les recrutements extérieurs ont continué d'augmenter pour la troisième année consécutive, la hausse ayant été de 9 % en 2013. Cela représente au total 176 personnes recrutées à l'extérieur, essentiellement des économistes en milieu de carrière et du personnel auxiliaire, dont un nombre relativement faible au niveau B, c'est-à-dire de cadres de direction.

Parmi les personnes nouvellement recrutées, 93 étaient des économistes, soit environ 10 % de plus qu'en 2012. Ces recrutements étaient centrés sur les professionnels en milieu de carrière, le Programme-économistes ayant bénéficié au même nombre de personnes (29) que pendant l'exercice précédent. Dans les autres filières, les recrutements aux grades A9 à B5 ont

diminué de 4 %, en raison surtout du faible nombre de recrutements au niveau B.

Le FMI fait appel principalement à des économistes ayant un nombre élevé d'années d'expérience dans l'analyse et l'élaboration de la politique économique pour reconstituer les effectifs des départements géographiques et fonctionnels. Au total, le FMI a recruté 58 économistes en milieu de carrière en 2013, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Les personnes recrutées en milieu de carrière étaient en majorité des macroéconomistes (48), mais 10 étaient des spécialistes de la politique budgétaire et du secteur financier.

Cette année a été marquée en particulier par le lancement du Programme d'affectations financées sur ressources extérieures. Ce programme de recrutement centralisé permettra de compléter les recrutements d'économistes en milieu de carrière par les départements. Il a été mis en place après que les pays membres eurent exprimé leur intérêt de voir leurs responsables du secteur public acquérir une expérience au FMI, le coût de la formation étant pris en charge par les pays membres eux-mêmes. À ce jour, trois pays membres (Corée, Japon et Suède) se sont engagés à participer à ce programme, et six personnes nommées par ce biais devraient prendre leurs fonctions pendant l'année calendaire 2014.

En 2013, 478 employés contractuels ont été engagés, ce qui représente une légère hausse (2 %) par rapport à 2012. La plupart de ces employés (69 %) ont été recrutés en qualité de cadres et avec des contrats de courte durée. Conformément à l'objectif d'offrir un meilleur soutien aux économistes, 62 assistants de recherche, représentant 41 % des contractuels auxiliaires, ont été recrutés.

Au 30 avril 2013, les effectifs du FMI se composaient de 2.119 cadres d'exécution et de direction, et de 459 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction et l'organigramme de l'institution figurent aux pages 73 et 74, respectivement.

Encadré 5.2

Évaluation des sauvegardes : politique et activité

Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour vérifier que la banque centrale est en mesure de gérer les ressources qu'il lui apporte et de communiquer des informations fiables. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de gestion des risques du FMI, à savoir les limites d'accès, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexacts et le suivi postérieur aux programmes. Les évaluations des sauvegardes sont réalisées indépendamment des autres activités du FMI, telles que la surveillance, la négociation des programmes et l'assistance technique. En avril 2014, 259 évaluations avaient été effectuées, et 15 ont été terminées pendant l'exercice considéré dans ce rapport, dont une évaluation volontaire au Moyen-Orient réalisée à la demande des autorités.

Outre les évaluations, les activités en matière de sauvegardes portent sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des autres modifications éventuelles du dispositif de sauvegarde de la banque centrale considérée tant que les crédits du FMI n'ont pas été remboursés. Environ 70 banques centrales font actuellement l'objet d'une évaluation de leurs sauvegardes. Au cours de l'exercice, deux séminaires sur l'évaluation des sauvegardes ont été organisés à l'intention des responsables de banques centrales au Centre d'études économiques et financières du FMI pour le Moyen-Orient et au Partenariat multilatéral pour l'Afrique. Ces séminaires ont porté sur la politique de sauvegarde et son application, en mettant l'accent sur l'importance d'une gouvernance et d'une surveillance efficaces.

Le Conseil d'administration procède, à intervalles réguliers, à une revue de la politique d'évaluation des sauvegardes; la dernière, en 2010, a marqué le dixième anniversaire de cette politique. La prochaine revue est prévue pour 2015.

Diversité et inclusion

Le FMI s'efforce d'assurer la diversité de son personnel, tant sur le plan de l'origine géographique que de la représentation respective des hommes et des femmes. Il reste attentif aussi à d'autres aspects de la diversité, notamment pour ce qui est des cursus de formation, et mène activement des campagnes de recrutement dans le monde entier⁸¹. Sur les 188 pays membres que comptait le FMI fin avril 2014, 143 étaient représentés dans ses effectifs. Les tableaux 5.1 à 5.3 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par origine géographique, sexe et catégorie de pays.

L'institution continue de se rapprocher de ses objectifs de diversité, mais il reste du chemin à parcourir. Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées a atteint 49 % des recrutements extérieurs aux grades A9 à B5 en 2013, ce qui est la plus forte proportion depuis 2009. Un tiers des bénéficiaires du Programme-économistes de 2013 étaient des ressortissants de régions sous-représentées. Si des progrès ont été enregistrés sur le plan de la diversité des nationalités représentées, le FMI a du mal à attirer des économistes de sexe féminin. La proportion de femmes est restée à peu près la même pour les recrutements aux grades A9 à B5, mais elle est tombée de 52 % à 36 % pour les bénéficiaires du Programme-économistes.

Au cours de l'exercice, plusieurs mesures ont aussi été prises pour accroître la diversité culturelle et démographique de l'environnement de travail. Un nouvel indice d'inclusion a été calculé à partir des résultats de l'enquête auprès du personnel, et des indicateurs ont été ajoutés au cadre de responsabilité des départements; une formation et une évaluation des compétences interculturelles ont été ajoutées au programme de sensibilisation à la diversité. Ces mesures ont pour objectif de promouvoir une plus grande diversité du personnel et d'encourager la présentation et la prise en compte objective de différentes perspectives.

Grille des traitements des hauts cadres de direction

La grille de rémunération des cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Basé sur les responsabilités propres à chaque poste de direction, le barème au 1^{er} juillet 2013 était le suivant :

Directrice générale	482.080 dollars
Premier Directeur général adjoint	419.190 dollars
Directeur général adjoint	399.240 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 247.280 dollars, et celle de leurs suppléants à 213.910 dollars.

Réformes de la gestion des ressources humaines

Enquête auprès des employés du FMI

L'enquête de 2013 auprès des employés du FMI a été achevée au début de l'exercice 2014; elle a été suivie d'initiatives visant à

créer un environnement plus favorable et à améliorer la gestion des personnes. Plus précisément, des mesures ont été prises pour accroître la mobilité du personnel entre filières et au sein des filières, avec notamment la mise au point d'un nouveau programme de mobilité pour les assistants administratifs. Davantage de cours de formation ont été offerts aux employés pour promouvoir le développement des carrières et 1.250 nouvelles places de formation ont ainsi été proposées. Pour favoriser une gestion plus transparente et plus cohérente des personnes (promotions et évaluations périodiques), les directives en la matière ont été améliorées.

Leadership

Pour promouvoir une meilleure gestion des personnes au sein du FMI et faciliter l'évolution vers un environnement de travail plus novateur et plus souple, les rôles et responsabilités ainsi que les profils de compétence de tous les postes de direction ont été actualisés. L'application de ce cadre se poursuivra pendant l'exercice 2015 et servira de référence pour la formation et l'évaluation de tous les responsables.

Service-clients

Un service-clients en ligne pour les ressources humaines a été mis en place en mai 2014 afin d'améliorer la qualité des services et de raccourcir les délais de traitement. Des accords sur les niveaux de service ont été mis en œuvre pour les principales transactions et leurs résultats font l'objet d'un suivi régulier. Ces mesures se sont traduites par un taux de satisfaction des clients de 91 % pour l'exercice 2014.

Prolongation du mandat du Président du CMFI

Le Comité monétaire et financier international, principal organe consultatif du FMI, traite des grandes questions de politique économique auxquelles sont confrontés le FMI et le système monétaire et financier international. Il compte vingt-quatre membres, qui reflètent la composition du Conseil d'administration du FMI : chaque État membre qui désigne un administrateur et chaque groupe d'États membres qui élit un administrateur désignent un membre du CMFI. Le CMFI se réunit deux fois par an, lors des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

En décembre 2013, les membres du CMFI ont demandé à Tharman Shanmugaratnam de prolonger d'un an son mandat à la présidence du Comité à l'expiration de son mandat actuel. M. Tharman, qui a été élu Président du Comité pour un mandat de trois ans, a accepté et continuera d'occuper cette fonction jusqu'à fin mars 2015. En demandant à M. Tharman de prolonger son mandat, les membres du Comité ont insisté sur son leadership énergique, qui s'est révélé précieux pendant les délibérations du Comité, et sur le fait qu'il serait particulièrement utile qu'il reste à la tête du Comité pendant l'année à venir pour assurer que les points de vue de tous les pays membres soient pris en compte, notamment en ce qui concerne les grandes réformes en cours.



À gauche Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint, lors d'un séminaire sur les pays émergents, en avril 2014 À droite Min Zhu, Directeur général adjoint, s'exprime lors d'un séminaire sur l'Amérique latine, en octobre 2013

RESPONSABILISATION

Bureau indépendant d'évaluation

Créé en 2001, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI évalue les politiques et activités du FMI afin de rehausser la transparence et la responsabilisation de l'institution, de promouvoir une culture d'apprentissage en son sein et d'étayer les responsabilités institutionnelles du Conseil d'administration en matière de gouvernance et de surveillance. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration, auquel il remet ses conclusions.

Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

Prévisions du FMI

En mars 2014, le BIE a rendu public son rapport d'évaluation intitulé *Prévisions du FMI : processus, qualité et perspectives des*

pays. Cette évaluation a conclu que les processus et les méthodes utilisés pour formuler les prévisions à court terme pour les consultations au titre de l'article IV et les *Perspectives de l'économie mondiale* étaient bien structurés et, de manière générale, correctement adaptés aux caractéristiques propres aux pays. Dans l'ensemble, les responsables des pays ont confiance dans l'intégrité des prévisions du FMI. Sur le plan qualitatif, il ressort de l'évaluation que l'exactitude des prévisions du FMI est comparable à celles du secteur privé. Mis à part certains épisodes, il n'existe pas de biais significatifs. Plus précisément, l'évaluation a relevé que la croissance du PIB avait tendance à être nettement surévaluée dans les *Perspectives de l'économie mondiale* pendant les récessions régionales ou mondiales de même que pendant les crises dans les différents pays. Il a aussi noté que les prévisions à court terme de la croissance du PIB et de l'inflation réalisées dans le contexte de programmes soutenus par le FMI tendaient à être optimistes dans les cas très médiatisés se caractérisant par un niveau d'accès exceptionnel aux ressources du FMI et que le biais diminuait ou s'inversait généralement lors des prévisions pour la première revue du programme.

Encadré 5.3

In memoriam : Wabel Abdallah

Tout le personnel du FMI a été choqué et affligé par le décès en janvier 2014 de Wabel Abdallah, Représentant résident du FMI en Afghanistan. M. Abdallah a été victime, avec plus de vingt autres personnes, d'un attentat perpétré dans un restaurant de Kaboul. C'est la première fois que le FMI perd un de ses employés dans de telles circonstances.

De nationalité libanaise, M. Abdallah avait été nommé Représentant résident en juin 2008. Venant de la Banque centrale du Liban, il était entré au FMI en 1993 et avait occupé des postes dans divers départements, dont le Département Moyen-Orient et Asie centrale, le Département des statistiques et le Département des ressources humaines. Avant d'entrer au FMI, il avait suivi une carrière riche

et variée, comme maître de conférences principal à l'université Columbia, conseiller économique auprès de la mission du Liban aux Nations Unies et conseiller économique auprès du Gouverneur de la Banque centrale du Liban.



Une assemblée du personnel s'est tenue en janvier pour rendre hommage à M. Abdallah, et une page «In Memoriam» a été affichée sur l'intranet du FMI pour permettre aux membres du personnel qui le souhaitaient de partager leurs souvenirs d'un collègue fort apprécié.

Sur la base de ces conclusions, l'évaluation a recommandé que le FMI encourage une culture qui tire les enseignements des prévisions passées, oriente les économistes vers des pratiques modèles de prévision à court et moyen terme et accroisse la transparence en décrivant son processus de prévision au public et en rendant les prévisions historiques plus facilement accessibles.

Au cours de leur examen du rapport d'évaluation, en février 2014, les administrateurs ont largement souscrit à ces recommandations.

Programme de travail du BIE

À la suite d'une recommandation de la seconde évaluation extérieure du BIE (voir plus loin dans cette section), celui-ci a préparé un rapport sur les questions traitées de façon récurrente en dix ans d'évaluation, qui a été examiné par le Conseil d'administration au milieu de 2014.

Les travaux se poursuivent sur l'évaluation de la riposte du FMI à la crise financière mondiale, les statistiques au FMI et les systèmes d'autoévaluation du FMI.

Le BIE a lancé une nouvelle initiative en vue de revoir les évaluations cinq à dix ans après leur publication initiale. Pendant l'exercice, un rapport de cette nature a été établi sur l'évaluation effectuée en 2005 de l'assistance technique du FMI. Toutes les évaluations déjà terminées, ainsi que des informations sur les évaluations en cours, les documents de synthèse, les rapports annuels du BIE et d'autres documents, sont disponibles sur le site Internet du BIE⁸².

Application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration

Peu après l'examen d'une évaluation par le Conseil d'administration, la direction du FMI présente à ce dernier un plan de mise en œuvre des recommandations du BIE approuvées par les administrateurs. Ce plan a pour but d'assurer un suivi systématique de l'application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil.

À gauche La Directrice générale, Christine Lagarde, rencontre les parlementaires kényans à Nairobi, en janvier 2014. **À droite** Nemat Shafik, Directrice générale adjointe, anime un débat lors d'une manifestation organisée par le FMI à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en mars 2014.

En juin 2013, le Conseil a examiné le plan proposé par la direction pour l'exécution des recommandations formulées par le BIE à l'issue de son évaluation du rôle du FMI en tant que conseiller de confiance⁸³. Dans son rapport, qui avait été examiné par le Conseil d'administration en février 2013, le BIE évaluait les circonstances dans lesquelles le FMI était considéré par les pays membres comme un conseiller auquel ils peuvent accorder leur confiance et formulait des recommandations en vue de remédier aux principales difficultés recensées lors de cette évaluation. Le Conseil d'administration est convenu que les propositions contenues dans le plan de mise en œuvre répondaient aux impératifs du dispositif.

Suivi de la seconde évaluation externe du BIE

Le Conseil d'administration a lancé une seconde évaluation externe du BIE en août 2012⁸⁴. Lorsque le Conseil a examiné le rapport d'évaluation en mars 2013, les administrateurs ont approuvé un grand nombre des recommandations formulées par le panel externe en vue d'améliorer encore l'efficacité du BIE.

En février 2014, le Conseil a approuvé les propositions qui lui avaient été soumises en vue de donner suite à ces recommandations, notamment celles d'établir un compte rendu plus précis des résultats de l'examen des rapports du BIE par le Conseil, de développer les interactions entre le BIE et le Comité monétaire et financier international durant les réunions de printemps et l'Assemblée annuelle, et d'améliorer le suivi de l'exécution des recommandations du BIE avalisées par le Conseil d'administration.

Transparence

La politique du FMI en matière de transparence, adoptée en 1999 et révisée en juin 2013, précise que l'institution «a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire». Ce principe «respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres»⁸⁵. Le Conseil d'administration reçoit des mises à jour annuelles



concernant l'application de cette politique; ces rapports font partie de l'information que le FMI publie dans le cadre de son effort de transparence. La mise à jour de 2013, publiée en octobre 2013, est disponible sur le site Internet du FMI⁸⁶.

Réexamen de la politique de transparence

En février–mars 2013, dans la perspective du réexamen de sa politique de transparence, le FMI a procédé à une consultation publique sur ce sujet. Des commentaires ont été sollicités sur tous les aspects de la politique, mais en particulier en ce qui concerne les points forts et les points faibles de la politique, les moyens de l'améliorer, l'éventuelle amélioration ou détérioration de la politique au cours des cinq dernières années, et sa performance par rapport à celle d'autres institutions, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la fréquence et l'utilité des documents.

Lors de deux réunions tenues en juin 2013, le Conseil d'administration a procédé au réexamen de la politique de transparence, en se fondant sur une étude des services de l'institution⁸⁷. Les administrateurs ont noté que deux décennies de réformes avaient transformé la transparence au FMI et que celui-ci avait été en mesure de participer aux débats publics pendant la crise financière mondiale grâce aux discussions ouvertes sur les risques et les diverses possibilités d'actions des pouvoirs publics, et de répondre à l'exigence accrue de contrôle par le public de ses activités de prêt en expansion. En même temps, la politique de transparence a permis aux pays membres de continuer à publier les rapports nationaux en toute sérénité, avec l'assurance que les informations les plus sensibles seraient protégées. Il était observé que le FMI se situait désormais à peu près au même niveau que les autres institutions ayant un mandat similaire pour ce qui est du volume et du type d'informations qu'il publie. Malgré ces progrès, les administrateurs sont convenus qu'il était encore possible d'améliorer la transparence afin d'accroître l'efficacité de la surveillance et des conseils du FMI, et de renforcer sa légitimité auprès des pays membres. Ils ont identifié plusieurs domaines d'amélioration possible :

Accroître les taux de publication et réduire les délais de diffusion. Dans l'ensemble, les administrateurs se sont déclarés favorables à la proposition des services du FMI de renforcer le régime de publication de tous les rapports relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds et des instruments de soutien à la politique économique comme moyen pour le FMI d'être plus comptable de ses activités vis-à-vis de ses actionnaires. La plupart des administrateurs se sont aussi déclarés favorables aux propositions visant à encourager une publication plus rapide de l'information, notamment celles de qualifier une publication de «rapide» si elle intervient dans les quatorze jours qui suivent l'examen par le Conseil, de diffuser des exposés factuels en cas de publication retardée, et d'instituer un régime de publication plus discrète pour les rapports publiés plus de 90 jours après leur examen par le Conseil d'administration. Les administrateurs ont pris note de la clarification apportée par les services du FMI selon laquelle la définition d'un régime de publication «rapide» et le raccourcissement du délai normal consenti pour présenter les demandes de suppression ne reviendraient pas à fixer des délais contraignants.

Clarification de la communication extérieure. Les administrateurs sont convenus de simplifier les vecteurs de communication exté-

rieure afin de réduire le risque d'incohérence des messages. Ils se sont déclarés favorables à l'adoption de l'appellation unique de «communiqué de presse» pour toutes les communications extérieures et à la suppression de l'appellation «note d'information au public».

Meilleure explication des règles de confidentialité du FMI. Les administrateurs ont réfléchi au meilleur moyen de concilier le rôle du FMI en tant que conseiller de confiance pour les pays membres et sa fonction de surveillance de l'économie mondiale. À cet égard, ils se sont déclarés favorables aux propositions visant à faire en sorte que les services du FMI et les pays membres aient la même lecture des règles de confidentialité de l'institution, notamment en précisant les directives à l'intention des services du FMI, en clarifiant les règles de confidentialité au début de chaque mission, en particulier lorsque des informations confidentielles devront être communiquées au Conseil d'administration, et en renforçant le contrôle du contenu des rapports par les départements concernés de manière à éviter la divulgation d'informations confidentielles.

Contrôle de l'impartialité. Les administrateurs se sont déclarés favorables au renforcement des contrôles dans ce domaine et ont invité instamment les services de l'institution à continuer de réfléchir aux moyens d'améliorer la franchise et l'impartialité de la part de l'institution.

Adaptation de la politique de transparence au nouveau cadre de la surveillance. Dans l'ensemble, les administrateurs sont convenus de la nécessité d'adapter la politique de transparence aux réformes récentes de la surveillance. Ils ont estimé que l'adoption d'un régime de publication pour une nouvelle catégorie de documents transversaux était une bonne manière de faire en sorte que le FMI publie des documents empreints de franchise dans le cadre de la surveillance multilatérale, tout en respectant le souci légitime de confidentialité des pays membres. Ils ont généralement reconnu la nécessité d'adapter les règles de modification des rapports établis au titre de l'article IV de manière à tenir compte des implications de la Décision sur la surveillance intégrée.

Facilitation de l'accès du public aux archives du FMI. Les administrateurs ont salué les progrès de la mise en œuvre des réformes de 2009 concernant la politique d'archivage et ont considéré qu'il serait indiqué de poursuivre les efforts engagés en vue de numériser d'autres matériaux documentaires et d'en simplifier les procédures de déclassification. La plupart des administrateurs ont aussi estimé qu'il était possible de ramener de cinq à trois ans le délai d'accès du public aux procès-verbaux du Conseil d'administration. Une minorité significative d'administrateurs s'est dite favorable au maintien des délais en vigueur comme moyen terme entre la nécessité d'informer le public sur les avis du Conseil et celle de préserver la liberté d'expression des administrateurs lors de leurs délibérations. (Le délai a été finalement ramené à trois ans; voir la section suivante.)

Le prochain réexamen de la politique de transparence doit avoir lieu au plus tard en 2018.

Accès public aux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration

Après de plus amples discussions, le Conseil d'administration est convenu en mars 2014 de ramener de cinq à trois ans le délai

d'accès du public aux procès-verbaux de la plupart des réunions du Conseil⁸⁸, tout en maintenant le délai de cinq ans uniquement pour les procès-verbaux des réunions consacrées à l'utilisation des ressources du FMI ou à un instrument de soutien à la politique économique. C'est la quatrième fois que ce délai est réduit depuis 1996. La réduction du délai d'accès du public aux procès-verbaux du Conseil d'administration avait souvent été mentionnée lors des consultations préalables au réexamen de la politique de transparence, notamment par les organisations de la société civile. Le Conseil d'administration a considéré que sa décision permettait de concilier trois exigences : informer le public sur les avis du Conseil, préserver la liberté d'expression des administrateurs lors de leurs délibérations et faire en sorte que l'accès aux procès-verbaux du Conseil ne compromette pas les opérations en cours du FMI. Pour donner au FMI et aux pays membres le temps de mettre en œuvre les nouvelles règles, le Conseil est convenu d'une période transitoire de six mois; les nouvelles règles s'appliqueront donc aux procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil qui auront lieu à partir du 27 août 2014.

Réexamen de la stratégie de communication

Indépendamment du réexamen de sa politique de transparence, le Conseil d'administration procède périodiquement depuis 1998 au réexamen de sa stratégie de communication. Lors du plus récent, qui a eu lieu en février 2014, le Conseil d'administration a reçu les dernières informations sur la mise en œuvre de cette stratégie, notamment sur les principales évolutions de la politique de communication du FMI depuis 2007 et sur les principaux défis dans ce domaine pour la période à venir, après quoi la stratégie de communication a été revue en juillet 2014.

Information et contacts avec les parties prenantes extérieures

Les objectifs de l'action d'information du FMI sont doubles : premièrement, être à l'écoute des acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis par le FMI; deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. Parmi les groupes particuliers avec lesquels le FMI dialogue dans le cadre de son action d'information figurent les organisations de la société civile et les jeunes, les syndicats, les parlementaires, les universitaires, les groupes de réflexion et les médias. Des instruments tels que les médias sociaux, les vidéos et les podcasts ont pris une place de plus en plus importante dans la stratégie d'information du FMI ces dernières années.

Le Département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures. Avec l'évolution des politiques du FMI — par exemple l'intérêt accru accordé à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu par le biais d'une approche participative, et à la transparence ainsi qu'à la bonne gouvernance —, la sensibilisation et la communication sont devenues une partie intégrante du travail du FMI dans les pays.

Initiatives de communication de la direction et des cadres du FMI

Tandis que les efforts de communication du FMI prenaient de l'ampleur face à la crise et à ses séquelles, l'équipe dirigeante et les cadres supérieurs ont joué un rôle important dans cette action. Les actions de communication menées par la direction et les cadres supérieurs du FMI permettent d'expliquer la vision stratégique de l'institution et ses principales priorités pour les membres en général; de susciter un soutien en faveur de réformes nationales difficiles mais bénéfiques au double plan intérieur et international; d'en apprendre davantage sur les problèmes qui se posent aux principales parties prenantes dans les pays membres, y compris au sein de groupes non traditionnels, en vue d'améliorer les analyses et les conseils de politique économique fournis par le FMI; et de renforcer l'engagement du FMI d'assurer un soutien résolu à ses membres, notamment ceux qui sont le plus touchés par la crise.

La Directrice générale, les Directeurs généraux adjoints et les cadres supérieurs du FMI se déplacent fréquemment dans les cinq régions du monde : ils rencontrent les autorités et les principales parties prenantes dans les pays membres et profitent de nombreuses occasions pour aider à atteindre les objectifs du FMI en matière d'information.

Dialogue avec les jeunes, les syndicats et les parlementaires

Le FMI continue d'attacher une grande importance à sa communication avec les organisations de la société civile, les jeunes, les syndicats et les parlementaires. Il entretient le dialogue avec les membres des parlements, qui jouent un rôle important dans la prise de décisions économiques dans leurs pays respectifs, par le biais des organisations parlementaires déjà existantes que sont le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'Association parlementaire du Commonwealth, l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Au niveau national, le FMI dialogue avec les parlementaires siégeant dans les commissions chargées des questions économiques.

Le FMI et la Banque mondiale soutiennent le Réseau parlementaire, qui a pour mission d'offrir une tribune aux parlementaires du monde entier pour promouvoir la responsabilisation et la transparence des institutions financières internationales et du financement multilatéral du développement. Par l'intermédiaire de ce réseau, le FMI a organisé des conférences spécialisées, notamment une conférence sur le développement du secteur privé qui s'est tenue au Rwanda en 2012. Il organise aussi des ateliers à l'intention des parlementaires lors des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle pour leur donner une vue d'ensemble des principaux défis économiques du moment et pour les tenir informés des tout derniers travaux du FMI dans ses domaines de compétence. En outre, le FMI organise des campagnes d'information ciblées sur certains pays ou certains dossiers pour permettre le débat au sujet de questions économiques sur lesquelles les parlementaires seront appelés à légiférer dans leurs assemblées respectives.

Encadré 5.4**Initiatives du Bureau régional Asie et Pacifique pour renforcer le dialogue sur la politique économique**

Au cours de l'exercice, diverses conférences à haut niveau organisées par le Bureau régional Asie et Pacifique en coopération avec d'autres institutions ont rassemblé des hauts dirigeants et d'éminents universitaires pour débattre des dossiers concernant directement la région. Une conférence organisée conjointement à Bangkok par le Bureau et la Banque de Thaïlande a été consacrée aux difficultés posées par l'interaction entre les politiques monétaire, budgétaire et macroprudentielle. Un séminaire organisé à Tokyo par l'université Hitotsubashi et le Bureau a porté sur les options qui s'offrent

aux pays émergents face aux politiques monétaires non conventionnelles appliquées par les banques centrales systémiques, notamment sur les conséquences du retrait de ces politiques. Une conférence organisée à Tokyo par l'Agence japonaise des services financiers, la Banque asiatique de développement et le Bureau a examiné les principaux problèmes que rencontrent les autorités financières soucieuses de maintenir la stabilité financière tout en assurant la disponibilité de financements à long terme et en favorisant la compétitivité du secteur financier.

Le programme de bourses du FMI à l'intention des organisations de la société civile, qui existe depuis sept ans, a parrainé la participation de 54 membres de ces organisations et de jeunes de 43 pays aux réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. La société civile a aussi été invitée à faire connaître son avis, lors de consultations publiques, sur des questions telles que le projet révisé de code de transparence budgétaire, les retombées économiques de la fiscalité internationale et le réexamen triennal de la surveillance de 2014.

Ces dernières années, le FMI a aussi intensifié son dialogue avec les jeunes du monde entier dans le but d'échanger des idées et de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés, en particulier le chômage. Le FMI a continué de collaborer avec l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment dans trois domaines : l'initiative pour un socle de protection sociale, des études conjointes et le renforcement des capacités, et le dialogue social. Outre le dialogue entre les services du FMI et les syndicats au niveau national, la Directrice générale a rencontré plusieurs fois les dirigeants de la Confédération syndicale internationale. Le FMI tient aussi les organisations syndicales et les organisations de la société civile informées de ses travaux sur la politique fiscale et les inégalités de revenu ainsi que sur son programme de travail concernant la croissance et l'emploi.

Le FMI continue d'apporter son aide à diverses communautés à Washington et dans le monde entier, sous forme de dons pour l'aide humanitaire, de bénévolat et de contributions pour soutenir des initiatives locales et mondiales. La pierre angulaire de cette action est la campagne de collecte de fonds «Helping Hands Campaign», par laquelle les employés du FMI peuvent effectuer des dons au profit d'organisations caritatives, dons que le FMI augmente de 50 %.

Bureaux régionaux du FMI**Bureau régional Asie et Pacifique**

En tant que fenêtre du FMI sur la région Asie et Pacifique, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau régional Asie et Pacifique suit les développements économiques et financiers, ce qui permet de donner une perspective plus

régionale à la surveillance exercée par le FMI. Ce bureau a pour mission de promouvoir une meilleure compréhension du FMI et de ses politiques dans la région ainsi que de tenir le FMI informé des points de vue régionaux sur les grands dossiers. Il a accru sa surveillance bilatérale et régionale en développant son rôle en Mongolie, en soutenant et en participant activement à des travaux impliquant le Japon et en renforçant la surveillance régionale avec des organisations asiatiques, y compris ASEAN+3 (Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus Chine, Corée et Japon) et la Coopération économique Asie-Pacifique. Le Bureau contribue aussi au renforcement des capacités dans la région au moyen du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires macroéconomiques. Par ailleurs, le Bureau mène des actions d'information au Japon et dans la région, et entretient un dialogue avec les dirigeants asiatiques en organisant des conférences et des événements sur des questions d'actualité en rapport avec les travaux du FMI (voir encadré 5.4).

Bureaux du FMI à Paris et à Bruxelles

Le Bureau européen du FMI, réparti entre Paris et Bruxelles, sert de liaison avec les institutions et les États membres l'Union européenne (UE) ainsi qu'avec les organisations internationales et la société civile en Europe. Le Bureau entretient le dialogue avec les institutions que sont la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité, le Parlement européen, le Comité économique et financier, et le groupe de travail de l'Eurogroupe au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE ainsi que des programmes du FMI dans certains pays de l'UE. Il représente aussi le FMI à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Plus généralement, il encourage le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions européennes, les organisations internationales et les gouvernements, ainsi qu'avec la société civile en Europe, et il tient fréquemment des réunions avec des représentants des associations patronales, des syndicats, du monde universitaire et du secteur financier. Il appuie aussi des opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique; enfin, il contribue à coordonner les activités de communication et d'information à l'échelle de la région.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

au 30 avril 2014

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Poste vacant</i>	États-Unis
Daikichi Momma <i>Isao Hisbikawa</i>	Japon
Hubert Temmeyer <i>Steffen Meyer</i>	Allemagne
Hervé de Villeroché <i>Poste vacant</i>	France
Stephen Field <i>Christopher Yeates</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Menno Snel <i>Willy Kiekens</i> <i>Oleksandr Petryk</i>	Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
José Rojas <i>Fernando Varela</i> <i>Maria Angélica Arbeláez</i>	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, République bolivarienne du Venezuela
Andrea Montanino <i>Thanos Catsambas</i>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin
Wimboh Santoso <i>Rasheed Abdul Ghaffour</i>	Brunéi Darussalam, Cambodge, République de Fidji, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
ZHANG TAO <i>SUN Ping</i>	Chine
Jong-Won Yoon <i>Ian Davidoff</i> <i>Vicki Plater</i>	Australie, Corée, États fédérés de Micronésie, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu
Thomas Hockin <i>Mary T. O'Dea</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Audun Groenn <i>Pernilla Meyersson</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

Momodou Saho <i>Chileshe M. Kapwepwe</i> <i>Okwu Joseph Nnanna</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République du Sud-Soudan, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
A. Shakour Shaalan <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
Johann Prader <i>Omer Yalvac</i> <i>Miroslav Kollar</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie
Rakesh Mohan <i>Kosgallana Ranasinghe</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Fahad Alshathri <i>Hesham Alogeel</i>	Arabie saoudite
Daniel Heller <i>Dominik Radziwill</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Paulo Nogueira Batista, Jr. <i>Hector Torres</i> <i>Luis Oliveira Lima</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
Aleksei V. Mozhin <i>Andrei Lushin</i>	Fédération de Russie
Jafar Mojarad <i>Mohammed Daïri</i>	République islamique d'Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie
Alvaro Rojas-Olmedo <i>Sergio Chodos</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
Kossi Assimaidou <i>Nguéto Tiraina Yambaye</i> <i>Woury Diallo</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, île Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

CADRES DE DIRECTION

au 30 avril 2014

Christine Lagarde *Directrice générale*
David Lipton *Premier Directeur général adjoint*
Naoyuki Shinohara *Directeur général adjoint*
Min Zhu *Directeur général adjoint*
Olivier Blanchard *Conseiller économique*
José Viñals *Conseiller financier*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh
Directrice, Département Afrique

Chang Yong Rhee
Directeur, Département Asie et Pacifique

Reza Moghadam
Directeur, Département Europe

Masood Ahmed
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Alejandro M. Werner
Directeur, Département Hémisphère occidentale

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS

Gerard T. Rice
Directeur, Département de la communication

Andrew Tweedie
Directeur, Département financier

Sanjeev Gupta
Directeur par intérim, Département des finances publiques

Sharmini A. Coorey
Directrice, Institut du FMI pour le développement des capacités

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

José Viñals
Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux

Olivier J. Blanchard
Directeur, Département des études

Louis Marc Ducharme
Directeur, Département des statistiques

Siddharth Tiwari
Directeur, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

INFORMATION ET COMMUNICATION

Odd Per Brekk
Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique

Christian Mumssen
Directeur, Bureaux du FMI en Europe

Axel Bertuch-Samuels
Représentant spécial auprès des Nations Unies

SERVICES DE SOUTIEN

Mark W. Plant
Directeur, Département des ressources humaines

Jianhai Lin
Secrétaire du FMI, Département du secrétariat

Frank Harnischfeger
Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Susan Swart
Directrice informatique, Département de la technologie et des services généraux

BUREAUX

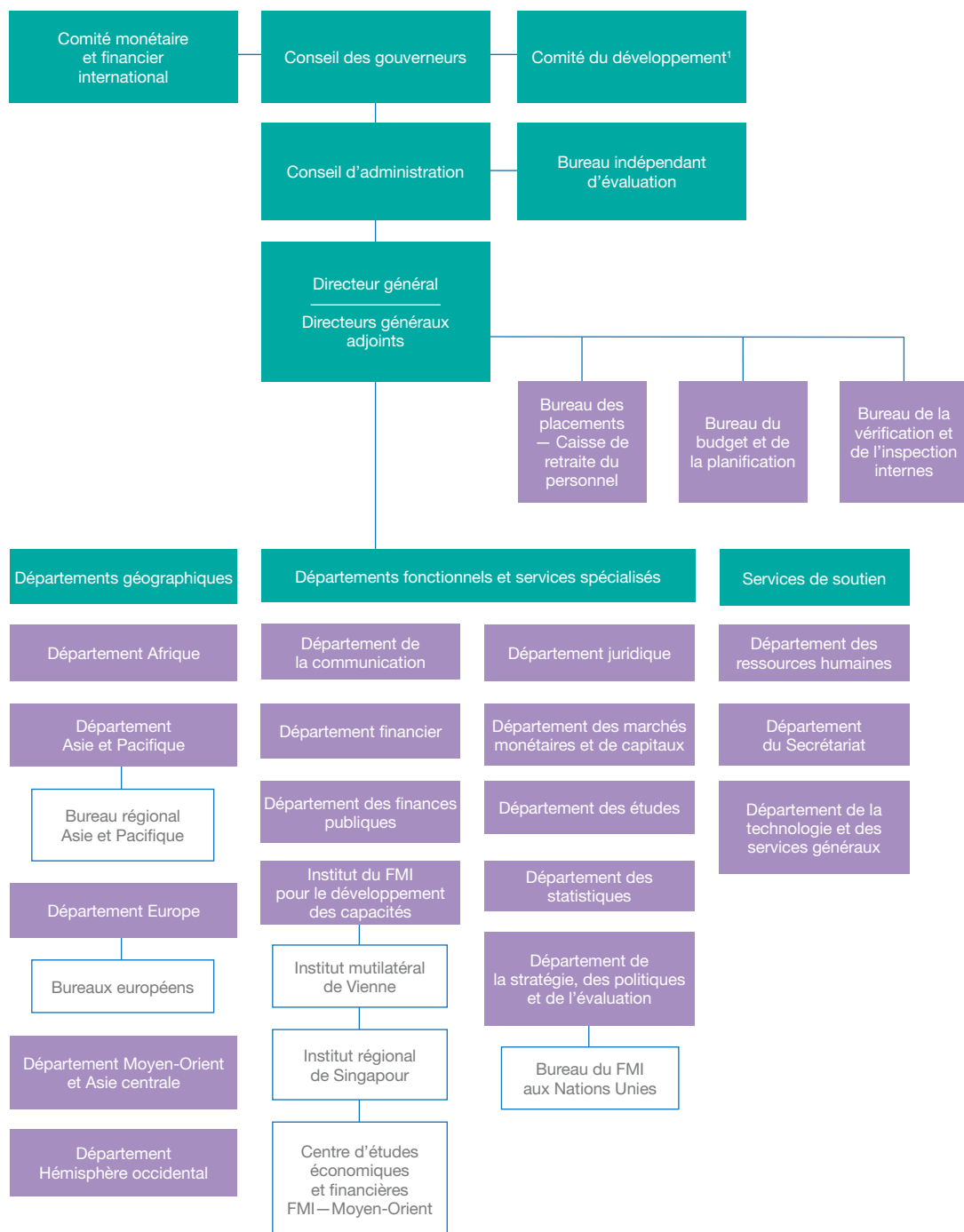
Daniel A. Citrin
Directeur, Bureau du budget et de la planification

Clare Brady
Directrice, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Moises J. Schwartz
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FMI

au 30 avril 2014



¹ Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

NOTES

- 1 L'exercice financier du FMI court du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante.
- 2 De plus amples informations sur les conclusions et les recommandations du PEM et sur l'analyse des services du FMI sont fournies sur le site <http://www.imf.org/external/np/g20/index.htm>.
- 3 Voir «Macroeconomic and Reform Priorities Report», un document préparé par les services du FMI, avec le concours de la Banque mondiale et de l'OCDE (www.g20.org/sites/default/files/g20_resources/library/G-20%20Macroeconomic%20Reform%20Priorities%20Report%20Feb%2012%202014.pdf).
- 4 Voir «Examen triennal de la surveillance 2014 : note de synthèse» (www.imf.org/external/french/np/pp/2013/100813f.pdf).
- 5 Dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV des Statuts, une équipe du FMI se rend dans les pays membres pour rencontrer des représentants gouvernementaux et discuter des risques qui pèsent sur la stabilité intérieure et mondiale et justifieraient des ajustements de politiques. De retour au siège du FMI, l'équipe soumet des rapports par pays au Conseil d'administration, qui les examine et conclut ainsi la procédure dite de consultation au titre de l'article IV. Pour plus de détails, voir l'encadré 3.1 consacré à la surveillance bilatérale sur la page Internet du *Rapport annuel*.
- 6 Voir www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx.
- 7 Voir «Global Liquidity—Issues for Surveillance» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/031114.pdf).
- 8 Voir le communiqué de presse 13/324, «IMF Executive Board Discusses Nordic Regional Report on Denmark, Finland, Norway, and Sweden» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13324.htm).
- 9 Voir le communiqué de presse 14/167, «IMF Executive Board Reviews the Fund's Strategy for Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism (AML/CFT)» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14167.htm).
- 10 Voir la fiche technique «Normes et codes : le rôle du FMI» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/scf.htm>).
- 11 Voir «Financial Surveillance Strategy—Progress Report» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/091213.pdf).
- 12 Voir le communiqué de presse 14/08, «IMF Executive Board Reviews Mandatory Financial Stability Assessments under the Financial Sector Assessment Program» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1408.htm).
- 13 Voir le communiqué de presse 13/376, «IMF Executive Board Discusses 2013 Low-Income Countries Global Risks and Vulnerabilities Report» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13376.htm).
- 14 Voir «Debt Limits in Fund Programs with Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/030113.pdf).
- 15 Voir le communiqué de presse 13/252, «Heads of Agency Pledge to Do More to Support Poorest Countries to Benefit from Trade» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13252.htm).
- 16 Voir «Sustaining Long-Run Growth and Macroeconomic Stability in Low-Income Countries—The Role of Structural Transformation and Diversification» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/030514.pdf).
- 17 Voir www.imf.org/external/np/res/dfidimf/diversification.htm.
- 18 Voir www.vienna-initiative.com pour de plus amples informations.
- 19 Voir le communiqué de presse 14/11, «Vienna Initiative Sets Priorities for 2014» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1411.htm).
- 20 Voir «Vers de nouveaux horizons — La transformation économique sur fond de transition politique dans le monde arabe» (<https://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=41316.0>).
- 21 Voir le communiqué de presse 14/164, «IMF Launches Quarterly Bulletin on Asia and Pacific Small States» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14164.htm).
- 22 Le chapitre 4 explique le système de quotes-parts du FMI.
- 23 Ce chiffre inclut les tirages en cours au titre de la série d'accords d'emprunt bilatéraux de 2009–10 auxquels il a été mis fin le 1^{er} avril 2013. Aucun tirage n'est en cours au titre de la nouvelle série d'emprunts lancée en 2012 (les accords de prêts bilatéraux de 2012), qui constitue une deuxième ligne de défense pour les ressources tirées des quotes-parts et des Nouveaux accords d'emprunt.

- 24** Voir la fiche technique «Accords permanents d'emprunt du FMI» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/gabnabf.htm>).
- 25** Voir «Stocktaking the Fund's Engagements with Regional Financing Arrangements» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/041113b.pdf).
- 26** Voir le communiqué de presse 14/84, «IMF Executive Board Discusses FCL, PLL, and RFI Review» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1484.htm).
- 27** Voir le communiqué de presse 14/148, «IMF Executive Board Reviews Conditionality in Evolving Monetary Policy Regimes» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14148.htm).
- 28** Il s'agit d'un montant brut, non corrigé des accords annulés. Les montants ont été convertis en dollars à l'aide du taux de change de 0,645290 DTS pour un dollar en vigueur le 30 avril 2014.
- 29** Les décaissements effectués au titre d'accords financés par le compte des ressources générales sont désignés par le terme «achats» et les remboursements sont appelés «rachats».
- 30** Voir le communiqué de presse 13/306, «Hungary Repays Early Its Outstanding Obligations to the IMF» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13306.htm).
- 31** L'allègement de la dette est accordé dans le cadre d'un processus en deux étapes : un allègement intérimaire durant la phase initiale, dite «point de décision», l'allègement complet intervenant lorsque le pays a rempli ses engagements, au «point d'achèvement». Pour de plus amples informations sur ces initiatives, voir la fiche technique «Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>) et la fiche technique «L'initiative d'allègement de la dette multilatérale» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/mdrif.htm>).
- 32** Voir les communiqués de presse 13/231, «IMF Executive Board Completes Sixth Review Under Policy Support Instrument for Mozambique and Approves a New Three-Year PSI» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13231.htm); 13/239 «IMF Executive Board Completes Sixth Review Under Policy Support Instrument for Uganda and Approves a New Three-Year PSI» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13239.htm); 13/483, «IMF Executive Board Completes Seventh and Final Review Under the Policy Support Instrument with Rwanda and Approves New Three-Year PSI» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13483.htm).
- 33** Voir «Reassessing the Role and Modalities of Fiscal Policy in Advanced Economies» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/072113.pdf).
- 34** Voir le document «Fiscal Policy and Income Inequality» à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf.
- 35** Voir le document de synthèse du FMI intitulé «International Taxation and the Role of the IMF» à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/062813.pdf.
- 36** Ce code est consultable en ligne à l'adresse www.imf.org/external/np/fad/trans/code.htm.
- 37** Voir le communiqué de presse 13/408 «Le FMI approuve l'unification des taux d'actualisation utilisés dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure des pays à faible revenu» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr13408.htm).
- 38** Voir la note d'information au public 13/61 «IMF Executive Board Discusses Sovereign Debt Restructuring—Recent Developments and Implications for the Fund's Legal and Policy Framework» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1361.htm).
- 39** Le Club de Paris est un groupe informel de dix-neuf créanciers officiels dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement rencontrées par les pays débiteurs. Voir www.clubdeparis.org.
- 40** Voir le communiqué de presse 13/233 «Public Debt Management Forum and U.S. Treasury Roundtable on Treasury Markets and Debt Management Held at IMF Headquarters» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13233.htm).
- 41** Voir le communiqué de presse 14/181 «IMF–World Bank Publish Revised Guidelines for Public Debt Management» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14181.htm).
- 42** Voir «Modernizing the Framework for Fiscal Policy and Public Debt Sustainability Analysis» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/080511.pdf).
- 43** Voir «Global Impact and Challenges of Unconventional Monetary Policies» à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/090313.pdf.
- 44** Voir «Unconventional Monetary Policy—Recent Experiences and Prospects» (www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4764).
- 45** Voir «Global Liquidity—Credit and Funding Indicators» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613b.pdf).
- 46** Voir le communiqué de presse 13/342 «IMF Executive Board Discusses Key Aspects of Macroprudential Policy» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13342.htm).
- 47** Plus précisément, l'un des objectifs du FMI est de «faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique».

- 48** Voir «Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the Fund» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/031413.pdf).
- 49** Voir le communiqué de presse 14/96 «IMF Executive Board Discusses Further Considerations on Assessing Reserve Adequacy» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1496.htm).
- 50** Voir «Évaluation de l'adéquation des réserves» au chapitre 3 du *Rapport annuel 2011* du FMI intitulé *Vers une croissance équitable et équilibrée* (www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2011/pdf/ar11_fra.pdf).
- 51** Voir le communiqué de presse 10/418, «Le Conseil d'administration du FMI approuve une vaste réforme des quotes-parts et de la gouvernance» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10418f.htm).
- 52** Le Conseil d'administration a remis ses conclusions sur le réexamen complet de la formule de calcul des quotes-parts dans son rapport au Conseil des gouverneurs de janvier 2013. Voir le communiqué de presse 13/30, (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr1330f.htm).
- 53** Aucune augmentation de quote-part au titre de la Quatorzième Révision générale n'est effective tant que trois conditions générales ne sont pas remplies : i) les pays membres représentant au moins 70 % du total des quotes-parts au FMI au 5 novembre 2010 doivent avoir consenti à l'augmentation de leur quote-part; ii) l'amendement des Statuts relatif à la réforme du Conseil d'administration doit être entré en vigueur; et iii) l'amendement des Statuts relatif à la représentation et à la participation doit être entré en vigueur. Seule la deuxième condition est encore en suspens. Pour qu'il entre en vigueur, trois cinquièmes des pays membres représentant 85 % du total des voix attribuées doivent accepter l'amendement.
- 54** Voir le communiqué de presse 14/22, «Le Conseil d'administration du FMI fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les réformes de 2010 et la Quinzième Révision générale des quotes-parts» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr1422f.htm).
- 55** Le rapport comportait une résolution à ce sujet qui a été adoptée par le Conseil des gouverneurs.
- 56** Quarante-sept membres n'avaient pas encore accepté l'Amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration. L'acceptation par les États-Unis est nécessaire pour atteindre le seuil d'acceptation requis.
- 57** Voir le document des services du FMI «Quota Formula—Data Update and Further Considerations» à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/060513.pdf.
- 58** Voir la note d'information au public 13/72 «IMF Executive Board Reviews the Fund's Capacity Development Strategy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1372.htm).
- 59** Voir le communiqué de presse 13/208, «IMF Welcomes Paraguay's First Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism Plan» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13208.htm).
- 60** Voir le communiqué de presse 13/527, «Donors pledge \$18.9 Millions to Strengthen Technical Assistance on Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13527.htm).
- 61** Voir le communiqué de presse 13/316, «Palau Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13316.htm).
- 62** Voir le communiqué de presse 13/449, «Myanmar Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13449.htm).
- 63** Voir le communiqué de presse 14/89, «The Republic of Marshall Islands Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1489.htm).
- 64** Voir le communiqué de presse 13/160, «Special Data Dissemination Standard Workshop in Gaborone, Botswana» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13160.htm).
- 65** Voir le communiqué de presse 13/397, «Statement by the IMF Executive Board on Argentina» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13497.htm).
- 66** Voir «Strengthening the Effectiveness of Article VIII, Section 5» à l'adresse [www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=13183-\(04/10\)](http://www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=13183-(04/10)).
- 67** Voir le communiqué de presse 13/251, «G20 Officials Welcome Progress in Implementing the G20 Data Gaps Initiative» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13251.htm).
- 68** Voir le communiqué de presse 14/54, «IMF Statistics Department Drafts Template to Collect Data on Government Revenues from Natural Resources» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1454.htm).
- 69** Voir le communiqué de presse 13/236, «IMF Releases Data on the Currency Composition of Foreign Exchange Reserves with Additional Data on Australian and Canadian Dollar Reserves» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13236.htm).
- 70** Voir le communiqué de presse 13/486, «IMF Releases Results from 2012 Coordinated Direct Investment Survey» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13486.htm).
- 71** Voir le communiqué de presse 13/230, «IMF Releases Revised Results and Expands Coordinated Direct Investment Survey to 100 Economies» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13230.htm).

- 72** Voir le communiqué de presse 13/444, «IMF Releases Results of 2012 Coordinated Portfolio Investment Survey» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13444.htm).
- 73** Voir le communiqué de presse 13/345, «IMF Releases 2013 Financial Access Survey Data» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13345.htm).
- 74** Voir «Nouvelle réglementation applicable au compte d'investissement» dans le *Rapport annuel 2013* du FMI intitulé *Promouvoir une économie mondiale plus sûre et plus stable?* (www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2013/pdf/ar13_fra.pdf).
- 75** Voir «Commissions» au chapitre 5 du *Rapport annuel 2012* du FMI intitulé *Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale* (www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2012/pdf/ar12_fra.pdf).
- 76** Les tranches de crédit renvoient à la taille des achats effectués par un pays membre (décaissements du FMI) en proportion de sa quote-part au FMI. Les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation convenus. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi (ainsi que de la nouvelle ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable, et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.
- 77** Comme le produit des ventes d'or fait partie des ressources générales à la disposition de l'ensemble des pays membres, il ne peut pas être placé directement au fonds fiduciaire RPC, qui est réservé à l'usage des pays à faible revenu. Il fallait donc distribuer ces ressources à l'ensemble des pays membres, proportionnellement à leur quote-part, étant entendu qu'il donnerait instruction au FMI de les transférer au fonds fiduciaire RPC (ou lui rétrocéderaient un montant équivalent) à titre de contribution à la bonification des prêts. Voir les fiches techniques «L'or au FMI» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/gold.htm) et «Quotes-parts au FMI» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/quotas.htm).
- 78** Voir le communiqué de presse 13/398, «IMF Secures Financing to Sustain Concessional Lending to World's Poorest Countries over Longer Term» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13398.htm).
- 79** La différence entre dépenses brutes et dépenses nettes a trait aux recettes, qui sont essentiellement les concours accordés par des bailleurs de fonds extérieurs pour financer le renforcement des capacités effectué par le FMI.
- 80** Voir le communiqué de presse 14/75, «IMF Executive Board Discusses the Adequacy of the Fund's Precautionary Balances» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1475.htm).
- 81** Les progrès accomplis en matière de diversité sont traités séparément dans le Rapport annuel sur la diversité.
- 82** Voir www.ieo-imf.org/ieo/pages/IEOHome.aspx. Des versions papier d'un grand nombre de documents d'évaluation du BIE sont aussi disponibles à la librairie du FMI (www.imfbookstore.org).
- 83** Voir le communiqué de presse 13/302, «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan in Response to Board-Endorsed Recommendations for the IEO Evaluation of the Role of the IMF as Trusted Advisor» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13302.htm).
- 84** La première évaluation externe a été réalisée en 2006.
- 85** Le texte intégral de la politique de transparence du FMI figure à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/102809.pdf, sous le titre «The Fund's Transparency Policy».
- 86** Voir «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/100313.pdf).
- 87** Voir le communiqué de presse 13/270, «IMF Executive Board Reviews the IMF's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13270.htm).
- 88** Voir le communiqué de presse 14/86, «IMF Executive Board Reduces Lag of Public Access to Executive Board Minutes» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1486.htm).

CRÉDITS

Le présent Rapport annuel a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département de la communication. Placée sous l'autorité du Comité des évaluations du Conseil d'administration, présidé par Menno Snel, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par David Hawley, Jeremy Clift et Nagwa Riad. Rédacteurs :

S. Alexandra Russell (rédactrice en chef, qui a aussi coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction), Cathy Gagnet et Michael Harrup, avec le concours rédactionnel appréciable de Nagwa Riad et Anthony Annett. Assistants de rédaction : Akshay Modi et Suzanne Alavi. L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision), ainsi que par Monica Nepote-Cit et Van Tran (correction et composition).

Photos :

Liu Ying/Xinhua /Photoshot/Newscom couverture (haut)
Thomas Imo/Photothek via Getty Images couverture (bas)
QQ7/Shutterstock quatrième de couverture
Photos des services du FMI pages 4–7
Stephen Jaffe/© IMF photo p. 59 (gauche et droite),
p. 64 (gauche), p. 68 (gauche)
Michael Spiloto/© IMF photo p. 64 (droite), p. 67 (encadré),
p. 68 (droite)
Yuri Gripas/© IMF photo p.58 (gauche et droite), p. 67 (droite)
Ryan Rayburn/© IMF photo p. 57 (haut et bas), p. 67 (gauche)
Alfredo Caliz/Panos Pictures p. 9 (haut)
Petr Sznepka/CTK via AP Images p. 9 (bas)
Franck Robichon/EPA/Newscom p. 10 (gauche)
Rosseforp/ImageBROKER/Glow Images p. 10 (droite)
Dorte Verner p.11 (gauche), p. 23 (droite),
p. 51 (gauche)
James Akena/Reuters/Newscom p. 11 (droite)
© Westend61 GmbH/Alamy p. 13 (haut)
Eduard Korniyenko/Reuters/Newscom p. 13 (bas)
Erik Isakson/Blend/Glow Images p. 14 (gauche)

Yorgos Karahalios/Reuters/Newscom p. 14 (droite)
John Vizcaino/Reuters/Newscom p. 15 (gauche)
Veronica Bacalu p. 15 (droite)
Bay Ismoyo/AFP/Getty Images p. 17 (haut)
Ian Teh/Panos Pictures p. 17 (bas)
Adrian Alter p. 18 (gauche)
Dinuka Liyanawatte/Reuters/Newscom p. 18 (droite)
Hazir Reka/Reuters/Newscom p. 19 (gauche)
Rupak De Chowdhuri/Reuters/Newscom p. 19 (droite)
Nacho Doce/Reuters/Newscom p. 20 (gauche)
Phillippe Lissac/Glow Images p. 20 (droite)
Thomas Imo/Photothek via Getty Images p. 23 (gauche)
Youssef Boudlal/Reuters/Newscom p. 26 (gauche)
© Design Pics Inc.–RM Content/Alamy p. 26 (droite)
Ahmad Sidique/Xinhua/Photoshot/Newscom p. 29 (gauche)
Bogdan Cristell/Reuters/Newscom p. 29 (droite)
LOOK/Robert Harding p. 35 (haut)
Tim Gartside/age fotostock p. 35 (bas)
Morten Andersen/Bloomberg via Getty Images p. 36 (gauche)
Indraniil Mukherjee/AFP/Getty Images/Newscom p. 36 (droite)
EPA/Khaled Elfiqi/Newscom p. 37 (gauche)
Petterik Wiggers/Panos Pictures p. 37 (droite)
Nicolas Celaya/Xinhua/Photoshot/Newscom p. 41 (gauche)
José Manuel Ribeiro/Reuters/Newscom p. 41 (droite)
Superstock/Glow Images p. 42 (gauche)
Keith Miao p. 42 (droite)
Lynn Bo Bo/EPA/Newscom p. 47 (gauche)
Orestis Panagiotou/EPA/Newscom p. 47 (droite)
Imaginechina via AP Images p. 51 (droite)
Akos Stiller/Bloomberg via Getty Images p. 52 (gauche)
Marc Shoull/Panos Pictures p. 52 (droite)
© Stephanie Rabemafara/DanitaDelimont.com p. 54 (gauche)
STR/EPA/Newscom p. 54 (droite)
Neena Kapur p. 55 (gauche)
Exactostock/Superstock p. 55 (droite)

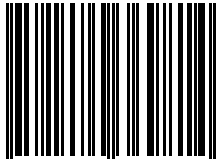
Quatrième de couverture Le pont Charles à Prague



FMI RAPPORT ANNUEL 2014
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
700 19TH STREET NW
WASHINGTON, DC 20431 USA



ISBN-13: 978-1-48436-961-4



9 781484 369814